

# BILAN

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL  
EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

**2012-2017**



PRÉVENIR



DÉPISTER



CONTRER

**Édition et graphisme**

Direction des communications du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Ce document peut être consulté sur le site Web  
du Secrétariat à la condition féminine :  
**[scf.gouv.qc.ca](http://scf.gouv.qc.ca)**

© Gouvernement du Québec

ISBN : 978-2-550-80398-0 (PDF)

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

# MOT DES MINISTRES



**Hélène David**

Ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Condition féminine

L'adoption de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, il y a maintenant plus d'une vingtaine d'années, réunissait les efforts de l'ensemble du gouvernement pour adopter une approche concertée en réponse aux problèmes liés à la violence conjugale.

Aujourd'hui encore, il demeure nécessaire de lutter collectivement contre la violence conjugale au Québec.

Malheureusement, les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal représentent près du tiers de tous les crimes envers la personne signalés aux services de police<sup>1</sup>. Il s'agit d'une problématique dont nul n'est à l'abri et qui peut survenir à un moment ou à un autre de la vie. Les femmes en sont les principales victimes et certains groupes, dont la communauté LGBT, y sont plus vulnérables que d'autres.

C'est pourquoi notre gouvernement a soutenu avec conviction les réalisations dont fait état ce bilan. Notre engagement illustre concrètement notre préoccupation à l'égard de la violence conjugale et familiale. Ces réalisations confirment la mobilisation des ministères ainsi que des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui travaillent à éradiquer ce fléau social. Elles n'auraient pu être possibles sans l'implication indéfectible de partenaires qui œuvrent au quotidien à contrer cette forme de violence.

La violence conjugale est une problématique qui interpelle toute la société. Nous invitons donc les Québécoises et les Québécois à s'engager aux côtés du gouvernement et de ses partenaires, tant individuellement que collectivement, pour continuer à construire un Québec exempt de violence.



**Stéphanie Vallée**

Ministre de la Justice et  
procureure générale du Québec

<sup>1</sup> Source : Ministère de la Sécurité publique, 2017 (statistiques de 2015).  
<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques/violence-conjugale/2015/en-ligne.html>



# LISTE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Les ministères et les organismes (MO) responsables des engagements du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale sont les suivants :

<b>DPCP</b>	Directeur des poursuites criminelles et pénales
<b>Famille</b>	Ministère de la Famille
<b>MEES</b>	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
<b>MIDI</b>	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
<b>MJQ</b>	Ministère de la Justice
<b>MSP</b>	Ministère de la Sécurité publique
<b>MSSS</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>MTESS</b>	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
<b>SA</b>	Secrétariat aux aînés (Famille)
<b>SAA</b>	Secrétariat aux affaires autochtones
<b>SCF</b>	Secrétariat à la condition féminine (MEES)

Dans le présent bilan, le nom et la mission des ministères et des organismes en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017 sont utilisés.

Il est à noter que les changements suivants se sont produits au cours de la période de mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale :

- Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) relève de la ministre de l'Enseignement supérieur et ministre de la Condition féminine. De ce fait, il est rattaché au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).
- Le Secrétariat aux aînés (SA) relève du ministère de la Famille.
- Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) ont été réunis et forment maintenant le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).
- Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) est devenu le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).
- Le ministère du Travail (MTRAV) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont été réunis et forment maintenant le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>VOLET GÉNÉRAL</b>	
<b>Engagements selon les quatre axes d'intervention.....</b>	<b>3</b>
1. Prévention de la violence et promotion de la non-violence.....	3
AXE 1 – Réalisation des engagements .....	6
2. Dépistage et identification précoce .....	19
AXE 2 – Réalisation des engagements .....	21
3. Intervention psychosociale .....	24
AXE 3 – Réalisation des engagements .....	26
4. Intervention policière, judiciaire et correctionnelle .....	32
AXE 4 – Réalisation des engagements .....	35
<b>Conditions essentielles à la réussite des actions.....</b>	<b>49</b>
Conditions essentielles à la réussite des actions – Réalisation des engagements .....	51
<b>Mise en œuvre, évaluation et suivi.....</b>	<b>58</b>
Mise en œuvre, évaluation et suivi – Réalisation des engagements.....	58
<b>VOLET AUTOCHTONE</b>	
<b>Engagements selon les quatre axes d'intervention.....</b>	<b>60</b>
1. Prévention de la violence et promotion de la non-violence.....	61
AXE 1 – Réalisation des engagements .....	62
2. Dépistage et identification précoce .....	65
AXE 2 – Réalisation des engagements .....	66
3. Intervention psychosociale .....	67
AXE 3 – Réalisation des engagements .....	68
4. Intervention policière, judiciaire et correctionnelle .....	69
AXE 4 – Réalisation des engagements .....	70
<b>Conditions essentielles à la réussite des actions.....</b>	<b>73</b>
Conditions essentielles à la réussite des actions – Réalisation des engagements .....	75
<b>Mise en œuvre, évaluation et suivi.....</b>	<b>81</b>
Mise en œuvre, évaluation et suivi – Réalisation de l'engagement.....	81
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>82</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>83</b>

# INTRODUCTION

Au Québec, la mise en commun des efforts déployés par les ministères et les organismes gouvernementaux pour lutter contre la violence conjugale a favorisé la réalisation de progrès notables depuis l'adoption, en 1995, de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*.

Le Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale (Plan d'action 2012-2017) constitue le troisième plan d'action découlant de cette politique. Il regroupe dix ministères et organismes responsables des 135 engagements qui y sont inscrits, lesquels sont répartis en deux volets : général et autochtone. Entre le moment de son lancement, en décembre 2012, et le 31 mars 2017, près de 525 millions de dollars ont été investis par le gouvernement pour prévenir et contrer la violence conjugale.

Ce plan d'action s'inscrivait dans la continuité des efforts gouvernementaux des vingt dernières années qui ont permis de concrétiser, par exemple, le développement au Québec d'un important réseau de ressources d'aide aux victimes de violence conjugale, dont les maisons d'hébergement, le déploiement d'initiatives gouvernementales et communautaires visant la sensibilisation à cette problématique et sa prévention, ainsi que l'élaboration de pratiques d'intervention tant sur le plan psychosocial que sur les plans judiciaire et policier.

Nombre d'engagements réalisés dans le cadre du Plan d'action 2012-2017 ont permis de consolider ces acquis. Ce plan d'action visait à intensifier les efforts pour mieux assurer la sécurité des victimes de violence conjugale, y compris les enfants, et veiller à un meilleur encadrement des personnes ayant des comportements violents dans un contexte conjugal. Il a également été l'occasion de mettre en œuvre de nombreuses initiatives spécifiques à l'intention des personnes vivant dans des contextes de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale. Enfin, par un volet distinct de 35 mesures, le Plan d'action 2012-2017 a permis de mieux répondre aux besoins des Premières Nations et des Inuits.

Le bilan présenté dans les pages qui suivent expose les résultats des 135 engagements du Plan d'action 2012-2017. Parmi l'ensemble des réalisations dont il témoigne, certains faits saillants méritent d'être soulignés d'entrée de jeu.

- Par rapport aux dix dernières années, nous assistons à un recul significatif du nombre d'homicides conjugaux puisque le nombre de victimes de ces actes est passé de vingt en 2006 à onze en 2015. En vue de consolider les efforts en ce sens, le Comité d'examen des homicides intrafamiliaux a été mis sur pied et vise à favoriser le partage de l'expertise et des meilleures pratiques d'intervention policière en matière de violence conjugale dans tous les corps de police du Québec.
- Un partenariat entre l'ensemble des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) et différents corps de police au Québec permet de diriger les victimes vers des ressources pouvant répondre à leurs besoins, telles que les maisons d'hébergement, et de les informer sur leurs droits et recours.
- La problématique de la violence conjugale est largement couverte dans le continuum de formation policière, incluant des notions théoriques, des mises en situation, des stratégies de communication, l'application de protocoles, le cadre légal et l'accompagnement des victimes.
- Une formation Web interactive de douze heures visant à mieux outiller les intervenantes et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux quant à la problématique vécue par les femmes victimes de violence conjugale, les conjoints ayant des comportements violents et les enfants exposés à cette violence a été élaborée. Elle intègre des éléments d'information pertinents sur les réalités autochtones pour favoriser leur prise en compte dans les pratiques d'intervention des personnes formées.
- Une campagne gouvernementale de sensibilisation portant sur les violences faites aux femmes a été diffusée à l'automne 2017. Elle visait notamment à mobiliser la population du Québec pour l'inciter à agir contre la violence conjugale. En complément de cette campagne, un appel de projets a mené au soutien de plusieurs initiatives de sensibilisation en matière de violence conjugale proposées par des groupes de divers milieux détenant une expertise en la matière.
- Dans le cadre des Journées d'action contre la violence faite aux femmes, des activités menées sur le territoire par des groupes communautaires ont été soutenues annuellement, par exemple des événements de sensibilisation, la campagne *Municipalités alliées contre la violence conjugale* ainsi que les trois éditions du Déjeuner des hommes pour l'élimination des violences envers les femmes.
- La vidéo de sensibilisation *Nikᓃ (Victoire) : de l'ombre à la lumière*, destinée aux victimes de violence conjugale de minorités ethnoculturelles, a été l'objet d'une large diffusion, tout comme les brochures d'information destinées aux personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale, respectivement aux femmes âgées, aux femmes handicapées, aux femmes immigrantes à statut précaire, aux femmes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, aux personnes de minorités sexuelles (lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans) ou aux hommes victimes. Ces brochures sont offertes en français, en anglais et en espagnol.



- Des initiatives ont aussi été mises en œuvre par des organismes du milieu dans une approche « par et pour » les Autochtones, dont une campagne de sensibilisation à la non-violence auprès des hommes autochtones concernés par la violence familiale, menée par Femmes autochtones du Québec, ainsi qu'un DVD de prévention de l'Association des femmes inuites du Nunavik Saturviit ayant pour objectif de sensibiliser les populations inuites du Nord-du-Québec à la violence familiale et à ses conséquences, à travers les témoignages de quatre femmes inuites du Nunavik.
- Un projet de formation sur la valorisation de la paternité, adapté à la réalité autochtone, a favorisé la collaboration des communautés autochtones en ce qui concerne l'intervention auprès des pères, contribuant ainsi à mieux contrer la violence conjugale et familiale au sein de cette population.

Les informations présentées pour chaque engagement proviennent du ou des ministères ou organismes désignés comme responsables.

Soulignons finalement que de nombreuses initiatives en matière de lutte contre la violence conjugale ont été financées parallèlement à la mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, notamment dans le cadre d'appels de projets gouvernementaux menés par différents ministères. L'appui à ces projets ponctuels a contribué à répondre, tout au long de la période couverte par le Plan d'action 2012-2017, à des besoins ciblés par les organismes œuvrant sur le terrain.

Puisque le travail doit se poursuivre, le présent bilan constitue un document de référence pour les consultations qui seront menées en vue d'un nouveau plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale.

# VOLET GÉNÉRAL

## ENGAGEMENTS SELON LES QUATRE AXES D'INTERVENTION

### 1. PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET PROMOTION DE LA NON-VIOLENCE

La prévention de la violence et la promotion de la non-violence revêtent une importance majeure dans la lutte contre la problématique de la violence conjugale. Au cours des dernières décennies, diverses actions visant à prévenir ce fléau ont été mises en place au Québec. Déjà, en 1988, différents ministères et organismes gouvernementaux menaient une vaste campagne d'information sur le thème *La violence conjugale, c'est inacceptable*.

En 1995, la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, inscrivait la prévention comme un axe d'intervention essentiel pour diminuer la fréquence de la violence conjugale, ajoutant que les activités de promotion devaient y être couplées pour parvenir à modifier les contextes favorisant l'émergence de cette violence. Depuis, les interventions en la matière se sont développées et les ressources préventives, en plus de celles curatives, se sont vues davantage soutenues.

En 2006, une campagne de sensibilisation déployée en six phases par le gouvernement a contribué à accroître la perception publique du caractère criminel et inacceptable de la violence conjugale. Plus récemment, le lancement de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 a été le moment de réaffirmer l'importance de privilégier la voie d'une socialisation et d'une éducation égalitaires, sans stéréotypes et sans sexisme, constituant un terrain fertile pour la prévention des différentes formes de violence faite aux femmes.

Ainsi, tout autant qu'il demeure nécessaire d'intervenir auprès des victimes et des auteurs pour mettre un terme au cycle de la violence conjugale, il importe encore aujourd'hui de travailler en amont de ses manifestations pour en éradiquer les causes.

Les ministères et organismes engagés dans le Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale ont inscrit 28 engagements sous ce premier axe, qui s'articule autour des objectifs suivants :

- Amener les nouvelles générations à adopter des modèles relationnels fondés sur le respect des droits de la personne, les responsabilités individuelles et le respect des différences;
- Promouvoir l'établissement de rapports égalitaires entre les femmes et les hommes de même qu'entre les filles et les garçons;
- Sensibiliser la population à la problématique de la violence conjugale en vue de réduire la tolérance sociale à cette forme de violence;
- Diffuser de l'information sur les ressources d'aide et de protection offertes aux personnes victimes de violence conjugale, notamment auprès des personnes autochtones et des personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité par rapport à ce type de violence.

Parce qu'elles ont permis de soutenir des projets de sensibilisation portés par des organismes du milieu, de mieux informer les personnes vivant dans des contextes de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale ainsi que celles intervenant auprès d'elles, d'assurer la promotion de rapports amoureux sains auprès des jeunes et d'inviter la population québécoise à agir contre la violence conjugale, certaines réalisations ont particulièrement contribué à l'atteinte des objectifs visés par l'axe d'intervention lié à la prévention de la violence et à la promotion de la non-violence.

## Un soutien aux organismes communautaires pour la réalisation de projets de sensibilisation

Les changements sociétaux requièrent, tant sur le plan des perceptions que sur celui des comportements, le déploiement d'actions dont les impacts se font sentir sur plusieurs fronts et qui sont appuyées par des moyens adaptés aux diverses réalités territoriales et populationnelles. Les organismes communautaires ont un important rôle à jouer à cet égard, de par leur expertise et leur lecture des enjeux propres à leur communauté ou aux personnes qu'ils desservent. L'appui du gouvernement à l'action communautaire traduit donc une reconnaissance des projets menés par ces groupes qu'il considère comme des leviers importants dans l'atteinte des objectifs de sensibilisation.

De 2012 à 2017, le gouvernement a consacré au-delà de 6 millions de dollars au soutien de plus de 200 projets de création d'outils, de sensibilisation ou d'information menés par des groupes issus des différents milieux et qui ont pu être déployés dans les 17 régions administratives du Québec.

Par exemple, le financement de groupes communautaires pour la tenue d'activités dans le cadre des Journées d'action contre la violence faite aux femmes, qui se déroulent au Québec du 25 novembre au 6 décembre, a été maintenu. Ces initiatives ont particulièrement pour effet de sensibiliser la population en vue de réduire sa tolérance à l'égard de la violence envers les femmes, dont la violence conjugale. Soulignons les impacts intéressants de la campagne *Municipalités alliées contre la violence conjugale*, laquelle a permis, dès sa première année, d'amener plus de 300 municipalités de partout au Québec à s'engager dans la lutte contre la violence conjugale. Celles-ci auront par la suite l'occasion de faire connaître publiquement leurs engagements respectifs. Les diverses éditions du Déjeuner des hommes pour l'élimination des violences envers les femmes ont également réuni chaque année une quarantaine d'hommes issus de milieux divers : sportif, culturel, policier, journalistique, gouvernemental, etc., qui ont pris la parole au sujet de la violence faite aux femmes, notamment de la violence conjugale et familiale, en vue de trouver des solutions pour y mettre fin.

De plus, dans la foulée des États généraux sur la situation des femmes immigrées et racisées, organisés par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), des projets issus du milieu communautaire et visant à aider les femmes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles dans leur adaptation aux réalités des milieux de vie de la société québécoise ont été soutenus financièrement. Certains de ces projets visaient à prévenir les formes de violence nuisant à l'égalité entre les femmes et les hommes, faisant ainsi obstacle à leur intégration.

Toujours en ce qui a trait aux différents objectifs de prévention et de sensibilisation du Plan d'action 2012-2017, certains projets vidéo ont été soutenus par le gouvernement pendant sa mise en œuvre. Mentionnons, entre autres, la réalisation cinématographique *La construction du personnage*, portant sur l'univers de l'homicide intraconjugal, ainsi que la diffusion de la vidéo de sensibilisation *Nikη (Victoire) : de l'ombre à la lumière*, destinée aux victimes de violence conjugale de minorités ethnoculturelles. Au total, 780 copies de cette vidéo ont été envoyées à des partenaires du milieu de la recherche, à des organismes communautaires et associatifs de même qu'à des partenaires institutionnels. La vidéo avait pour objectif de briser l'isolement social et culturel vécu par les femmes victimes tout en améliorant leur intégration à la société d'accueil et en promouvant une meilleure connaissance des services existants.

## Des actions de prévention auprès des jeunes

Un projet pilote de deux ans a été mené par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans l'objectif d'accorder une place plus formelle à l'éducation à la sexualité.

Les apprentissages en éducation à la sexualité, du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire, ont été définis. Ces apprentissages sont basés sur des recommandations d'expertes et d'experts et respectent l'âge et le niveau de développement des jeunes. Au secondaire, plusieurs apprentissages sont prévus sur le thème de la vie affective et amoureuse. Ils permettent notamment aux élèves de prendre conscience des bénéfices d'une relation amoureuse basée sur la mutualité et de gérer sainement les conflits qui peuvent survenir dans ce type de relation. En 4<sup>e</sup> secondaire, un apprentissage portant sur la prévention de la violence dans les relations amoureuses permet aux élèves de reconnaître des manifestations de violence dans ce contexte et de chercher des solutions pour la prévenir ou la faire cesser.

En décembre 2017, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a annoncé que les apprentissages en éducation à la sexualité deviendront obligatoires pour l'ensemble des élèves, du primaire jusqu'à la 5<sup>e</sup> secondaire, dès la rentrée scolaire 2018.

## Une campagne gouvernementale

Une importante campagne sociétale sur les violences envers les femmes a été diffusée par le gouvernement à l'automne 2017. L'un des volets incitait particulièrement la population à agir contre la violence conjugale. Cette campagne gouvernementale s'adressait aux jeunes de 18 à 25 ans, contribuant ainsi à atteindre les objectifs de l'axe d'intervention lié à la prévention de la violence et à la promotion de la non-violence, particulièrement l'adoption, par les jeunes, de modèles relationnels sains et la promotion de rapports égaux auprès de cette génération. De manière plus précise, la campagne visait à la fois à mieux faire connaître le phénomène de la violence conjugale et ses différentes manifestations, par exemple la notion de contrôle exercé par l'entremise de la violence psychologique. Le volet de cette campagne consacré à la violence conjugale a été déployé par l'affichage ainsi que par divers moyens numériques, dont la diffusion d'une vidéo par l'utilisation des médias sociaux.

## Des outils d'information adaptés aux personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité

L'accès à de l'information claire et adaptée à leur situation peut favoriser grandement les démarches entreprises par les victimes ou leurs proches pour obtenir de l'aide et s'orienter au regard des options qui sont offertes. C'est dans le but de fournir des ressources d'aide et d'information de qualité aux victimes et à leurs proches que six brochures d'information et de sensibilisation portant sur la violence conjugale et adaptées aux personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité par rapport à ce type de violence ont été produites. Ces brochures s'adressaient plus particulièrement aux femmes âgées, aux femmes handicapées, aux femmes immigrantes à statut précaire, aux femmes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, aux personnes de minorités sexuelles (lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans) et aux hommes victimes. Au total, plus de 350 000 exemplaires ont été distribués auprès des organismes publics, parapublics, communautaires et associatifs du Québec. Une forte majorité des personnes qui ont indiqué, par la voie d'un sondage, avoir consulté ces brochures au cours des cinq années du Plan d'action 2012-2017 ont affirmé qu'elles atteignaient l'objectif d'informer et de sensibiliser les personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale. Les brochures s'adressant aux personnes de minorités sexuelles ont suscité un intérêt un peu plus important que les autres.

## Des initiatives ciblées pour informer et sensibiliser des actrices et acteurs de domaines particuliers

*Dans le réseau de la santé et des services sociaux<sup>2</sup>*

Les responsables des dossiers relatifs à la violence conjugale des différentes régions sociosanitaires disposaient d'une enveloppe budgétaire octroyée par le ministère de la Santé et des Services sociaux et leur permettant de soutenir des initiatives axées sur la prévention. Les principales activités tenues entre 2012 et 2017 pour informer, sensibiliser ou outiller ciblent des clientèles diversifiées comme les jeunes enfants, les adolescentes et adolescents (à l'école ou dans des maisons de jeunes), les femmes, les hommes, les nouveaux parents, les personnes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, les anglophones, les coiffeuses et les esthéticiennes (pour leur apprendre à reconnaître les femmes victimes), les lesbiennes, les familles à faible revenu et la population en général. Elles sont offertes sous différents formats tels que des ateliers, des journées de concertation, des conférences, des pièces de théâtre, des capsules radiophoniques, des capsules vidéo, des vignettes télévisuelles et la distribution d'outils, d'affiches, de napperons, de rouges à lèvres avec des informations sur les ressources disponibles, de logos et de magazines. Certaines initiatives ont également permis d'offrir des formations ou ateliers sur des sujets connexes (l'estime de soi, la dépendance affective, le développement d'habiletés sociales, l'autonomie). Souvent, plusieurs activités ou outils ont été offerts de façon concomitante dans une même région.

*Pour les intervenantes et intervenants travaillant auprès des personnes âgées*

Le thème de la violence conjugale a été inclus dans la deuxième édition du *Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées*, s'adressant aux intervenantes et aux intervenants impliqués directement dans la lutte contre la maltraitance.

*Pour les femmes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles*

Le MIDI offre, par des organismes qu'il subventionne, des sessions d'information et de sensibilisation sur la violence conjugale et les agressions sexuelles à partir du document *Apprendre le Québec – Guide pour réussir mon intégration*.

*Pour les personnes travaillant auprès de la communauté LGBT*

Dans le but de favoriser la sensibilisation et la concertation, le projet intitulé *Violence conjugale dans les relations amoureuses et intimes entre hommes (VRAIH)*, réalisé en 2016-2017, visait la prévention de la violence conjugale chez les hommes gais et bisexuels par la formation croisée d'actrices et d'acteurs dans les domaines de la violence conjugale (milieux communautaires et policiers) et de la santé gaie (milieux communautaires et infirmiers).

*Pour les médias*

Permettant à la fois de sensibiliser la population à la violence conjugale et d'informer les victimes sur les ressources disponibles, la trousse média intitulée *La violence conjugale : des faits à rapporter, des mythes à déconstruire, une complexité à comprendre*, produite par l'Institut national de santé publique du Québec à la demande du gouvernement, est accessible en ligne depuis 2006. Elle vise à éclairer et à orienter les médias en vue d'assurer une juste couverture médiatique de la problématique. Dans le cadre du Plan d'action 2012-2017, une mise à jour de la trousse a notamment permis l'ajout d'informations sur les contextes de vulnérabilité, entre autres les communautés autochtones.

En ce qui a trait à ces nouvelles informations portant sur les contextes de vulnérabilité, les statistiques de fréquentation de la trousse pour l'année 2016 indiquent que la section sur les femmes autochtones a été la plus consultée, suivie par la section sur les femmes immigrantes ainsi que par celles sur les personnes de minorités sexuelles. Concernant le contenu général de la trousse, une augmentation globale de sa fréquentation a été constatée d'année en année, depuis la mise à jour qui a été effectuée. Ajoutons que, d'un point de vue qualitatif, cette trousse média sur la violence conjugale est de plus en plus utilisée et citée par des journalistes et dans les médias sociaux.

---

<sup>2</sup> Voir l'annexe.

## AXE 1 – RÉALISATION DES ENGAGEMENTS

**Engagement n° 1**                    **Produire et diffuser des brochures d'information et de sensibilisation à la violence conjugale adaptées aux personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité par rapport à ce type de violence.**

**Responsable**                    **SCF**

### Résumé des réalisations

Le SCF a produit six brochures d'information destinées aux personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale et en assure la distribution.

Ces brochures s'adressent respectivement aux femmes âgées, aux femmes handicapées, aux femmes immigrantes à statut précaire, aux femmes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et aux hommes victimes. Elles sont offertes en français, en anglais et en espagnol.

La brochure pour les femmes handicapées est présentée en braille, en gros caractères, sur CD audio et sur DVD, dans une vidéo en langue des signes québécoise (LSQ). Elle est également accessible sur Internet pour la lecture en gros caractères, pour les logiciels de lecture, en version MP3 et dans une capsule vidéo en LSQ.

Pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, plus de 350 000 exemplaires ont été distribués auprès des organismes publics, parapublics, communautaires et associatifs du Québec. Les brochures sont accessibles en ligne sur le site du SCF : [www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=649](http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=649).

**Engagement n° 2**                    **Soutenir les initiatives régionales et locales qui émanent des communautés et qui ont pour objet de prévenir et de contrer la violence conjugale.**

**Responsable**                    **MSSS**

### Résumé des réalisations

Cet engagement a été réalisé dans le réseau de la santé et des services sociaux grâce à un financement accordé par le MSSS aux régions afin de soutenir des initiatives axées sur la prévention et d'assurer la concertation intersectorielle. Les projets issus des initiatives locales sont développés par différents organismes, notamment les tables de concertation et les organismes communautaires.

Une liste non exhaustive des principales activités tenues entre 2012 et 2017 est fournie en annexe.

De plus, le MSSS a soutenu l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), en 2014-2015, pour la réalisation d'une étude visant à faciliter la planification et la mise en œuvre d'actions régionales et locales de prévention en matière de violence conjugale et d'agressions sexuelles.

Les principaux objectifs de l'étude étaient :

- Faire une description sommaire de la place qu'occupe la prévention de la violence conjugale et des agressions sexuelles (VCAS) dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- Déterminer les facteurs qui influencent le déploiement des activités de prévention en matière de VCAS;
- Connaître le point de vue des responsables de ces dossiers à l'échelle régionale et locale sur leurs besoins de soutien et d'accompagnement en matière de prévention;
- Faire ressortir les pistes de solution jugées prioritaires par les responsables de ces dossiers pour mieux les soutenir dans leur rôle;
- Dégager des orientations visant à favoriser le déploiement d'activités d'intervention en matière de VCAS.

Le rapport final a été déposé au printemps 2017 et a été mis en ligne sur le site Web de l'INSPQ ([www.inspq.qc.ca/publications/2222](http://www.inspq.qc.ca/publications/2222)). De plus, il a été acheminé au réseau des répondantes et des répondants thématiques des directions de santé publique des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

**Engagement n° 3** Favoriser la conception et la production d'outils de sensibilisation et d'information à la violence conjugale encourageant une prise de conscience du public, des victimes et de leur entourage ainsi que des auteurs de violence pour une prévention en amont de la violence conjugale.

**Responsables** MJQ et MSSS

### Résumé des réalisations

#### MJQ

Entre 2013 et 2017, le Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels a permis le financement de cinq initiatives en matière de sensibilisation et d'information concernant la violence conjugale. Ces projets de guides, d'outils multimédias et de colloques ont permis de sensibiliser la population ainsi que de mieux répondre au besoin d'information des victimes et de leurs proches.

Par exemple, le projet XOX vise à sensibiliser et à outiller les adolescentes et adolescents en ce qui a trait à la violence dans les relations amoureuses et à prévenir celle-ci. Ce projet permet l'immersion des participantes et des participants à l'aide d'une expérience virtuelle interactive. Quant à lui, le projet télévisuel *La construction du personnage* vise à démystifier l'univers de l'homicide intraconjugal afin de mieux intervenir et agir auprès des hommes.

#### MSSS

Le MSSS a accordé un soutien financier pour quatre projets en particulier dans le cadre de cet engagement.

##### La construction du personnage

En 2013-2014, il a cofinancé avec le MJQ la réalisation d'un projet télévisuel portant sur la transmission intergénérationnelle de la violence conjugale masculine, issu de la collaboration de l'Alliance gaspésienne des maisons d'aide et d'hébergement, de l'Accord Mauricie et d'André Melançon. Ce projet, le troisième film d'une trilogie sur la violence conjugale, montre le point de vue des hommes (*La construction du personnage*). Les deux autres projets portent sur le point de vue des femmes (*Traverser la peur*, 2008) et des enfants (*La cicatrice*, 2011).

##### L'homme en colère

En 2014-2015, le MSSS a accordé une contribution financière à l'organisme à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence pour la mise sur pied d'une activité de prévention. L'organisme travaille en partenariat avec la firme théâtrale Le Bureau. Le partenariat porte sur la diffusion du spectacle *L'homme en colère*, qui s'est poursuivi jusqu'en 2017. Il s'agit d'une pièce de théâtre sur la violence en milieu familial subie par les enfants, accompagnée d'un atelier postprésentation.

##### Campagne de sensibilisation Je m'affiche pour des rapports égaux

En 2016-2017, le MSSS a accordé un soutien financier à l'organisme à cœur d'homme pour la campagne de sensibilisation *Je m'affiche pour des rapports égaux*. Cette campagne participative, qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2016 et du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2017 à travers tout le Québec, a eu lieu sur les médias sociaux.

Elle visait à sensibiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes du Québec de 18 à 35 ans à l'importance d'établir des relations égaux et sans violence entre individus, notamment des relations saines au sein des couples. Ces personnes étaient invitées à effectuer différentes actions pour s'afficher publiquement pour des rapports égaux, par exemple en se photographiant avec le logo de la campagne.

La population était invitée à consulter un site Web pour découvrir les différentes façons de s'afficher pour des rapports égaux. La particularité de cette campagne participative était que le public en faisait lui-même la promotion pour inciter d'autres gens à y participer et à consulter différents sites Web.

Des autocollants portant le logo « #PourDesRapportsÉgaux » ont également été distribués à plus d'une quarantaine d'associations étudiantes universitaires et collégiales.

Le réseau à cœur d'homme estime que plus de 163 621 personnes ont été touchées par la campagne en 2016, que ce soit par la consultation du site Web d'à cœur d'homme, des publications sur Facebook, l'impression de publications sur Twitter ou l'interaction sur le compte Instagram d'à cœur d'homme.



**Engagement n° 4** Outiller les régions ou les instances locales afin de mieux connaître l'ampleur de la problématique de la violence conjugale et de planifier des activités de prévention évaluées prometteuses.

**Responsable** SCF

#### Résumé des réalisations

Le *Guide d'analyse de la violence conjugale sur un territoire* a été produit par l'Institut national de santé publique du Québec à la demande du SCF.

Ce guide vise notamment à :

- aider à l'établissement d'un état de situation de la violence conjugale sur un territoire;
- soutenir les différents milieux pour une compréhension plus fine du problème tel qu'il est vécu sur le territoire;
- fournir un inventaire des interventions visant à prévenir la violence conjugale qui ont été implantées au Québec et ont fait l'objet d'une évaluation.

Le guide a été distribué aux principaux partenaires en version papier et est accessible en ligne depuis le 8 avril 2016 à l'adresse suivante : [www.inspq.qc.ca/publications/2088](http://www.inspq.qc.ca/publications/2088). Divers organismes auxquels le rapport a été transmis l'ont à leur tour diffusé, notamment sur leur site Web.

Le nombre de visites enregistrées sur la page de la publication au 31 mars 2017 était de 1 220, alors que 416 téléchargements avaient été effectués. Soulignons que, depuis sa parution, le guide a également été traduit en anglais.

**Engagement n° 5** Réaliser une campagne gouvernementale de sensibilisation à la violence conjugale en s'assurant d'atteindre les populations ciblées par les moyens de communication les plus appropriés.

**Responsable** SCF

#### Résumé des réalisations

Une importante campagne gouvernementale de sensibilisation portant sur les violences faites aux femmes a été diffusée à l'automne 2017. Dans ce cadre, un volet consacré à la violence conjugale a été déployé par l'affichage ainsi que par divers moyens numériques, dont la diffusion d'une vidéo sur les médias sociaux.

En complément de cette campagne, un appel de projets a permis d'offrir un soutien à dix projets visant particulièrement la sensibilisation et l'information de la population concernant la violence conjugale et ses différentes formes, de même que la diffusion de ressources d'aide et d'information offertes aux victimes et à leur entourage en matière de violence conjugale.

De plus, pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, un sondage sur la perception de la population québécoise à l'égard de certaines formes de violence sexuelle a été effectué. Ce sondage portait notamment sur les notions de consentement aux relations sexuelles au sein d'un couple, d'agression sexuelle de la part d'une personne proche et de responsabilité des victimes d'agression sexuelle. Les résultats sont publiés sur le site Internet du SCF :

[www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Rapport\\_d\\_analyse\\_Secretariat\\_a\\_la\\_condition\\_feminine\\_-\\_18\\_mai\\_2016.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Rapport_d_analyse_Secretariat_a_la_condition_feminine_-_18_mai_2016.pdf)

En plus du soutien accordé aux activités de sensibilisation des groupes de femmes organisées à l'occasion des Journées d'action contre la violence faite aux femmes (voir l'engagement 11), de 2012 à 2017, les activités suivantes ont eu lieu annuellement :

- Déclarations des parlementaires pour souligner les Journées d'action contre la violence faite aux femmes (le 25 novembre et le 6 décembre);
- Mise en berne du drapeau du Québec à la tour centrale de l'Assemblée nationale le 6 décembre;
- Participation à l'opération *Tendre la main* de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) par la distribution annuelle d'affiches et d'environ 2 000 rubans blancs aux partenaires gouvernementaux et communautaires du SCF.

## Engagement n° 6

**Favoriser la conception et la production d'outils de sensibilisation et d'information à la violence conjugale s'adressant aux personnes des minorités sexuelles.**

**Responsable**

**MJQ**

### Résumé des réalisations

Les appels de projets du programme *Lutte contre l'homophobie* ont été assortis de certaines priorités d'attribution thématiques dont l'une portait sur la violence et l'intimidation fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre, y compris la violence conjugale. Dans ce cadre, le MJQ a soutenu l'organisme Rézo pour la mise en œuvre d'un projet de prévention de la violence conjugale chez les hommes gais et bisexuels qui met l'accent sur la concertation et la sensibilisation.

Ce projet, intitulé *Violence conjugale dans les relations amoureuses et intimes entre hommes (VRAIH)* et réalisé en 2016-2017, visait la formation croisée d'actrices et d'acteurs dans les domaines de la violence conjugale (milieux communautaires et policiers) et de la santé gaie (milieux communautaires et infirmiers). Il comportait les activités suivantes :

- Créer une table communautaire montréalaise de concertation en matière de violence conjugale entre hommes composée d'actrices et d'acteurs des domaines de la violence conjugale et de la santé gaie ainsi que des intervenantes et des intervenants concernés, notamment les policières et policiers, les intervenantes et intervenants du domaine de la santé de même que les chercheuses et chercheurs;
- Dégager des pistes d'intervention pour prévenir et contrer la violence conjugale entre hommes gais et bisexuels;
- Élaborer un programme de formation des actrices et des acteurs concernés et former un minimum de 50 professionnelles et professionnels ou bénévoles de première ligne venant de différents organismes travaillant auprès des hommes gais et bisexuels pour mieux prévenir et dépister la violence conjugale.

Le projet ayant suscité un engouement certain, 156 personnes auront finalement été formées au total.

## Engagement n° 7

**Mettre à la disposition des personnes immigrantes et issues des communautés culturelles des outils d'information et de sensibilisation destinés aux victimes de violence conjugale.**

**Responsable**

**MJQ**

### Résumé des réalisations

Entre 2013 et 2017, le Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels a donné lieu au financement du guide *Votre parcours dans le système de justice* de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, une initiative en matière de sensibilisation et d'information concernant la violence conjugale dont certains renseignements concernaient particulièrement les personnes immigrantes. Le guide est accessible en versions papier et numérique.

Pour consulter le document en ligne : [www.aqpv.ca/images/stories/flip1fr\\_2017/index.html](http://www.aqpv.ca/images/stories/flip1fr_2017/index.html).



**Engagement n° 8** Produire du matériel de sensibilisation sur la maltraitance et la violence conjugale pouvant être diffusé dans le réseau scolaire, spécifiquement dans les programmes de formation destinés à des intervenantes et à des intervenants susceptibles de travailler avec les personnes âgées.

**Responsable** FAMILLE (SA)

### Résumé des réalisations

Le Secrétariat aux aînés a contribué à sensibiliser à la maltraitance et à la violence conjugale les futurs intervenants et intervenantes susceptibles de travailler avec les personnes âgées en :

1. Intégrant des notions liées à la violence conjugale dans le cadre d'un cours complet de 45 heures sur la maltraitance offert à la maîtrise en service social de l'Université de Sherbrooke depuis l'automne 2014. Le site Internet de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées comprend également une section nommée *Articles scientifiques québécois et fiches résumées* qui compte douze publications sur la violence conjugale. Ces publications sont accessibles à l'adresse suivante : [www.maltraitancedesaines.com/fr/veille-scientifique/articles-scientifiques-quebecois-et-fiches-resumees/tag/Violence%20conjugale](http://www.maltraitancedesaines.com/fr/veille-scientifique/articles-scientifiques-quebecois-et-fiches-resumees/tag/Violence%20conjugale);
2. Diffusant le *Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées* (Guide). La première version du Guide, lancée en octobre 2013, a permis de former environ 2 500 personnes dans tout le Québec. Depuis le lancement de la deuxième édition, en juin 2016, 1 350 personnes de plus ont été jointes. Cet ouvrage de référence contient plus de 600 pages d'information clé à l'intention des personnes impliquées directement dans la lutte contre la maltraitance. La violence conjugale est l'un des thèmes traités dans le Guide. Notons, entre autres, la fiche 4.31, nommée *Interventions spécifiques – Personnes âgées qui vivent une situation de violence conjugale*. Ce guide est accessible à l'adresse suivante : [www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/13-830-10F.pdf](http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/13-830-10F.pdf);
3. Abordant, dans la formation donnée par la ligne Aide Abus Aînés aux intervenantes et aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), l'approche féministe de la violence conjugale comme l'une des principales théories liées à l'intervention dans les cas de maltraitance. Depuis 2011, 68 séances de formation ont été données à 936 intervenantes et intervenants du RSSS travaillant auprès des personnes âgées et répartis dans les 17 régions administratives du Québec.

**Engagement n° 9** Poursuivre les activités de sensibilisation et d'information sur les valeurs de la société québécoise, y compris le message clair de non-tolérance à l'égard de la violence conjugale, auprès des personnes adultes francophones nouvellement arrivées au Québec de même qu'auprès des candidates et des candidats à l'immigration dans le contexte de la session *Objectif Intégration* et des Services d'intégration en ligne (SIEL).

**Responsable** MIDI

### Résumé des réalisations

Le MIDI a financé onze organismes de janvier 2013 au 31 mars 2017 pour qu'ils offrent la session *Objectif Intégration*, conçue notamment pour sensibiliser les personnes immigrantes aux valeurs communes de la société québécoise, dont l'égalité entre les femmes et les hommes. Pendant cette période, 19 670 personnes distinctes, dont 9 749 femmes, ont participé à la session dans les organismes communautaires.

Par ailleurs, depuis 2012-2013, les organismes qui donnent la session *Objectif Intégration* ont aussi l'obligation, dans le cadre de l'entente qu'ils ont signée avec le MIDI, de faire connaître aux personnes immigrantes le guide du SCF *À parts égales, à part entière*, dont un exemplaire doit être remis à chaque participante ou participant. Ce guide s'adressant à celles et ceux qui veulent savoir comment se traduit l'égalité au Québec rappelle, entre autres, que les femmes et les hommes qui vivent en couple sont égaux devant la loi et ont les mêmes obligations l'un envers l'autre et envers leurs enfants : [www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/A-parts-egales-a-part-entiere\\_fr.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/A-parts-egales-a-part-entiere_fr.pdf).

Enfin, soulignons que le sujet de la violence conjugale est intégré au reste de la matière couverte par la session *Objectif Intégration*, les Services d'intégration en ligne et les cours de français. Cette action, intégrée aux pratiques, se poursuit de façon continue.

**Engagement n° 10** Diffuser la vidéo de sensibilisation *Nikη (Victoire) : de l'ombre à la lumière* s'adressant aux personnes immigrantes et aux personnes issues des communautés culturelles victimes de violence conjugale, produite par le Bouclier d'Athéna Services familiaux.

**Responsable** SCF

#### Résumé des réalisations

Le SCF a assuré la diffusion de la vidéo de sensibilisation *Nikη (Victoire) : de l'ombre à la lumière*, destinée aux victimes de violence conjugale et produite par le Bouclier d'Athéna – Services familiaux.

Au total, 780 copies de la vidéo ont été envoyées à des partenaires du milieu de la recherche, à des organismes communautaires et associatifs ainsi qu'à des partenaires institutionnels (ministères et organismes publics et parapublics) pour les sensibiliser au caractère particulier que revêt la violence conjugale lorsqu'elle touche des femmes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles.

Par l'entremise des témoignages de cinq femmes d'origines diverses qui ont vécu de la violence conjugale, le documentaire vise à briser l'isolement social et culturel des femmes victimes tout en améliorant leur intégration à la société d'accueil et en promouvant une meilleure connaissance des services existants.

Il permet également d'encourager une meilleure compréhension des aspects familiaux, religieux et sociétaux qui pourraient jouer un rôle dans la vie des femmes et influencer leur perception et leur compréhension de la violence vécue.

**Engagement n° 11** Soutenir financièrement les activités de sensibilisation des groupes de femmes organisées à l'occasion des journées annuelles d'action contre la violence faite aux femmes.

**Responsable** SCF

#### Résumé des réalisations

Chaque année, du 25 novembre au 6 décembre, le Québec, dont des organismes du milieu communautaire, se mobilise à l'occasion des Journées d'action contre la violence faite aux femmes (Journées d'action). Le ruban blanc, signe d'adhésion et de soutien à cette cause, est alors porté par tous ceux et celles qui désirent dénoncer la persistance de la violence faite aux femmes.

Le SCF soutient annuellement les activités de sensibilisation des groupes de femmes à l'occasion des Journées d'action. Les organismes suivants constituent les partenaires du gouvernement du Québec qui, traditionnellement, animent ces journées :

- le Comité des 12 jours d'action contre les violences envers les femmes (Comité des 12 jours d'action);
- la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes;
- le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;
- la Fédération des femmes du Québec.

Pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, près d'une vingtaine de projets ont été soutenus, dont une campagne annuelle de sensibilisation, diverses autres activités de sensibilisation et de promotion, le colloque *25 ans après Polytechnique : contrer l'effacement, créer sa place*, différentes éditions du Déjeuner des hommes pour l'élimination des violences envers les femmes et la campagne *Municipalités alliées contre la violence conjugale*.

**Engagement n° 12** Promouvoir des projets exemplaires en matière de prévention de la violence, notamment de la violence conjugale, qui ont été reconnus comme tels dans le cadre du Prix Égalité.

**Responsable** SCF

#### Résumé des réalisations

Depuis 2007, le Prix Égalité Thérèse-Casgrain récompense des projets réalisés par des organismes publics, parapublics, privés ou communautaires qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. Ce Prix comporte six catégories qui reprennent les grandes orientations de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Parmi les projets gagnants de la catégorie « Prévention de la violence » pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, les suivants concernent particulièrement les enjeux en matière de violence conjugale :

- *Quand on s'aime, on s'aime égal* du Service de police de l'agglomération de Longueuil, visant à sensibiliser les femmes, particulièrement les immigrantes, aux formes et aux manifestations de la violence conjugale et familiale, et à mieux les informer quant aux ressources d'aide disponibles en cas de besoin;
- *24 heures textos* de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, un outil incitant à agir pour faire cesser les cyberviolences qui blessent au quotidien un nombre important de jeunes, en particulier des filles, et qui préoccupent grandement les familles, les écoles et les communautés;
- *Rapport égalitaire, guide à l'intention de la personne intervenant auprès des jeunes* de la Maison des femmes de Baie-Comeau, contribuant à promouvoir les relations amoureuses exemptes de violence.

Pour chacune des éditions du Prix Égalité Thérèse-Casgrain tenues pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, les projets finalistes et gagnants ont été promus, les finalistes ont reçu un certificat et l'équipe lauréate, un trophée, puis un cahier souvenir a été distribué aux personnes présentes à l'activité de reconnaissance et a été mis en ligne sur le site Internet du SCF.

**Engagement n° 13** Offrir des séances d'information et de sensibilisation à la violence conjugale et familiale ainsi qu'à la problématique des agressions sexuelles aux élèves en francisation.

**Responsable** MIDI

#### Résumé des réalisations

Pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, 282 séances d'information et de sensibilisation portant sur la violence conjugale ont été offertes. Ces séances ont rejoint plus de 4 200 personnes inscrites aux cours de français donnés par les mandataires en francisation du MIDI.

**Engagement n° 14** Effectuer la mise à jour de la trousse d'information sur la violence conjugale à l'intention des médias et l'adapter aux réalités des personnes qui vivent dans un contexte de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale.

**Responsable** MSSS

#### Résumé des réalisations

Le MSSS a confié à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) le mandat de la mise à jour de la trousse média intitulée *La violence conjugale : des faits à rapporter, des mythes à déconstruire, une complexité à comprendre*, qui vise à éclairer et à orienter les médias en vue d'assurer une juste couverture médiatique de la problématique. La mise à jour a notamment permis l'ajout d'informations sur les contextes de vulnérabilité et les communautés autochtones. La nouvelle version de la trousse est accessible sur le site de l'INSPQ depuis l'automne 2015, à l'adresse suivante : [www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/accueil](http://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/accueil).

## Engagement n° 15

**Sensibiliser les universités et les responsables des programmes conduisant à l'obtention du diplôme d'études supérieures spécialisées préparant à la direction d'établissements scolaires, à la pertinence de la problématique de la violence conjugale et de la violence dans les relations amoureuses des jeunes de même qu'à l'importance de l'intégrer dans les programmes d'études.**

### Responsable

**MEES**

### Résumé des réalisations

Une présentation de l'engagement a été faite au Comité de perfectionnement des directions d'établissement d'enseignement du primaire et du secondaire (CPD) et au Comité de perfectionnement des directions d'établissement des universités (CPD-universités).

En ce qui concerne le primaire et le secondaire, le CPD est composé de représentantes et de représentants des organismes suivants :

- Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE);
- Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE);
- Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES);
- Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ);
- Association des administrateurs des écoles anglaises du Québec (AAEAQ);
- ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Cet engagement est considéré dans la réflexion amorcée concernant la mise à jour du référentiel de compétences des gestionnaires scolaires et de celui du personnel enseignant. Les partenaires ont été sensibilisés à la pertinence de la problématique de la violence conjugale et de la violence dans les relations amoureuses des jeunes de même qu'à l'importance de l'intégrer dans les programmes d'études.

## Engagement n° 16

Poursuivre le soutien professionnel et technique à la mise en œuvre d'actions concertées en matière de prévention et de promotion de la non-violence, qui tiennent compte des facteurs de risque liés à la violence conjugale, et miser sur des mesures structurantes déjà en place dans le réseau scolaire telles que l'approche *École en santé* dans le contexte de l'entente MELS-MSSS, l'éducation à la sexualité, la Stratégie gouvernementale de mobilisation afin de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école, qui vient notamment améliorer le Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école.

### Responsables

MEES et MSSS

### Résumé des réalisations

#### MEES

- Le MEES finance l'embauche de personnes-ressources dans chacune des régions du Québec. Ces personnes soutiennent et accompagnent le milieu scolaire dans la mise en place d'actions pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence, notamment la mise en place des obligations légales, dont la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence que prescrit la Loi sur l'instruction publique.
- Le MEES soutient également le fonctionnement de groupes-relais régionaux constitués de représentantes et de représentants du milieu scolaire et de ses principaux partenaires (réseau de la sécurité publique, réseau de la santé et des services sociaux, milieu communautaire, etc.). Ces groupes-relais sont mis en place pour favoriser le partage d'information et d'expertise, et déterminer des actions communes au regard des diverses manifestations de violence selon les circonstances où elles se présentent.
- Dans le cadre du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018, *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée*, le MEES est responsable d'une mesure visant à soutenir le développement de compétences et le déploiement d'expertise chez le personnel scolaire en matière de relations saines et positives en offrant des formations régionales à différents acteurs et actrices du milieu scolaire (personnel enseignant, de direction, de soutien et professionnel).
- Le MEES a préparé un projet pilote pour bonifier l'éducation à la sexualité. Ce projet pilote s'est étalé sur deux années (2015-2016 et 2016-2017). Il comportait des apprentissages sur la violence dans les relations amoureuses visant à mieux la prévenir et à y réagir.
- L'approche *École en santé*, qui se déploie dans l'ensemble des régions du Québec, permet d'agir pour la promotion de la santé et du bien-être ainsi que pour la prévention. Différentes compétences contributives à la problématique de la sexualité y sont suggérées, basées sur les recommandations d'expertes et d'experts. La prévention de la violence dans les relations amoureuses fait partie des interventions proposées.
- Un site Web est en voie d'être finalisé. Il fournira à l'ensemble des écoles du Québec des contenus de promotion et de prévention pour aider les élèves à développer des compétences pour leur santé et leur bien-être.

#### MSSS

Les contenus de promotion et de prévention qui ont été élaborés pour fournir à l'ensemble des écoles du Québec des éléments visant à aider les élèves à développer des compétences pour leur santé et leur bien-être seront mis en ligne sur le site du MSSS en 2018.

La poursuite des travaux visera à assurer un développement plus approfondi de certains contenus qui portent sur la prévention et sur la promotion de la santé en matière de violence et de sexualité de même que sur les compétences à développer chez les jeunes. Cela permettra, dans un premier temps, d'établir un lien plus tangible entre les meilleures pratiques et les actions concrètes à poser dans les différents milieux et de faire ressortir certains messages clés en rapport avec la prévention de la violence qui favoriseront la compréhension des liens entre la sexualité et la violence. Dans un second temps, les intervenantes et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux seront en mesure de reconnaître les partenaires qui peuvent répondre à ces meilleures pratiques et de préciser les rôles et responsabilités de chacun pour soutenir le milieu scolaire de façon appropriée.

**Engagement n° 17** Diffuser et promouvoir une œuvre culturelle en vue de la promotion des rapports égalitaires et de la non-violence dans les rapports amoureux des jeunes dans le cadre du concours « L'égalité à l'œuvre ».

**Responsable** SCF

#### Résumé des réalisations

Le concours « L'égalité à l'œuvre » du SCF visait à marier l'art et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Trois éditions du concours ont eu lieu au cours de la période couverte par le Plan d'action 2012-2017.

La troisième et dernière édition a été menée sur le thème Les relations amoureuses saines et égalitaires et la dénonciation de la violence. Vingt-six chansons s'adressant aux jeunes de 14 à 17 ans ont été soumises à l'automne 2013 par des artistes professionnels, femmes et hommes, qui travaillaient dans le domaine de la chanson.

Trois chansons ont été sélectionnées et ont pu faire l'objet d'un enregistrement professionnel : Autre chose que ça de Julien Thibault et Tania Lapointe-Dupont, Compléments de Florence et moi ainsi que La douceur de Mathieu Lippé.

Les trois chansons ont été diffusées sur le site Internet de VRAK.TV, où les jeunes pouvaient voter pour leur œuvre préférée. Plus de 14 000 votes ont été enregistrés. La chanson qui a recueilli le plus de votes, Autre chose que ça, a mérité le premier prix.

La remise des prix a eu lieu dans le cadre du gala du prix Égalité 2014. Plus de 200 disques compacts sur lesquels se trouvent les trois chansons finalistes ont été remis aux personnes présentes. Les chansons ont également été mises en ligne sur le site Internet du SCF et un communiqué de presse a été publié pour annoncer l'œuvre gagnante.

**Engagement n° 18** Appuyer le Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO) dans ses activités :

- de promotion des rapports égalitaires entre les jeunes femmes et les jeunes hommes;
- de prévention de la violence dans les rapports amoureux.

**Responsable** MEES

#### Résumé des réalisations

Le MEES a accordé un soutien financier annuel au Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO) pour l'ensemble de ses activités, notamment pour des activités de prévention de la violence dans les rapports amoureux et des activités faisant la promotion des rapports égalitaires entre les jeunes femmes et les jeunes hommes.

Le RIIPSO a le mandat général de favoriser le partage de préoccupations et d'idées liées aux pratiques et aux diverses problématiques psychosociales touchant les jeunes du collégial.

**Engagement n° 19** Encourager le réseautage des intervenantes et des intervenants des établissements d'enseignement collégial et des universités par le RIIPSO qui peut intervenir notamment sur la violence dans les rapports amoureux des jeunes.

**Responsable** MEES

#### Résumé des réalisations

Le MEES a accordé un soutien financier annuel au Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux (RIIPSO) pour lui permettre de mettre en œuvre des activités psychosociales, dont certaines peuvent toucher la promotion des rapports égalitaires et la prévention de la violence. Ces activités consistent, par exemple, en des rencontres de l'ensemble des intervenantes et des intervenants avec des représentantes et représentants d'organismes comme l'Association québécoise de prévention du suicide, le rendez-vous annuel du RIIPSO, la rencontre annuelle des tables régionales de l'Est et de l'Ouest sur diverses problématiques et des activités en ligne, notamment des échanges.

Il est à noter que le RIIPSO n'intervient que dans les collèges.



**Engagement n° 20** Implanter et diffuser le programme d'études *Sexualité* et plus particulièrement le cours *La sexualité dans toutes ses dimensions* à l'éducation des adultes, cours qui aborde notamment la violence conjugale.

**Responsable** MEES

#### Résumé des réalisations

Le programme d'études *Sexualité* est offert en anglais et en français. À titre indicatif, mentionnons que 72 inscriptions ont été enregistrées au cours *La sexualité dans toutes ses dimensions* en 2015-2016. Le prototype d'épreuve est en cours de validation et sera rendu disponible pour favoriser la mise en œuvre du cours.

**Engagement n° 21** Diffuser les outils élaborés par le SCF pour sensibiliser le personnel scolaire des écoles anglophones aux stéréotypes sexistes, outils qui comportent, entre autres objectifs, la promotion des rapports égalitaires.

**Responsable** MEES

#### Résumé des réalisations

Un total de 180 brochures en anglais, élaborées par le SCF à l'intention des personnes vivant dans des contextes de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale (femmes âgées, femmes handicapées, femmes immigrantes à statut précaire, femmes immigrantes ou de minorités ethnoculturelles, personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et hommes victimes), ont été distribuées aux directrices et aux directeurs ainsi qu'aux professionnelles et aux professionnels des services éducatifs complémentaires des commissions scolaires anglophones.

**Engagement n° 22** Offrir des rencontres de sensibilisation aux stéréotypes sexuels aux représentantes et aux représentants du milieu scolaire anglophone.

**Responsable** MEES

#### Résumé des réalisations

Lors d'une conférence tenue en 2014 sur les services éducatifs complémentaires et organisée pour le milieu scolaire anglophone, des ateliers sur le thème des stéréotypes sexuels ont été offerts aux participantes et aux participants, dont des directions des services éducatifs complémentaires, des professionnelles et professionnels, des directions d'école ainsi que des enseignantes et enseignants.

**Engagement n° 23** Offrir aux milieux scolaires des documents d'information sur la prévention de l'intimidation et de la violence chez les filles et chez les garçons, de même que sur la prévention de la violence dans les relations amoureuses, qui prendront en considération le développement psychosexuel des jeunes et le contexte dans lequel s'inscrit le vécu amoureux adolescent.

**Responsable** MEES

#### Résumé des réalisations

Le MEES a produit un feuillet intitulé *La violence chez les garçons et les filles – Ça vaut le coup d'agir ensemble!*, qui est utilisé dans un contexte d'accompagnement selon les besoins spécifiés par les agentes et agents de soutien régional qui appuient les écoles et les commissions scolaires. Il a aussi été distribué dans le réseau scolaire en plus d'être accessible sur le site Web du MEES, à l'adresse suivante :

[www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/adaptation\\_serv\\_compl/FeuilletViolence\\_FillesGarcons.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/FeuilletViolence_FillesGarcons.pdf)

Le document sur la prévention de la violence dans les relations amoureuses n'a pas, quant à lui, été produit puisque ce sujet est abordé ailleurs, notamment dans les apprentissages en éducation à la sexualité.

**Engagement n° 24** Poursuivre la distribution de l'outil de sensibilisation à la violence dans les rapports amoureux intitulé *Épris sans mépris*.

**Responsable** MEES

#### Résumé des réalisations

Se présentant sous la forme d'un clip vidéo, d'un dépliant d'information et d'un guide pédagogique, l'outil de sensibilisation *Épris sans mépris* du Cégep de l'Outaouais vise à contrer la violence dans les relations amoureuses des jeunes du collégial. Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2017, le MEES a distribué près de 400 outils complets et 2 850 dépliants. À la demande des établissements d'enseignement supérieur anglophones, le dépliant a été traduit en anglais et produit pour une distribution dans ces milieux.

**Engagement n° 25** Collaborer à la diffusion de documents et de matériel sur la violence dans les rapports amoureux dans les centres de formation professionnelle et technique ainsi que dans les centres d'éducation des adultes.

**Responsable** MEES

#### Résumé des réalisations

Les directrices et directeurs des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle ont été invités, par l'entremise d'une lettre, à prendre connaissance du dépliant *La violence conjugale est inacceptable – Brisons le silence* et à le diffuser dans leur établissement.

La Direction de l'éducation des adultes et de la formation continue et la Direction de la formation professionnelle du MEES se sont associées pour diffuser et faire connaître ce dépliant produit par le SCF.

**Engagement n° 26** Diffuser de l'information sur la violence dans les rapports amoureux des jeunes dans des établissements d'enseignement privés afin de la prévenir.

**Responsable** MEES

#### Résumé des réalisations

La Direction de l'enseignement privé du MEES collabore à la diffusion de toute documentation pertinente au sujet des rapports amoureux des jeunes. Aucun rapport portant particulièrement sur la prévention de la violence dans les relations amoureuses n'a été produit par le MEES pendant la période de réalisation du Plan d'action 2012-2017.

Néanmoins, les contenus qui devaient se trouver dans le document sur la prévention de la violence dans les relations amoureuses ont été introduits dans les apprentissages en éducation à la sexualité, diffusés présentement dans plusieurs commissions scolaires et établissements d'enseignement privés du Québec.

De plus, dans le dossier de la prévention de la violence et de l'intimidation ainsi que des actions en lien avec le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018, *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée*, la prévention et le traitement de toutes les formes de violence et d'intimidation sont abordés, dont la violence à caractère sexuel et celle pouvant se produire dans divers contextes, notamment les relations amoureuses.



- Engagement n° 27**      **Poursuivre les activités de sensibilisation et d'information sur la violence conjugale en maintenant et en mettant à jour, dans le document *Apprendre le Québec – Guide pour réussir mon intégration*, les sections portant sur :**
- les valeurs et les fondements de la société québécoise;
  - la violence conjugale et les agressions sexuelles.

**Responsable**      **MIDI**

### **Résumé des réalisations**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2017, le MIDI a assuré de façon continue la mise à jour des sections portant sur les valeurs et les fondements de la société québécoise. Le MIDI poursuit également les activités de sensibilisation et d'information concernant la violence conjugale et les agressions sexuelles.

À ce sujet, des organismes subventionnés par le MIDI offrent, à partir du document *Apprendre le Québec – Guide pour réussir mon intégration*, des séances d'information sur la sécurité des femmes en se basant sur la section portant sur la violence conjugale. Ces séances peuvent se donner sur une période de trois heures. Certains organismes font du dépistage des problématiques de violence, donnent de l'information sur les services offerts par le milieu et, par référencement, aiguillent les femmes vers les organismes du réseau de la santé et des services sociaux. En outre, des organismes qui offrent des cours de français peuvent aussi animer des séances d'information sur la violence faite aux femmes.

Par ailleurs, ces séances permettent aussi de transmettre des informations sur le rôle et les responsabilités des personnes qui entourent la victime, en insistant sur le fait que la loi encourage les témoins de scènes de violence conjugale et les proches à ne pas tolérer ces situations mais à les dénoncer, du fait qu'elles sont criminelles. Des séances d'information contextualisant l'émergence de la violence, la façon de la dénoncer et la manière d'aller chercher du secours sont aussi offertes.

Enfin, soulignons que, dans la prochaine version du document, la section concernant les violences envers les femmes s'intitulera : « Violence conjugale, agression sexuelle et violences basées sur l'honneur ».

- Engagement n° 28**      **Mettre à la disposition de la population immigrante les dépliants d'information sur la violence conjugale réalisés et distribués par le SCF et par S.O.S. violence conjugale, dans les présentoirs des points de service destinés à cette population.**

**Responsable**      **MIDI**

### **Résumé des réalisations**

Depuis le 31 mars 2015, le MIDI n'a plus de point de service à l'intention des personnes immigrantes nouvellement arrivées. Jusqu'à cette date, 3 762 brochures ont été distribuées.

Les organismes prestataires de services du MIDI ont été informés de l'existence de ces brochures et invités à les faire connaître aux personnes immigrantes.

## 2. DÉPISTAGE ET IDENTIFICATION PRÉCOCE

Plusieurs victimes de la violence conjugale hésitent à dévoiler leur situation pour des raisons variées et complexes. Toutefois, le dépistage de la violence conjugale par une professionnelle ou un professionnel qui côtoie une victime peut aider celle-ci à briser le silence qui entoure sa situation. Il offre également aux auteurs des actes de violence l'occasion de préciser leur problème et d'entreprendre une démarche de changement. Enfin, le dépistage permet d'intervenir auprès des enfants qui vivent dans un contexte de violence conjugale. Le fait de systématiser le dépistage et l'identification précoce de cette forme de violence, par exemple par le personnel du réseau de la santé et des services sociaux, du milieu de l'éducation ou des services de gardes éducatifs à l'enfance, donne l'occasion d'offrir l'écoute et le soutien nécessaires aux personnes touchées pour qu'elles en viennent à régler leur situation et à sortir du cycle de violence.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille ont uni leurs efforts et inscrit cinq engagements pour l'atteinte des objectifs visés par le deuxième axe d'intervention du Plan d'action 2012-2017 :

- Intégrer le dépistage ou l'identification précoce de la violence conjugale aux pratiques professionnelles des intervenantes et des intervenants visés;
- Améliorer les actions de dépistage de la violence conjugale et assurer l'aiguillage vers les ressources d'aide et de protection appropriées.

Certaines réalisations qui ont permis d'assurer la formation et le soutien des professionnelles et des professionnels intervenant dans les différents milieux concernés, d'améliorer la détection de la violence conjugale en période périnatale et de favoriser l'évaluation de la dangerosité des conjoints ayant des comportements violents ont particulièrement contribué à l'atteinte de ces objectifs.

### **Le soutien des intervenantes et des intervenants des différents milieux**

#### *Réseau de la santé et des services sociaux*

Afin de favoriser le développement des compétences des intervenantes et des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux quant à l'identification précoce de la violence conjugale, le gouvernement s'est, par exemple, engagé à assurer le développement et l'hébergement d'une formation Web sur le sujet qui sera offerte en 2018.

Cette formation en ligne interactive de douze heures vise à mieux outiller les professionnelles et professionnels de la santé en ce qui concerne la problématique vécue par les femmes victimes de violence conjugale, les conjoints ayant des comportements violents et les enfants exposés à cette forme de violence. Elle est constituée de trois modules, dont le premier vise à discerner dans quel contexte sociohistorique la violence conjugale a été reconnue comme une problématique sociale et à reconnaître l'ampleur de cette problématique, ses manifestations comme ses conséquences. Le deuxième module a, quant à lui, pour objectif de permettre de reconnaître les signes de la présence de violence conjugale, tant chez les victimes que chez les auteurs de violence conjugale ou les enfants exposés, de différencier les types de violence dans le couple, d'effectuer une évaluation du danger, d'établir des scénarios de protection et de diriger les personnes vers les ressources appropriées. Enfin, le dernier module permet d'acquérir les savoirs et les habiletés nécessaires pour assurer une intervention de base auprès des personnes concernées dont les victimes, les enfants exposés, les auteurs ainsi que certains groupes présentant des réalités ou des vulnérabilités particulières.

#### *Services de garde éducatifs à l'enfance*

À la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance en 2014, une mise à jour du guide *La santé des enfants... en services de garde éducatifs* a été entamée, visant notamment l'amélioration du dépistage et de l'identification précoce de la violence conjugale par le personnel des services de garde éducatifs à l'enfance. La section sur la maltraitance, qui porte sur les indices de mauvais traitements physiques et psychologiques, est particulièrement visée par cette actualisation en fonction des informations fournies par le Directeur de la protection de la jeunesse et pour qu'y soient inclus les indices de mauvais traitements dont peuvent être victimes les enfants venant de foyers où il y a de la violence conjugale.

### **La détection de la violence conjugale en période périnatale**

La mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017 a par ailleurs permis l'élaboration d'outils ayant pour objectif de soutenir le milieu de la santé dans l'intégration de la problématique de la violence conjugale à la gamme de services préventifs périnataux. Seront notamment offerts des feuillets à l'intention des gestionnaires, des intervenantes et des intervenants ainsi qu'un webinaire destiné aux intervenantes et aux intervenants, lequel se trouve sur le Portail d'information périnatale de l'Institut national de santé publique du Québec. En plus de présenter de l'information spécifique sur la violence conjugale en période périnatale, ce webinaire est axé sur les enjeux de sécurité, l'identification précoce et l'aiguillage vers les ressources appropriées.

## **Des outils d'évaluation de la dangerosité**

En réponse à l'objectif visant à améliorer les actions de dépistage de la violence conjugale et à assurer l'aiguillage vers les ressources d'aide et de protection appropriées, le gouvernement s'est, entre autres, engagé à offrir des outils d'évaluation de la dangerosité des conjoints ayant des comportements violents dans les milieux pertinents d'intervention, notamment au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

Ainsi, un outil d'estimation du risque d'homicide et une formation associée ont été élaborés à l'intention des intervenantes et des intervenants de ce réseau et sont maintenant inclus dans le programme normal de formation du ministère de la Santé et des Services sociaux. En novembre 2017, 83 formatrices et formateurs régionaux avaient bénéficié de la formation. Ces personnes avaient à leur tour formé plus de 1 500 intervenantes et intervenants à travers la province. La formation se poursuivra dans les prochaines années et une évaluation de son implantation et de son impact sera effectuée. Un projet pilote est en cours en vue d'offrir la formation au personnel infirmier. Des initiatives régionales ont aussi été l'occasion d'offrir aux intervenantes et aux intervenants une formation sur la dangerosité des conjoints violents, souvent par l'entremise de l'expertise d'organismes communautaires. De plus, certains centres de santé et de services sociaux (CSSS) ont eux-mêmes vu à développer leurs propres outils d'évaluation de la dangerosité.

## AXE 2 – RÉALISATION DES ENGAGEMENTS

**Engagement n° 29** Favoriser le développement des compétences des intervenantes et des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux à l'identification précoce de la violence conjugale, et ce, en tenant compte des stratégies et conditions de réussite en cette matière.

**Responsable** MSSS

### Résumé des réalisations

#### Formation Web sur la violence conjugale

Le MSSS a confié à l'Université de Montréal, par l'entremise du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, le mandat de développer le contenu d'une formation Web destinée aux intervenantes et aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux. Il a également confié à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) la médiatisation et l'hébergement de la formation.

Cette formation Web interactive de douze heures vise à mieux outiller ces intervenantes et intervenants en ce qui a trait à la problématique vécue par les femmes victimes de violence conjugale, les conjoints ayant des comportements violents et les enfants exposés à cette forme de violence. Elle est constituée de trois modules : 1. Connaissances générales sur la violence conjugale; 2. Identification précoce de la violence conjugale; 3. Intervention en violence conjugale.

La formation devrait être accessible à l'hiver 2018.

#### Développement d'outils pour soutenir les professionnelles et professionnels dans l'intégration de la problématique de la violence conjugale à la gamme de services préventifs périnataux

Le MSSS a confié à l'INSPQ le mandat de développer des outils pour soutenir les professionnelles et professionnels dans l'intégration de la problématique de la violence conjugale à la gamme de services préventifs périnataux, dont un webinaire de 90 minutes destiné aux intervenantes et aux intervenants et se trouvant sur le Portail d'information périnatale de l'INSPQ.

Ce projet vise la production :

- d'un avis scientifique faisant état de la problématique, des principaux enjeux éthiques ainsi que des précautions de sécurité et des conditions organisationnelles à considérer;
- d'un feuillet à l'intention des gestionnaires qui présente la synthèse des messages clés et des principaux résultats de l'avis;
- d'un feuillet à l'intention des intervenantes et des intervenants qui présente les enjeux de sécurité et les éléments à prendre en compte lors des interventions préventives en matière de violence conjugale dans la période périnatale;
- d'une mise à jour de la fiche sur la violence conjugale dans le Portail d'information périnatale ([www.inspq.qc.ca/information-perinatale/fiches/violence-conjugale](http://www.inspq.qc.ca/information-perinatale/fiches/violence-conjugale));
- d'un webinaire sur la violence conjugale et la grossesse diffusé dans le cadre du programme de formation du Portail d'information périnatale, en lien avec la fiche portant sur la violence conjugale. En plus de présenter de l'information spécifique sur la violence conjugale en période périnatale, ce webinaire sera axé sur les enjeux de sécurité, l'identification précoce et l'aiguillage vers les ressources appropriées.

**Engagement n° 30** Recenser et diffuser des outils d'évaluation au regard de la dangerosité chez les conjoints ayant des comportements violents dans les milieux pertinents d'intervention.

**Responsable** MSSS

#### Résumé des réalisations

##### À l'échelle nationale

Le mandat de développer un outil d'estimation du risque d'homicide et une formation associée pour les intervenantes et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux a été confié par le MSSS au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (anciennement l'agence de la santé et des services sociaux).

Cet outil et cette formation ont été, par la suite, déployés dans l'ensemble du Québec. Cette dernière est incluse dans le programme normal de formation du MSSS.

Une évaluation de l'implantation et de l'impact de la formation sera effectuée et une analyse sera également menée pour l'offrir au personnel infirmier.

##### À l'échelle régionale

Entre 2012 et 2017, des initiatives régionales, mises en place par les anciennes agences de la santé et des services sociaux ou les actuels CIUSSS et centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), ont permis d'offrir aux intervenantes et aux intervenants une formation sur la dangerosité des conjoints violents, souvent en confiant à un organisme communautaire le mandat de développer la formation ou d'offrir un atelier. Certains centres de santé et de services sociaux (CSSS) ont également élaboré leurs propres outils d'évaluation de la dangerosité.

**Engagement n° 31** Favoriser la mise en place d'activités de sensibilisation et de formation, dans une perspective d'identification précoce des enfants exposés à la violence conjugale et d'aiguillage, activités qui seront destinées au personnel des services de garde et au personnel du ministère de la Famille.

**Responsable** FAMILLE

#### Résumé des réalisations

À la suite de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> avril 2014, du Règlement modifiant le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, une mise à jour du guide *La santé des enfants... en services de garde éducatifs* a été effectuée.

La section sur la maltraitance a été particulièrement améliorée, notamment par l'ajout de plusieurs encadrés rappelant les différentes facettes de la maltraitance et le rôle primordial du personnel éducateur dans les signalements au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ). De plus, dans cette section, les indices de mauvais traitements physiques et psychologiques ont été mis à jour selon les informations fournies par le DPJ. Cette mise à jour inclut les indices de mauvais traitements dont peuvent être victimes des enfants venant de foyers où il y a de la violence conjugale. Des illustrations ont été ajoutées pour aider à reconnaître les endroits où la présence de bleus peut soulever des doutes. Des tableaux de données sur la répartition des signalements en 2015-2016 et les mauvais traitements psychologiques ont aussi été ajoutés. Le guide devrait être réédité en 2018-2019.

**Engagement n° 32** Diffuser en ligne le matériel de formation continue intitulé *Éthique et confidentialité en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle* (guide d'animation et cahier de participation).

**Responsable** MEES

#### Résumé des réalisations

La publication des documents liés à la formation *Éthique et confidentialité en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle* a dû être abandonnée en raison de la désuétude de plusieurs références Web incluses dans le matériel de formation ainsi que de la difficulté à les retracer.

**Engagement n° 33**

**Informé le groupe Administrators of Complementary Educational Services des objectifs de la Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes, notamment au regard de la problématique de la violence conjugale.**

**Responsable****MEES****Résumé des réalisations**

Lors d'une rencontre statutaire du groupe Administrators of Complementary Educational Services (ACES), les directions des services éducatifs complémentaires de toutes les commissions scolaires anglophones ont été informées des objectifs de la Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes, notamment au regard de la problématique de la violence conjugale.

### 3. INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

L'accessibilité aux services peut représenter un défi pour certaines victimes de violence conjugale en raison de leur réalité personnelle, familiale, sociale, économique et culturelle, de leur âge, de leur état physique et mental, voire de leur situation géographique. Les ressources psychosociales sont appelées à répondre à la fois aux besoins des victimes de violence conjugale, à ceux des enfants qui y sont exposés et à ceux des auteurs des actes de violence. L'intervention auprès des conjoints ayant des comportements violents, qui est complémentaire des services offerts aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale, doit viser la responsabilisation de l'agresseur et être axée sur l'élimination des comportements de contrôle et de domination.

Le gouvernement a inscrit quinze engagements répondant aux objectifs suivants, tous en lien avec l'axe de l'intervention psychosociale :

- Rendre accessible de l'information sur les services offerts en matière de violence conjugale aux personnes autochtones et aux personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité par rapport à ce type de violence;
- Assurer la formation des intervenantes et des intervenants sur les diverses réalités des personnes autochtones et des personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale;
- S'assurer que les ressources répondent aux besoins de sécurité, de protection et de soutien psychosocial des victimes de violence conjugale;
- S'assurer que les ressources offrent des services spécifiques et adaptés aux enfants exposés à la violence conjugale;
- S'assurer que les ressources répondent aux besoins des conjoints ayant des comportements violents tout en visant la responsabilité des agresseurs.

Certaines réalisations ont particulièrement contribué à l'atteinte de ces objectifs, à commencer par celles assurant le soutien financier des organismes communautaires qui travaillent auprès des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants de même que de ceux intervenant auprès des conjoints ayant des comportements violents.

#### **Le financement des maisons d'hébergement**

Un soutien annuel est versé par le gouvernement aux maisons d'hébergement à travers le Québec dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires et en appui à leur mission globale. Rappelons que le financement qui leur est accordé a augmenté de façon significative entre 2002-2003 et 2010-2011, passant de 30,6 à 69,2 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 126 %. Entre 2012 et 2017, le financement octroyé aux maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants a atteint une moyenne de 75 millions de dollars par année. Par ailleurs, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et l'Alliance des maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale ont reçu un financement annuel pour leurs activités de soutien à leurs membres.

#### **La formation des intervenantes et des intervenants**

Pendant la période couverte par le Plan d'action 2012-2017, 282 agentes et agents du réseau du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont suivi la formation intitulée *Dépistage de situations de violence et d'agression sexuelle*. Cette formation avait pour objectif d'enrichir leurs connaissances et de les amener à développer leurs habiletés et leurs attitudes à l'égard de la problématique de la violence conjugale, de manière à faciliter le dépistage des personnes qui en sont victimes, notamment des Autochtones, ainsi que leur aiguillage vers des ressources spécialisées du milieu.

Un autre engagement du gouvernement contribuant à ce que les ressources disponibles répondent aux besoins de sécurité, de protection et de soutien psychosocial des familles qui vivent dans un contexte de violence conjugale consistait à élaborer et à diffuser une formation destinée aux intervenantes et aux intervenants des services de supervision des droits d'accès (SDA) pour les organismes communautaires qui assurent le maintien des liens entre l'enfant et chacun de ses parents en toute sécurité. La formation nationale qui a été élaborée et diffusée visait l'acquisition des compétences essentielles pour assurer des services de qualité aux utilisatrices et aux utilisateurs. Elle a permis de rejoindre 63 personnes participantes, réparties dans la quasi-totalité des ressources offrant des services de SDA et recensées dans la province. Depuis la tenue de cette formation, chacune des ressources y ayant participé dispose d'outils permettant d'assurer la formation des autres intervenantes et intervenants de son milieu ainsi que du nouveau personnel.

#### **De l'aide financière en soutien aux victimes de violence conjugale**

Le faible revenu de certaines victimes peut représenter un obstacle à la décision de quitter une situation de violence conjugale. Dans le but de soutenir les personnes à faible revenu aux prises avec un conjoint violent, certaines mesures ont été mises en place en réponse à ce type d'enjeu.

Depuis 1999, par exemple, la personne prestataire de l'aide financière de dernier recours qui est réfugiée en maison d'hébergement pour victimes de violence conjugale peut bénéficier d'une allocation pour contraintes temporaires pendant trois mois consécutifs et d'une prestation spéciale de 100 \$ par mois.

Une prestation spéciale pour frais de déménagement peut également lui être attribuée si celui-ci a lieu en raison de violence conjugale, alors interprétée comme une raison de santé et de salubrité, et s'il est justifié par un certificat médical. Ainsi, pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, 2 568 personnes réfugiées en



maison d'hébergement ont reçu l'allocation pour contraintes temporaires et 6 302 autres ont eu droit à une prestation spéciale de 100 \$ par mois. De plus, 66 prestations spéciales pour frais de déménagement ont été offertes.

Des mesures complémentaires visant d'autres situations vécues par les victimes de violence conjugale ont également répondu à cet enjeu au cours de la mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017. Ainsi, certaines victimes ont pu bénéficier d'une prestation d'aide financière de dernier recours sans faire valoir leurs droits à la pension alimentaire, alors que d'autres n'ont pas eu à rembourser les sommes reçues indûment.

### **Un soutien aux organismes d'aide aux conjoints ayant des comportements violents**

L'intervention auprès des conjoints ayant des comportements violents est un pan important de la lutte contre la violence conjugale. À cet égard, le gouvernement soutient annuellement les organismes communautaires qui viennent en aide aux hommes qui ont des comportements violents pour s'assurer que ces ressources répondent à leurs besoins tout en visant la responsabilité des agresseurs. Ce financement, distribué sur une base récurrente, est offert à 31 organismes de seize régions du Québec et à un regroupement national. Depuis 2005-2006, ces organismes ont vu leur financement augmenter de 77 % dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires. De plus, depuis 2012-2013, un montant récurrent a été ajouté à cette contribution, suivant une recommandation du *Rapport du Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux*, afin d'améliorer, dans toutes les régions du Québec, l'accès aux services pour les hommes ayant des comportements violents tout en tenant compte des réalités régionales.

### **Une évaluation de l'intervention auprès des enfants**

Contribuant à faire en sorte que les ressources disponibles offrent des services spécifiques et adaptés aux enfants exposés à la violence conjugale, un groupe de travail a été mis sur pied, réunissant plusieurs partenaires dont l'Association des centres jeunesse du Québec, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, le ministère de la Santé et des Services sociaux et à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence. Le mandat qui lui a été confié était de produire un état de la situation concernant les défis rencontrés dans l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale et de leur famille, particulièrement dans les cas où le développement des enfants est compromis, et d'émettre des recommandations. Le rapport du comité de travail et ses recommandations ont été diffusés auprès des instances régionales concernées du réseau de la santé et des services sociaux et sont accessibles en ligne à l'adresse suivante : [publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001059/](http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001059/).

### **Une information accessible à tout le monde**

La diffusion des ressources d'aide et d'information étant au cœur de la lutte contre la violence conjugale, l'accessibilité de l'information sur les services offerts en la matière est assurée de façon continue dans le réseau de la santé et des services sociaux. Cette information se trouve sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux, dans le répertoire des ressources, et peut être consultée tant par les intervenantes et intervenants du réseau que par la population en général. Du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, les résultats de recherche des ressources offrant des services en matière de violence conjugale ont été consultés 432 fois, ce qui représente une augmentation de 170 % par rapport à l'année précédente.



## AXE 3 – RÉALISATION DES ENGAGEMENTS

**Engagement n° 34**      **Soutenir financièrement les organismes communautaires qui travaillent auprès des conjoints ayant des comportements violents.**

**Responsable**      **MSSS**

### Résumé des réalisations

Le financement octroyé par le MSSS aux organismes communautaires qui viennent en aide aux hommes qui ont des comportements violents provient de l'enveloppe du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Ce soutien, distribué sur une base récurrente, est offert à 31 organismes de seize régions du Québec et à un organisme national (regroupement) en appui à leur mission globale. Depuis 2012-2013, un montant récurrent a été ajouté suivant une recommandation du *Rapport du Comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux*, soit la suivante : « Améliorer l'accès aux services pour les hommes ayant des comportements violents dans toutes les régions du Québec, tout en tenant compte des réalités régionales ».

**Engagement n° 35**      **Favoriser des interventions concertées auprès des enfants exposés à la violence conjugale et de leur famille.**

**Responsable**      **MSSS**

### Résumé des réalisations

Un groupe de travail a été mis sur pied pour établir un état de la situation concernant les défis rencontrés dans l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale et de leur famille, particulièrement dans les cas où le développement des enfants est compromis, et émettre des recommandations.

Depuis le dépôt du rapport de ce comité de travail, des discussions entre le réseau des maisons d'hébergement et le MSSS ont eu lieu. Le MSSS s'est engagé à assurer la diffusion du rapport et de ses recommandations auprès des instances régionales concernées. De plus, pour poursuivre l'actualisation de ses engagements, le MSSS assurera la diffusion en ligne de la formation provinciale sur la violence conjugale à l'intention des intervenantes et des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux. Cette formation, mentionnée à l'engagement 29, portera, entre autres, sur l'identification précoce des situations de violence conjugale et l'intervention auprès des femmes, des enfants et des hommes.

**Engagement n° 36**      **Adapter les outils d'intervention à la réalité des personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale et en assurer la diffusion aux intervenantes et aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux visés.**

**Responsable**      **MSSS**

### Résumé des réalisations

Le MSSS a confié au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans le cadre de ses mandats provinciaux et par l'entremise du Centre de recherche appliquée en intervention psychosociale (CRAIP), le mandat d'adapter les outils d'intervention à la réalité des personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale et d'en assurer la diffusion auprès des intervenantes et des intervenants visés du réseau de la santé et des services sociaux.

Pour réaliser ce mandat, le CRAIP s'est engagé à procéder à la recension des outils de pratique déjà existants et des écrits scientifiques reliés aux clientèles vulnérables pour adapter ces outils ou en créer un nouveau, si cela est nécessaire, avant de rédiger un guide de pratique portant sur la violence conjugale pour les clientèles vulnérables. Dans le cadre de ce projet, les clientèles vulnérables sont celles désignées par l'actuelle politique gouvernementale en matière de violence conjugale : les personnes âgées, les lesbiennes, les gais, les bisexuels, les trans, les personnes immigrantes, les personnes ayant des limitations fonctionnelles et les hommes victimes de violence.

**Engagement n° 37** Concevoir et donner une formation sur l'intervention en matière de violence conjugale aux intervenantes et aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux visés.

**Responsable** MSSS

#### Résumé des réalisations

Les réalisations en lien avec cet engagement ont été rapportées à la mesure 29 du présent volet.

**Engagement n° 38** Élaborer et diffuser une formation aux intervenantes et aux intervenants de services de supervision des droits d'accès des organismes communautaires leur permettant de consolider les compétences requises pour assurer un service de qualité.

**Responsables** FAMILLE et MSSS

#### Résumé des réalisations

Le ministère de la Famille et le MSSS ont diffusé une formation nationale visant à permettre aux intervenantes et aux intervenants travaillant dans les services de supervision des droits d'accès (SDA) d'acquérir les compétences essentielles pour assurer des services de qualité. Cette formation a permis de rejoindre 63 personnes participantes réparties dans 34 des 35 ressources de SDA recensées à ce moment. La formule utilisée prévoyait que les personnes formées puissent, par la suite, donner à leur tour la formation aux autres intervenantes et intervenants de leur milieu.

**Engagement n° 39** Soutenir financièrement les organismes communautaires qui travaillent auprès des victimes de violence conjugale.

**Responsable** MSSS

#### Résumé des réalisations

Les organismes communautaires visés par cet engagement sont les maisons d'hébergement et les centres de femmes ainsi que les organismes nationaux les représentant.

En 2016-2017, 109 maisons d'hébergement, 135 centres de femmes et 3 organismes nationaux ont reçu un financement dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), en appui à leur mission globale. Le MSSS a alors octroyé un montant total de 76,7 millions de dollars aux maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, et 25,1 millions de dollars aux centres de femmes.

Le MSSS accorde également, depuis 2013-2014, un montant annuel non récurrent à l'Alliance des maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale afin de lui permettre de poursuivre ses activités et de travailler à un projet de concertation avec d'autres regroupements en violence conjugale. L'Alliance regroupe et représente les maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape du Québec qui offrent aux femmes, avec ou sans enfant, des services spécialisés en matière de violence conjugale postséparation, par l'entremise de logements transitoires sécuritaires.

- Engagement n° 40**      **Soutenir financièrement la personne prestataire de l'aide financière de dernier recours :**
- qui est réfugiée en maison d'hébergement pour personnes victimes de violence conjugale par :
    - ♦ une allocation pour contraintes temporaires pendant (au plus) trois mois consécutifs;
    - ♦ une prestation spéciale de 100 dollars par mois;
  - en lui allouant une prestation spéciale pour frais de déménagement si celui-ci a lieu en raison de violence conjugale (interprété comme une raison de santé et de salubrité, et justifié par un certificat médical).

**Responsable**      **MTESS**

#### **Résumé des réalisations**

Pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017 :

- 2 568 personnes réfugiées en maison d'hébergement ont reçu l'allocation pour contraintes temporaires;
- 6 302 personnes réfugiées en maison d'hébergement ont reçu une prestation spéciale de 100 \$ par mois;
- 66 prestations spéciales pour frais de déménagement ont été offertes.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (RLRQ, c. A-13.1.1) et du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles (RLRQ, c. A-13.1.1, r. 1) et couvre toutes les formes de violence.

- Engagement n° 41**      **Accorder à la personne prestataire de l'aide financière de dernier recours victime de violence conjugale une exclusion :**
- de contribution parentale dans le cas où la ou le jeune adulte démontre que ses parents ont exercé de la violence à son égard;
  - pour la valeur de la résidence, jusqu'à concurrence de 80 000 dollars durant un an suivant la date du déménagement si la résidence doit être quittée pour des raisons de santé ou de sécurité.

**Responsable**      **MTESS**

#### **Résumé des réalisations**

Pour la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017 :

- le nombre de prestataires qui ont démontré être victimes de violence parentale et qui ont bénéficié de l'exclusion de contribution parentale est de 2 004;
- 17 personnes ont bénéficié de l'exclusion pour la valeur de la résidence.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles (RLRQ, c. A-13.1.1, r. 1) et couvre toutes les formes de violence.

- Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2015, la disposition du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles (articles 147-3 et 147-4) qui prévoit que la valeur de l'ensemble de certains biens est exclue jusqu'à concurrence de 90 000 \$, y compris la valeur d'une résidence qui a été quittée pour une raison de santé ou de salubrité ou encore en raison d'une séparation, et ce, pour une période d'au plus deux ans, prévaut sur le deuxième alinéa de la mesure 41. Pour le Programme de solidarité sociale, la valeur de l'ensemble de certains biens est exclue jusqu'à concurrence de 130 000 \$ (article 164).
- Du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016, la disposition du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles (articles 147-3 et 147-4) précise que l'exclusion est jusqu'à concurrence de 142 100 \$. Pour le Programme de solidarité sociale, la valeur de l'ensemble de certains biens est exclue jusqu'à concurrence de 203 000 \$ (article 164).
- Du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, la disposition du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles (articles 147-3 et 147-4) prévoit que l'exclusion est jusqu'à concurrence de 145 979 \$. Pour le Programme de solidarité sociale, la valeur de l'ensemble de certains biens est exclue jusqu'à concurrence de 208 542 \$ (article 164). Il est à noter qu'à partir de juillet 2017, selon les articles 147-3 et 147-4, le montant établi est de 148 490 \$ et, selon l'article 164, de 212 129 \$.

#### Engagement n° 42

#### Accorder la prestation d'aide financière de dernier recours à la personne victime de violence conjugale :

- sans qu'elle ait à faire valoir ses droits à la pension alimentaire, contrairement à ce qui est habituellement le cas, le MESS se réserve toutefois la possibilité de poursuivre lui-même;
- sans qu'elle ait à rembourser les sommes reçues indûment, si la victime est en mesure de démontrer qu'elle était dans l'impossibilité de déclarer sa situation réelle en raison de la violence de son conjoint ou de sa conjointe à son égard ou encore à l'égard d'une ou d'un enfant à charge.

#### Responsable

MTESS

#### Résumé des réalisations

Pour la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017 :

- 4 437 personnes n'ont pas eu à faire valoir leurs droits à la pension alimentaire;
- 41 personnes n'ont pas eu à rembourser les sommes reçues indûment et ont démontré qu'elles étaient dans l'impossibilité de déclarer leur situation réelle en raison de la violence de leur conjoint ou de leur conjointe à leur égard ou à l'égard d'un enfant à charge.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (RLRQ, c. A-13.1.1) et couvre toutes les formes de violence.

#### Engagement n° 43

#### Donner de la formation en matière de violence conjugale à l'intention des agentes et des agents d'Emploi-Québec et rendre obligatoire cette formation au cours de leur première année d'embauche.

#### Responsable

MTESS

#### Résumé des réalisations

La formation intitulée *Dépistage de situations de violence et d'agression sexuelle*, offerte aux agentes et aux agents du réseau du MTESS, a pour objectif d'enrichir leurs connaissances et de les amener à développer leurs habiletés et leurs attitudes à l'égard de la problématique de la violence conjugale, de manière à faciliter le dépistage des personnes qui en sont victimes ainsi que leur aiguillage vers des ressources spécialisées du milieu. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 mars 2017, 282 agentes et agents ont été formés.

#### Engagement n° 44

#### Appuyer financièrement des organismes du milieu dont le mandat est de sensibiliser les personnes immigrantes ou des minorités ethnoculturelles, notamment celles qui sont victimes de violence conjugale, aux droits et aux recours qui sont à leur disposition ainsi que de faciliter l'accès aux services d'aide et de protection existants.

#### Responsable

MIDI

#### Résumé des réalisations

Durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2017, le MIDI a financé près d'une centaine d'organismes qui offrent des services de soutien à l'installation et à l'intégration. Parmi ceux-ci, huit organismes régionaux font de manière spécifique du dépistage des problématiques de violence, donnent de l'information sur les services offerts dans le milieu et font, au besoin, de l'aiguillage vers les organismes du réseau de la santé et des services sociaux.

**Engagement n° 45** **Mettre à la disposition des intervenantes et des intervenants auprès des femmes victimes de violence conjugale ayant des limitations fonctionnelles des outils pratiques et en assurer la diffusion.**

**Responsable** **MSSS**

#### **Résumé des réalisations**

Le MSSS a confié à l'Université de Montréal, par l'entremise du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, le mandat de développer le contenu d'une formation Web destinée aux intervenantes et aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux. Il a également confié à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) la médiatisation et l'hébergement de la formation.

Cette formation Web interactive de douze heures, qui sera accessible sur le site Web de l'INSPQ à l'hiver 2018, vise à mieux outiller les intervenantes et intervenants concernant la problématique vécue par les femmes victimes de violence conjugale, les conjoints ayant des comportements violents et les enfants exposés à cette forme de violence. Une partie du contenu de la formation sera consacrée aux groupes présentant des réalités ou des vulnérabilités particulières, dont les femmes ayant des limitations fonctionnelles. L'information relative à cette formation a été rapportée à l'engagement 29.

**Engagement n° 46** **Désigner une personne-ressource responsable du dossier de la violence conjugale dans les CSSS et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux.**

**Responsable** **MSSS**

#### **Résumé des réalisations**

Certaines régions ont désigné des personnes-ressources dans leurs établissements, bien que la refonte du réseau de la santé et des services sociaux ait retardé la mise en œuvre intégrale de cet engagement. Une réflexion portant sur le mandat de ces personnes et les balises servant à les désigner sera tenue à l'hiver 2018.

**Engagement n° 47** **Assurer une meilleure harmonisation entre les services liés aux limitations fonctionnelles (ex. : soutien aux activités de vie quotidienne, transport adapté) et ceux qui sont offerts en maison d'hébergement.**

**Responsable** **MSSS**

#### **Résumé des réalisations**

La mise en œuvre de cet engagement se situe sur le plan régional, au regard de l'organisation des services, et local, en matière d'offre de services. Dans le but de mobiliser les parties prenantes vers l'harmonisation des services, le sujet a été présenté aux répondantes et aux répondants régionaux du dossier des limitations fonctionnelles, puis discuté dans le cadre des rencontres annuelles avec les responsables régionaux du dossier de la violence conjugale pour s'assurer que des liens sont faits entre les différents champs d'intervention.

Pour approfondir les réflexions entamées, un contact a par la suite été établi avec une représentante du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. Des collaborations seront consolidées avec la Direction du soutien à domicile en ce qui concerne :

- la continuité des services à domicile et les maisons d'hébergement;
- la situation des femmes sans proche aidant qui présentent des limitations fonctionnelles et qui sont hébergées dans ces maisons.

**Engagement n° 48**

**Promouvoir et assurer la mise à jour de l'information sur les ressources et les services offerts en violence conjugale dans le réseau de la santé et des services sociaux par le *Répertoire des ressources en santé et en services sociaux*.**

**Responsable****MSSS****Résumé des réalisations**

L'accessibilité de l'information sur les services offerts en matière de violence conjugale est assurée de façon continue dans le réseau de la santé et des services sociaux. Cette information, mise à jour régulièrement, est accessible sur le site du MSSS, dans le répertoire des ressources, et peut être consultée par les intervenantes et intervenants du réseau ainsi que la population en général à l'adresse suivante : [www.msss.gouv.qc.ca/repertoires](http://www.msss.gouv.qc.ca/repertoires).

De plus, la mise à jour du Portail santé mieux-être permettra de faciliter l'accès à l'information sur les ressources et services offerts en matière de violence conjugale. Le Portail poursuit les objectifs suivants :

- Aider la population à prendre en charge sa santé et lui permettre de prendre une décision éclairée en lui offrant une porte d'entrée unique et simple servant de référence en matière d'information et de conseils sur :
  - ♦ des problèmes de santé et des problèmes psychosociaux;
  - ♦ des traitements et des interventions possibles;
  - ♦ des mesures de prévention à adopter;
  - ♦ les programmes et mesures d'aide mis en place par le gouvernement;
  - ♦ le fonctionnement du système de santé et de services sociaux québécois.
- Faciliter l'accès de la population aux services de première ligne du réseau en lui offrant un répertoire des ressources, lui permettant ainsi de savoir où et quand consulter;
- S'inscrire dans le continuum de services québécois en renforçant les messages des professionnelles et des professionnels de la santé et des services sociaux ainsi que des infirmières et des infirmiers ou des intervenantes et des intervenants des services Info-Santé 811 et Info-Social 811, qui peuvent, grâce au Portail, diriger la population vers l'information qu'il leur a été possible de valider.

Il vise les publics suivants :

- les personnes qui ont un problème de santé ou psychosocial;
- les personnes qui veulent prévenir un problème de santé ou psychosocial;
- les proches de ces personnes.

Le Portail santé mieux-être se trouve à l'adresse suivante : [sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources](http://sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources).

## 4. INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

Le signalement d'une situation de violence conjugale demande beaucoup de courage de la part des victimes. La peur de subir de nouveau de la violence, les contraintes économiques, les réticences à quitter leur domicile, la présence d'enfants, etc., font partie des obstacles rencontrés par les victimes. L'intervention policière, judiciaire et correctionnelle joue un rôle important, notamment sur le plan de la sécurité de la victime et de son orientation vers les ressources dont elle pourrait avoir besoin.

Ensemble, le ministère de la Justice, le ministère de la Sécurité publique ainsi que le Directeur des poursuites criminelles et pénales ont inscrit un total de 34 engagements en réponse aux objectifs suivants relatifs à l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle :

- Assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et de leurs proches, notamment de celles qui vivent dans un contexte de vulnérabilité par rapport à ce type de violence;
- Encourager les victimes de violence conjugale à demander l'aide des autorités policières et judiciaires;
- Orienter les victimes de violence conjugale vers les ressources d'aide et de protection appropriées;
- Responsabiliser les agresseurs relativement à leurs comportements violents;
- Adapter l'intervention auprès de la personne contrevenante aux prises avec une problématique de violence conjugale.

Certaines réalisations ont particulièrement contribué à l'atteinte de ces objectifs. Parmi celles-ci, soulignons le soutien offert par l'entremise d'une ligne téléphonique spécialisée, gratuite et confidentielle, la formation continue des policières et des policiers en matière de violence conjugale, la signature d'ententes entre la majorité des corps de police du Québec et des organismes spécialisés, l'adaptation des pratiques aux besoins des victimes, l'ajout de recours civils d'ordonnance de protection et la création d'un comité d'examen des homicides intrafamiliaux.

### Des services spécialisés pour les victimes

Pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, le gouvernement du Québec a maintenu son soutien à l'organisme SOS violence conjugale, une ligne d'écoute et de référence pour toute personne interpellée par la problématique de la violence conjugale. Entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2017, l'organisme SOS violence conjugale, dont les services répondent aux besoins des victimes de violence conjugale et de leurs proches, a répondu à plus de 130 000 demandes dont plus de 55 % provenaient de la région de Montréal. De ce nombre, 86 % provenaient de femmes victimes de violence conjugale ou en difficulté et 7,5 %, d'enfants, d'adolescentes ou d'adolescents exposés à la violence conjugale. De manière générale, la majorité des appels ont été dirigés vers des maisons d'hébergement (70 %), conformément à l'objectif qui consiste à diriger les victimes de violence conjugale vers les ressources d'aide et de protection appropriées.

Entre 2013 et 2017, le gouvernement a par ailleurs soutenu les activités de 17 centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) comprenant plus de 170 points de service. Ces centres offrent des services de première ligne à toute personne victime d'un acte criminel et à ses proches, ainsi qu'aux témoins d'un tel acte. Au cours de cette période, plus de 46 864 personnes ont reçu des services relativement à un acte criminel commis en contexte conjugal. Ces personnes ont, entre autres, pu être informées des ressources d'aide spécialisées à leur disposition et accompagnées, lorsqu'elles le désiraient, dans leurs démarches judiciaires.

Pendant cette même période, 29 212 victimes de violence conjugale ont bénéficié du programme CAVAC-Info, qui vise à informer les victimes d'infractions criminelles de l'évolution de leur dossier de cour. Ces victimes étaient des femmes dans une proportion de 85 %.

### La prévention des homicides intrafamiliaux

Pour favoriser le partage de l'expertise et des meilleures pratiques d'intervention policière en matière de violence conjugale dans l'ensemble des corps de police, le Comité d'examen des homicides intrafamiliaux, composé de représentantes et de représentants du ministère de la Sécurité publique, de policières et de policiers de divers corps de police ainsi que de représentantes et de représentants de l'École nationale de police du Québec, a été mis en place. La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale ont participé à une rencontre de ce comité et ont présenté leur offre de services à ses membres.

Par ailleurs, la pratique policière en matière de violence conjugale a été actualisée puis diffusée dans l'ensemble des corps de police de la province. De plus, un aide-mémoire visant à prévenir l'homicide conjugal a, par la même occasion, été mis à la disposition des équipes de patrouille. Une formation portant sur l'utilisation de cet outil est d'ailleurs offerte pour faciliter son intégration dans les organisations. Ces mécanismes concourent ainsi à mieux assurer la sécurité de la victime de violence conjugale et de ses proches, et à prévenir les homicides.



## **La formation des corps policiers et les ententes de collaboration avec les organismes détenant une expertise en matière de violence conjugale**

La formation des corps policiers ainsi que la conclusion d'ententes avec les organismes détenant une expertise en matière de violence conjugale permettent d'assurer la sécurité et la protection des victimes de cette forme de violence et de leurs proches, de les orienter vers les ressources d'aide et de protection appropriées et de faciliter l'intervention auprès des auteurs de cette forme de violence.

Les corps de police du Québec ont la responsabilité d'assurer une formation continue de leur personnel, entre autres en matière de violence conjugale et familiale. Dans ce cadre, un séminaire sur la violence conjugale a réuni près de 120 personnes dont des enquêtrices et enquêteurs appelés à traiter les dossiers de violence conjugale, des superviseuses et superviseurs des bureaux d'enquête de même que des officières-cadres et officiers-cadres en matière d'enquête. Un séminaire sur l'intervention policière auprès des personnes aînées dans un contexte de maltraitance, portant notamment sur les enjeux relatifs à la violence conjugale, a, quant à lui, réuni 95 participantes et participants du milieu policier.

Par ailleurs, une journée de sensibilisation bilatérale en matière de violence conjugale a également eu lieu à l'École nationale de police du Québec, donnant suite à une rencontre de travail à ce sujet qui avait regroupé des représentantes et représentants du ministère de la Sécurité publique, de l'École nationale de police du Québec, de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, des centres d'aide aux victimes d'actes criminels et de l'organisme à *cœur d'homme* – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence.

Alors qu'ils remplissent leur mission, les représentantes et représentants des Services correctionnels du Québec et des corps de police favorisent, du même coup, la coordination des actions de divers partenaires en matière de violence conjugale. À cet égard, une question a été ajoutée au questionnaire sur l'administration des activités policières pour connaître les ententes de collaboration qui sont signées entre les corps de police et un ou des organismes dans le domaine de la violence conjugale. La collecte de données annuelle a révélé que tous les corps de police ont conclu au moins une entente de collaboration avec un ou des organismes en lien avec des victimes d'actes criminels et qu'une majorité d'entre eux l'ont conclue avec un ou des organismes œuvrant particulièrement dans le domaine de la violence conjugale.

## **Des formations sur la divulgation de renseignements confidentiels**

Pour faire connaître les objectifs et les mesures mis en avant par la Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes, entre autres des victimes de violence conjugale, des sessions de formation ou d'information ont été offertes par une représentante du ministère de la Justice et le sont toujours, sur demande. Près de 900 personnes venant du milieu de la santé, du milieu communautaire et du milieu gouvernemental ont assisté aux différentes formations pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017. À la suite de ces formations, le gouvernement a été à même de constater certains défis quant à la bonne compréhension et à l'application, dans ces milieux, des dispositions contenues dans la Loi. Pour remédier à cette situation, une modification des lois concernées a permis de clarifier leur application dans une perspective d'amélioration de la sécurité et de la protection des victimes.

## **La formation des procureures et des procureurs aux poursuites criminelles et pénales**

Chaque année, des formations de base spécialisées en matière de violence conjugale sont offertes par le Directeur des poursuites criminelles et pénales aux procureures et aux procureurs, et sont adaptées aux nouvelles réalités. Plus de 200 procureures et procureurs en ont bénéficié grâce à onze formations données pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017.

## **Des modifications législatives et réglementaires**

Des modifications ont été apportées au Code civil du Québec pour porter de 3 à 30 ans le délai de prescription applicable aux actions en responsabilité civile pour les victimes de violence conjugale, notamment lorsqu'un acte causant un préjudice corporel peut constituer une infraction criminelle. Ces modifications ont été bien reçues par le milieu, qui demandait une telle mesure. Elles contribuent à élargir le champ des recours mis à la disposition des victimes.

Parmi les autres changements législatifs ou réglementaires associés aux situations de violence conjugale, notons la modification des règles applicables aux baux résidentiels, qui accordent dorénavant aux locataires la possibilité de résilier un bail en cas de violence conjugale. Ce changement contribue à assurer davantage la sécurité des victimes et de leurs enfants en réduisant le nombre d'obstacles à la prise de la décision de se retirer de la situation de violence conjugale.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une mesure d'exception permet aux victimes de violence conjugale de se soustraire, en cas de séparation d'un conjoint ayant des comportements violents, à l'obligation d'assister à une séance sur la parentalité après la rupture. Par conséquent, le contenu du dépliant gouvernemental d'information sur la médiation indique dorénavant que la médiation familiale est généralement peu appropriée dans un contexte de violence conjugale. De plus, une nouvelle section traitant de la violence conjugale fait maintenant partie du *Guide de normes de pratique en médiation familiale* du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale, et ce, pour baliser la pratique de la médiation familiale dans ce contexte.



### **Un code d'identification unique pour les victimes de violence conjugale**

Les dossiers de violence conjugale judiciairisés par les procureures et procureurs sont désignés par un code unique reconnu par l'ensemble des intervenantes et des intervenants des milieux policiers, judiciaires et correctionnels, ce qui leur permet d'adapter leurs interventions et de mieux assurer la sécurité des victimes. Par exemple, il est possible pour ces dernières d'être informées des droits de sortie de leur agresseur et de connaître le moment prévu de sa remise en liberté. Pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, près de 50 000 dossiers se sont vu attribuer par les procureures et procureurs le code d'identification relatif à la violence conjugale, et ce nombre a connu une évolution annuelle croissante.

### **Le recours civil d'ordonnance de protection**

Depuis 2016, un recours pour obtenir une ordonnance civile de protection permet à une victime de recevoir de l'assistance, alors que les faits ne permettent pas de croire à la commission d'une infraction criminelle. Cette ordonnance constitue une mesure d'assouplissement en ce qu'elle permet d'assurer la sécurité de la victime en imposant à l'accusé des conditions à respecter. Ce nouveau recours permettra d'agir notamment en prévention de la violence conjugale, lorsque la vie, la santé et la sécurité d'une personne sont menacées. Il devrait permettre de contrer la violence psychologique.

Le recours civil d'ordonnance de protection vient donc compléter les outils juridiques permettant de mieux intervenir pour faire cesser la violence conjugale et familiale.

Enfin, la Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux permet, depuis 2013, qu'un juge rende une ordonnance de protection d'urgence et exige le retrait d'un partenaire violent du foyer familial.

## AXE 4 – RÉALISATION DES ENGAGEMENTS

**Engagement n° 49**      **Soutenir financièrement et assurer le développement des services des CAVAC, dont ceux offerts aux victimes de violence conjugale, notamment afin qu'ils :**

- continuent d'assurer l'accès des personnes ayant des incapacités physiques aux locaux des CAVAC;
- offrent des services d'interprétariat gratuits pour les personnes malentendantes;
- continuent d'assurer l'accès aux services d'accompagnement judiciaire offerts aux personnes issues des communautés culturelles;
- poursuivent leur partenariat avec des organismes qui travaillent auprès des populations vivant dans un contexte de vulnérabilité.

**Responsable**      **MJQ**

### Résumé des réalisations

Entre 2013 et 2017, le MJQ a financé, par l'entremise du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC), dix-sept centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) comprenant plus de 165 points de service. Ces centres offrent des services de première ligne à toute personne victime d'un acte criminel et à ses proches ainsi qu'aux témoins d'un tel acte. Pendant cette période, plus de 46 864 personnes ont reçu des services relativement à un acte criminel commis en contexte conjugal.

**Engagement n° 50**      **Favoriser le partage de l'expertise et les meilleures pratiques d'interventions policières en matière de violence conjugale à l'ensemble des corps de police, notamment par :**

- la création d'une communauté de pratique sur l'intervention policière en matière de violence conjugale;
- la création d'un comité formé de policières et de policiers afin de procéder à l'examen des homicides conjugaux.

**Responsable**      **MSP**

### Résumé des réalisations

Afin de favoriser le partage de l'expertise et des meilleures pratiques d'intervention policière en matière de violence conjugale dans l'ensemble des corps de police, le MSP a mis sur pied le Comité d'examen des homicides intrafamiliaux, composé de représentantes et de représentants de ce ministère, de policières et de policiers venant de divers corps de police ainsi que de représentantes et de représentants de l'École nationale de police du Québec. Une rencontre annuelle est prévue au mandat de ce comité. À ce jour, trois rencontres ont eu lieu. Le Comité a été mis en place au cours de l'année 2014 et s'est réuni pour la première fois en 2015.

**Engagement n° 51**      **Poursuivre l'implantation et la mise en œuvre des programmes visant à informer adéquatement les victimes d'actes criminels, dont ceux qui sont commis dans un contexte de violence conjugale.**

**Responsable**      **MJQ**

### Résumé des réalisations

Entre 2013 et 2017, le programme CAVAC-Info, qui vise à informer les victimes d'infractions criminelles de l'évolution de leur dossier de cour, a permis d'informer plus de 160 000 personnes dont 29 212 dans un dossier de violence conjugale. Ces personnes étaient des femmes dans une proportion de 85 % (24 954).

**Engagement n° 52**      **Maintenir le service unifié du MSP concernant l'information aux victimes.**

**Responsable**      **MSP**

**Résumé des réalisations**

Le service unifié des Services correctionnels du MSP a été mis sur pied dans la foulée de l'entrée en vigueur de la Loi sur le système correctionnel du Québec et, plus particulièrement, des obligations légales relatives aux victimes.

Dans cette perspective, une ligne téléphonique provinciale sans frais a été créée. Elle est destinée aux victimes ainsi qu'aux intervenantes et aux intervenants, notamment en matière de violence conjugale, et vise à répondre à leurs différentes interrogations, entre autres quant aux droits des victimes et à certaines informations que ces dernières souhaitent obtenir. Des interventions permettent aussi de les diriger vers des ressources adaptées en fonction des besoins déterminés. Le service unifié offre également un soutien et des conseils aux intervenantes et aux intervenants des Services correctionnels travaillant auprès des victimes.

De plus, toutes les demandes d'obtention de renseignements ainsi que les représentations écrites sont reçues et traitées par le service unifié, et ce, pour toutes les victimes de la province de Québec, dont celles de violence conjugale. Ces demandes et représentations sont ensuite transmises aux personnes autorisées pour la communication d'information aux victimes dans le réseau correctionnel du Québec ainsi qu'à la Commission québécoise des libérations conditionnelles, le cas échéant.

Plus récemment, des demandes de blocage de numéros de téléphone des victimes, par exemple de violence conjugale, ont aussi été rendues possibles. De telles démarches ont pour effet de bloquer tout appel en provenance d'un appareil téléphonique utilisé par des personnes incarcérées vers le numéro de téléphone de la victime. Depuis la mise en place graduelle de ce service en avril 2013, plus de 630 demandes de blocage ont été reçues et traitées à l'échelle de la province.

À titre indicatif, mentionnons que près de 5 000 documents, appels et demandes au total ont été reçus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 mars 2017.

Enfin, le lien est assuré auprès des partenaires concernés, notamment la Commission québécoise des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada.

**Engagement n° 53**      **Poursuivre la diffusion de la Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue de protéger des personnes auprès des intervenantes et des intervenants des réseaux d'aide et de protection des ministères et des organismes visés.**

**Responsable**      **MJQ**

**Résumé des réalisations**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2017, 46 formations ont été tenues. Cet engagement visait à faire connaître les objectifs de la Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes, entre autres des victimes de violence conjugale. Des sessions de formation ou d'information ont été offertes par une représentante du MJQ et le sont toujours, sur demande. Près de 900 personnes ont assisté aux différentes formations. Ces personnes venaient du milieu de la santé, du milieu communautaire et du milieu gouvernemental et pouvaient être appelées, dans le cadre de leurs fonctions, à intervenir auprès de victimes de violence conjugale.

**Engagement n° 54** S'assurer du respect des droits des victimes d'actes criminels, dont ceux qui sont commis dans un contexte conjugal, notamment au regard de la *Déclaration de la victime sur les conséquences du crime*, devant les tribunaux ou devant la Commission d'examen des troubles mentaux, et ce, sur tout le territoire du Québec.

**Responsables** MJQ et DPCP

### Résumé des réalisations

#### DPCP

À la suite du dépôt par le gouvernement fédéral du projet de loi C-32, intitulé *Loi édictant la Charte canadienne des droits des victimes et modifiant certaines lois* (Charte), un comité interministériel a été créé pour veiller à la mise en œuvre au Québec des nouvelles dispositions que contient cette loi. Ce comité a introduit le nouveau formulaire *Déclaration de la victime* (Déclaration).

Rappelons que la Déclaration est en lien avec le droit de participation de la victime (l'article 15 de la Charte et les articles 672.5 et 722 du Code criminel).

Un guide de référence et un aide-mémoire destinés aux procureures et aux procureurs ont été produits par le DPCP en ce qui concerne la Charte et les modifications législatives introduites par la même occasion au Code criminel et à la Loi sur la preuve au Canada. Il s'agit de documents de référence utiles pour les procureures et procureurs, qui doivent respecter les droits accordés par la loi aux victimes, notamment de violence conjugale, et assurer la prise en compte de leurs intérêts légitimes. Plus précisément, on y rappelle que leur rôle est, lorsque les circonstances le permettent, d'encourager la victime à remplir une déclaration et de l'informer des endroits où elle peut se procurer un formulaire à cette fin. De plus, lorsqu'elle ou il est interrogé par le tribunal sur les mesures prises pour permettre à la victime de rédiger la Déclaration, la procureure ou le procureur fait état de l'ensemble des moyens mis en place en ce sens (ex. : programme INFOVAC-Plus, services offerts par les CAVAC, formulaires accessibles en ligne et, le cas échéant, communication directe avec la victime). Mentionnons par ailleurs que la Politique concernant le traitement des plaintes formulées par les citoyens du DPCP a été modifiée le 21 décembre 2015. Elle indique maintenant expressément qu'elle vise à assurer les droits reconnus aux victimes par la loi (la Charte, le Code criminel et la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels) et doit être interprétée en ce sens.

#### MJQ

Depuis le 23 juillet 2015, l'ensemble des envois du programme INFOVAC du Réseau des centres d'aide aux victimes d'actes criminels, adressés, entre autres, aux victimes de violence conjugale, contiennent le formulaire *Déclaration de la victime*, le formulaire *Demande de dédommagement* ainsi que deux dépliants expliquant la nature de ces formulaires et les instructions à suivre pour les remplir. Ainsi, plus de 52 346 formulaires et dépliants (*Déclaration de la victime* et *Demande de dédommagement*) ont été envoyés depuis l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits des victimes, tous crimes confondus. En outre, le site Internet du MJQ permet d'obtenir différentes informations et les formulaires liés à la *Déclaration de la victime*.

**Engagement n° 55** Offrir une formation aux personnes autorisées des services correctionnels portant spécifiquement sur l'information à transmettre aux victimes.

**Responsable** MSP

### Résumé des réalisations

La Loi sur le système correctionnel du Québec reconnaît des droits aux victimes, dont celles de violence conjugale. Dans la foulée des obligations légales qui en découlent, du matériel ainsi que des procédures ont été élaborés pour soutenir les membres du personnel des Services correctionnels du MSP dans l'application de celles-ci.

Les gestionnaires des Services correctionnels ont assisté à une présentation portant sur les obligations légales qui leur incombent à l'égard des victimes. Du matériel a été conçu à leur intention et leur a été remis pour les soutenir dans la prise en charge de leurs responsabilités.

De plus, certains membres du personnel des Services correctionnels ont spécifiquement été nommés à titre de personnes autorisées pour la communication d'information aux victimes au sein de ces services. Ces personnes ont toutes reçu une formation actualisée au sujet des obligations légales des Services correctionnels à l'égard des victimes, notamment en ce qui a trait à la transmission de renseignements particuliers ainsi qu'au traitement de leurs représentations écrites. Du matériel de soutien a aussi été élaboré à leur intention. Des conférences téléphoniques sont d'ailleurs offertes aux personnes autorisées, sur tout le territoire du Québec, par la répondante provinciale pour la communication d'information aux victimes.

Enfin, tant les gestionnaires que les personnes autorisées peuvent bénéficier du soutien et des conseils de cette répondante provinciale.

**Engagement n° 56** Transmettre des renseignements précis aux victimes de violence conjugale concernant leur agresseur ayant reçu une peine d’incarcération.

**Responsable** MSP

#### Résumé des réalisations

En vertu de la Loi sur le système correctionnel du Québec (LSCQ), les Services correctionnels du MSP doivent transmettre des renseignements précis à certaines victimes, dont celles de violence conjugale, notamment les dates d’admissibilité de leur agresseur à une mesure d’élargissement de la détention, les dates d’octroi d’une sortie ainsi que la durée de celle-ci, les conditions de détention et la destination de la personne contrevenante et la date de la libération définitive. Ils doivent aussi informer certaines victimes du fait que la personne contrevenante s’est évadée ou est en liberté illégale.

À cette fin, des personnes autorisées pour la transmission d’information aux victimes communiquent avec ces dernières pour leur donner des renseignements précis concernant leur agresseur incarcéré.

Il s’agit d’une activité continue qui est intégrée aux pratiques et qui constitue une obligation légale enchâssée dans la LSCQ. À titre indicatif, mentionnons qu’au regard des responsabilités qui incombent aux Services correctionnels, le nombre de contacts réussis auprès de victimes s’élève, au total, à près de 4 000 annuellement.

**Engagement n° 57** Revoir le contenu du dépliant d’information sur la médiation familiale pour faire état de l’ensemble des modifications qui seront apportées au programme, en incluant la mention que la médiation est généralement peu appropriée dans un contexte violence conjugale.

**Responsable** MJQ

#### Résumé des réalisations

Le contenu du dépliant d’information sur la médiation familiale produit par le MJQ a été revu pour faire état des modifications apportées au Programme de médiation familiale et au Règlement sur la médiation familiale (décret 1032-2012) ainsi que pour y inclure la mention suivante : « Notez qu’il existe des situations où la médiation familiale est généralement peu appropriée, par exemple lorsque vous vivez une situation de violence conjugale ». Cette mention vise à informer adéquatement les personnes participant à une telle démarche, lesquelles peuvent la suspendre à n’importe quel moment pour consulter leur procureure ou procureur ou encore toute autre personne. Le dépliant peut être consulté à l’adresse suivante :

[www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/contenu/documents/Fr\\_\\_français\\_/centredoc/publications/couple-famille/DEP\\_meditation-familiale.pdf](http://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr__français_/centredoc/publications/couple-famille/DEP_meditation-familiale.pdf).

Cette mention est également faite lors de la séance d’information sur la parentalité, après la rupture, ainsi que dans le *Guide de normes de pratique en médiation familiale* du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF).

Au total, 162 100 exemplaires du dépliant ont été imprimés (135 000 en français et 27 100 en anglais) et mis à la disposition des citoyennes et des citoyens dans les différents palais de justice du Québec. En outre, certains médiateurs et médiatrices ont commandé le dépliant pour le remettre lors de consultations.

- Engagement n° 58** Réviser les programmes de formation s’adressant aux médiatrices familiales et aux médiateurs familiaux de façon qu’ils soient en mesure de mieux dépister les cas de violence conjugale et d’assurer la sécurité des victimes participant à un processus de médiation.
- Engagement n° 59** Favoriser la mise en place des moyens permettant le maintien et la consolidation des habiletés développées par les médiatrices familiales et les médiateurs familiaux à la suite de la formation reçue en matière de violence conjugale.
- Engagement n° 60** Favoriser la participation de l’ensemble des médiatrices familiales et des médiateurs familiaux du Québec à la formation en matière de violence conjugale.

<b>Responsable</b>	<b>MJQ</b>
--------------------	------------

#### Résumé des réalisations

À la suite de la production du rapport d’évaluation du Projet pilote d’identification et de suivi adapté des situations de violence conjugale en médiation familiale, un projet conjoint de l’Association de médiation familiale du Québec (AMFQ), du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF), du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de l’association à cœur d’homme – Réseau d’aide aux hommes pour une société sans violence, le MJQ a réfléchi aux ajustements qui pourront être apportés aux programmes de formation s’adressant aux médiatrices et aux médiateurs familiaux pour maintenir et consolider leurs habiletés, notamment en matière d’identification précoce des cas de violence conjugale.

Un projet pilote de formation sur la violence conjugale et le dépistage a d’ailleurs été développé. Environ 300 médiatrices et médiateurs ont suivi cette formation. Il est envisagé que celle-ci soit intégrée à la formation obligatoire de l’ensemble des professionnelles et des professionnels en médiation familiale.

Or, pour déterminer la meilleure façon de réaliser ces engagements, des discussions sont prévues avec le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF). La modification du Règlement sur la médiation familiale (RLRQ, c. C-25, r. 2.1), qui encadre les conditions d’accréditation, de supervision et de tarification en la matière, est l’une des options envisagées.

- Engagement n° 61** Produire une section sur la violence conjugale dans le *Guide de normes de pratique* du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale.

<b>Responsable</b>	<b>MJQ</b>
--------------------	------------

#### Résumé des réalisations

Le *Guide de normes de pratique en médiation familiale* du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale, adopté le 1<sup>er</sup> juillet 1998, permet à toute médiatrice familiale et à tout médiateur familial d’effectuer son travail de façon consciencieuse, diligente et efficace. Ce travail consiste d’ailleurs à intervenir dans un conflit entre des parents, qu’ils soient toujours en couple ou séparés, avec leur consentement, et de les aider à négocier une entente équitable, compte tenu de la législation en vigueur, faisant l’objet d’un consentement libre et éclairé.

À la suite d’une révision effectuée en 2012, une nouvelle section traitant de la violence conjugale fait dorénavant partie du guide et vient baliser la pratique de la médiation familiale en ce domaine. Ainsi, dans les cas où une situation de violence conjugale a été détectée, la médiatrice ou le médiateur est tenu d’informer les parties que la médiation est généralement peu appropriée. Elle ou il doit également suspendre la médiation ou y mettre un terme si une situation de violence conjugale persiste et que la personne qui abuse, ou celle qui est abusée, ne peut négocier face à face dans le respect.

La version révisée du *Guide de normes de pratique en médiation familiale* peut être consultée dans le site Internet du Barreau du Québec : [www.barreau.qc.ca/pdf/mediation/familiale/guide-pratique-meditation-familiale.pdf](http://www.barreau.qc.ca/pdf/mediation/familiale/guide-pratique-meditation-familiale.pdf).



**Engagement n° 62.1** Prévoir un mécanisme permettant aux victimes de violence conjugale qui remplissent certaines conditions de se soustraire à l'obligation d'assister à une séance sur la parentalité après la rupture.

**Engagement n° 62.2** Analyser la possibilité de développer des contenus pour des séances complémentaires à celles sur la parentalité après la rupture pour les victimes de violence conjugale qui décideraient d'y participer.

**Responsable** MJQ

### Résumé des réalisations

#### Engagement n° 62.1

Les parents qui ont un différend et souhaitent obtenir un jugement doivent assister à une séance d'information sur la parentalité et la médiation familiale. Pour assurer la sécurité et la protection des participantes et des participants, les ex-conjointes et ex-conjoints ne sont pas inscrits à la même séance, sauf à leur demande. Ces personnes peuvent être également accompagnées par quelqu'un de leur choix. Cette séance, d'une durée de deux heures trente et présentée en soirée par des responsables accrédités en médiation familiale, se déroule dans les 43 palais de justice où siège la Cour supérieure du Québec de même que dans quelques points de service.

Toutefois, une mesure d'exception permettant spécifiquement aux victimes de violence conjugale qui le souhaitent de se soustraire à cette obligation est prévue à l'article 417 du Code de procédure civile, lequel est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette mesure est assortie d'un moyen simple et peu coûteux pour les victimes de s'en prévaloir. En effet, la personne doit simplement déposer au greffe une attestation produite par un service d'aide aux victimes reconnu par le MJQ et qui confirme qu'elle s'est présentée à ce service en invoquant être victime de violence conjugale. Cette attestation se limite au fait de la présence de la victime à une date donnée pour la requête d'un service en lien avec une situation de violence conjugale. Il ne s'agit pas d'attester l'existence de la violence, mais simplement de confirmer que la personne a eu recours au service en invoquant être victime de violence.

#### Engagement n° 62.2

L'analyse démontre qu'il serait pertinent de développer un contenu pour des séances complémentaires portant particulièrement sur les enjeux liés à la violence conjugale dans un contexte de rupture. Il serait envisagé de demander à des médiatrices et à des médiateurs d'expérience d'élaborer ce contenu, lequel pourrait ensuite être disponible pour celles et ceux qui souhaitent offrir ces séances.

**Engagement n° 63** Étudier la possibilité de modifier le Code civil du Québec pour étendre le délai de prescription des actions en responsabilité civile visant la réparation du préjudice découlant d'un crime commis dans un contexte de violence conjugale.

**Responsable** MJQ

### Résumé des réalisations

La Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, la Loi visant à favoriser le civisme et certaines dispositions du Code civil relatives à la prescription (2013, chapitre 8) adapte notre droit en matière de prescription pour les victimes de violence conjugale, les victimes de violence subie pendant l'enfance, les victimes d'agressions sexuelles et les victimes d'actes criminels.

Elle modifie le Code civil du Québec en portant de 3 à 10 ans le délai de prescription applicable aux actions en responsabilité civile lorsqu'un acte causant un préjudice corporel peut constituer une infraction criminelle. La Loi prévoit un délai de 30 ans lorsque ce préjudice résulte d'une agression à caractère sexuel, de violence subie pendant l'enfance ou de la violence d'un conjoint, d'une conjointe, d'un ancien conjoint ou d'une ancienne conjointe. Si une personne mineure subit cet acte, le délai de prescription de 30 ans ne commence à courir que lorsqu'elle atteint l'âge de 18 ans. La Loi précise le point de départ de la prescription applicable à de telles actions en le fixant clairement, non pas au moment de l'infraction criminelle, mais au moment où la victime a connaissance que son préjudice est attribuable à cet acte. Ainsi, le délai de 30 ans ne commence à courir que lorsque la victime a connaissance que son préjudice est attribuable au crime qu'elle a subi.

La Loi stipule également que le délai de prescription ne court pas contre la personne mineure ou la personne majeure sous curatelle ou sous tutelle à l'égard des recours qu'elle peut avoir contre sa représentante ou son représentant ou encore la personne qui est responsable de sa garde, ou à l'égard des recours qu'elle peut avoir contre quiconque pour la réparation du préjudice corporel résultant d'un acte pouvant constituer une infraction criminelle.

**Engagement n° 64**

**Soutenir les corps policiers dans leur responsabilité d'assurer une formation continue en matière de violence conjugale et familiale, notamment par :**

- la tenue de journées de formation sur la violence conjugale;
- la sensibilisation à l'importance pour les policières et les policiers d'adresser les victimes, les enfants exposés, les conjointes ou les conjoints violents et les personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité vers les ressources à leur disposition en matière de violence conjugale.

**Responsable****MSP****Résumé des réalisations**

Les corps de police du Québec ont la responsabilité d'assurer une formation continue de leur personnel, entre autres en matière de violence conjugale et familiale. L'École nationale de police du Québec (ENPQ) leur a offert un soutien en organisant plusieurs activités de formation tout au long de la durée de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017. Soulignons notamment les activités suivantes :

- la tenue à l'ENPQ, en 2013, d'un séminaire sur la violence conjugale réunissant 120 personnes;
- une collaboration à la révision de la pratique policière portant sur la violence conjugale;
- l'intégration au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (PFIPG) d'un plateau de formation portant sur la violence conjugale;
- l'ajout de la thématique de la violence conjugale à l'approche globale du PFIPG, soit tout le processus de la prise de la plainte jusqu'au témoignage à la cour;
- une participation au Comité technique en enquête, dont l'un des dossiers est la violence conjugale;
- une participation aux travaux du MSP concernant la Loi sur la Charte des droits des victimes en vue d'intégrer les éléments dans le PFIPG;
- la tenue, en 2015, d'un séminaire sur l'actualisation des connaissances en matière d'enquête qui a réuni 55 participantes et participants;
- la tenue d'un séminaire sur l'intervention policière auprès des personnes âgées dans un contexte de maltraitance, abordant les enjeux relatifs à la présence de violence conjugale impliquant des personnes âgées, auquel 95 personnes ont pris part.



**Engagement n° 65****Outiller les policières et les policiers pour assurer une intervention adéquate et adaptée en matière de violence conjugale, notamment par :**

- l'actualisation de la pratique policière en matière de violence conjugale;
- la diffusion de différents outils de dépistage de la violence conjugale et d'évaluation du risque d'homicide conjugal;
- la promotion auprès des policières et des policiers des événements, des services offerts aux personnes en situation de violence conjugale, des recherches, de la pratique policière et des programmes de financement en rapport avec la violence conjugale.

**Responsable****MSP****Résumé des réalisations**

La pratique policière en matière de violence conjugale a été actualisée en juin 2013, puis diffusée par voie de communiqué dans l'ensemble des directions de police de la province. Plusieurs éléments concernant la sécurité des victimes ont été ajoutés. De plus, un aide-mémoire produit par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence conjugale et la violence faite aux femmes a été annexé à cette pratique. Cet outil à l'intention des patrouilleuses et des patrouilleurs vise à prévenir l'homicide conjugal. Lors de la diffusion de la pratique, les corps de police ont également été informés des possibilités de formation sur cet outil pour faciliter son intégration dans les organisations.

Le MSP effectue une veille et reste à l'affût d'éléments qui pourraient nécessiter la modification ou la bonification de la pratique policière en matière de violence conjugale.

Un séminaire sur la violence conjugale tenu à l'ENPQ, qui a réuni près de 120 personnes, s'adressait aux enquêtrices et aux enquêteurs (policières et policiers) appelés à traiter les dossiers de violence conjugale, aux superviseuses et aux superviseurs des bureaux d'enquête de même qu'aux officières-cadres et aux officiers-cadres en matière d'enquête. Les objectifs de ce séminaire étaient de soutenir les corps de police dans leur responsabilité d'assurer une formation continue sur la violence conjugale et familiale, d'outiller les policières et policiers pour assurer une intervention adéquate et adaptée à cet égard, et de favoriser le partage de l'expertise et des meilleures pratiques d'intervention policière en matière de violence conjugale dans l'ensemble des corps de police.

Un séminaire sur l'intervention policière auprès des personnes âgées dans un contexte de maltraitance a également eu lieu à l'ENPQ. Les enjeux relatifs à la violence conjugale impliquant des personnes âgées y ont été abordés. À ce sujet, le MSP a diffusé, auprès des corps de police, une pratique policière en matière de maltraitance envers les personnes âgées. Cette pratique s'inscrit en complémentarité de celle traitant de la violence conjugale en raison du caractère vulnérable de la clientèle que constituent les personnes âgées.

**Engagement n° 66****Actualiser le programme de formation en matière de violence conjugale s'adressant aux procureures et aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales, et poursuivre sa dispensation.****Responsable****DPCP****Résumé des réalisations**

Dans le cadre de l'École des poursuivants, le DPCP offre, chaque année, une formation de base portant sur la violence conjugale à l'ensemble des nouvelles procureures et des nouveaux procureurs. À la même occasion, une formation spécialisée est accessible aux procureures et aux procureurs qui désirent se perfectionner en la matière. Ces formations sont actualisées tous les ans, ce qui permet de les adapter aux nouvelles réalités. De plus, des formations en matière de violence conjugale sont offertes tout au long de l'année. L'ensemble des formations sont offertes aux procureures et aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales, au personnel du DPCP qui travaille en étroite collaboration avec eux ainsi qu'aux partenaires intéressés tels que les corps policiers.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, 11 formations ont été données en matière de violence conjugale. Elles ont permis de rejoindre 207 procureures et procureurs, 5 personnes employées du DPCP et 54 personnes de l'externe, par exemple des membres du Service des poursuites pénales du Canada, de la Sûreté du Québec ou des services de police municipaux ou encore des avocats de la défense.

**Engagement n° 67** Désigner une personne-ressource responsable des dossiers de violence conjugale au sein du DPCP.

**Responsable** DPCP

#### Résumé des réalisations

Depuis septembre 2013, une procureure aux poursuites criminelles et pénales est désignée comme personne-ressource responsable des dossiers de violence conjugale au sein du DPCP.

La désignation d'une personne responsable de ces dossiers assure un meilleur partage des connaissances liées aux poursuites en matière de violence conjugale dans l'ensemble des bureaux du DPCP. Cela permet de tenir compte des développements législatifs et jurisprudentiels en plus d'assurer un échange systématique d'information et d'expertise, une concertation entre les intervenantes et intervenants ainsi que l'adoption de meilleures pratiques.

**Engagement n° 68** S'assurer de l'application des directives du DPCP en matière d'intervention des procureures et des procureurs auprès des victimes d'actes criminels commis dans un contexte de violence conjugale, notamment de la directive VIO-1.

**Responsable** DPCP

#### Résumé des réalisations

La formation annuelle destinée aux procureures et aux procureurs à l'École des poursuivants traite du respect des directives du DPCP dans la conduite des dossiers de poursuite. Plus précisément, une partie de la formation de base donnée aux nouvelles procureures et aux nouveaux procureurs concerne le traitement des dossiers de violence conjugale et contient, notamment, un volet sur le respect de la directive VIO-1.

Toutes les directives du DPCP peuvent être consultées en ligne sur ses sites Internet et intranet. Les procureures et procureurs doivent en tout temps s'y conformer dans l'exercice de leurs fonctions.

Une référence relative à la directive VIO-1 M, « Violence conjugale – Intervention du procureur », figure dans un guide portant sur les droits des victimes. Élaboré à l'intention des procureures et des procureurs, ce guide est accessible sur le site intranet du DPCP.

**Engagement n° 69** Soutenir financièrement SOS violence conjugale et s'assurer que ses services répondent aux besoins des victimes de violence conjugale vivant dans un contexte de vulnérabilité.

**Responsable** MJQ

#### Résumé des réalisations

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2017, l'organisme SOS violence conjugale, une ligne d'écoute et de référence pour toute personne interpellée par la problématique de la violence conjugale, a répondu à plus de 130 000 demandes dont plus de 55 % provenaient de la région de Montréal. De ce nombre, 86 % ont été faites par des femmes victimes de violence conjugale ou en difficulté et 7,5 %, par des enfants, des adolescentes ou des adolescents exposés à la violence conjugale. De manière générale, la majorité des appels ont été dirigés vers des maisons d'hébergement (70 %).

**Engagement n° 70** Continuer de prendre en considération les représentations écrites des victimes dans le cadre du processus d'évaluation et du processus décisionnel lié à l'administration de la peine de la personne contrevenante.

**Responsable** MSP

#### Résumé des réalisations

La Loi sur le système correctionnel du Québec reconnaît, entre autres, le droit aux victimes, notamment de violence conjugale, de faire des représentations écrites qui seront prises en compte dans le processus d'évaluation du risque que peut présenter la personne incarcérée.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 mars 2017, plus de 1 250 représentations écrites ont été reçues et traitées par le service unifié du MSP concernant la communication d'information aux victimes.

Ces représentations écrites ont été transmises aux personnes concernées des Services correctionnels du MSP pour qu'elles soient prises en compte dans le processus d'évaluation et de décision lié à l'administration de la peine de la personne contrevenante. Les représentations relatives à une personne contrevenante incarcérée pour une période de plus de six mois ont aussi été acheminées à la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC) pour qu'elles soient prises en compte dans les processus décisionnels liés aux mises en liberté sous condition relevant de sa responsabilité. À cet égard, la CQLC a reçu près de 934 représentations écrites de la part de victimes.

**Engagement n° 71.1** Vérifier la cohérence des conditions imposées à la personne contrevenante aux prises avec une problématique de violence conjugale, et ce, à toutes les étapes du processus judiciaire et correctionnel, et soumettre toute incohérence à l'attention du tribunal.

**Engagement n° 71.2** Assurer la cohérence des conditions imposées par la CQLC au regard de celles qui ont été déterminées par le tribunal.

**Responsable** MSP

#### Résumé des réalisations

Au Québec, les tribunaux imposent des conditions particulières aux personnes contrevenantes aux prises avec une problématique de violence conjugale. La vérification de la cohérence des conditions imposées par un tribunal entre les différentes ordonnances et celles émises par les Services correctionnels du Québec ou la Commission québécoise des libérations conditionnelles (ordonnances-certificats lorsque des mesures d'élargissement de la détention sont accordées) est effectuée puis intégrée aux pratiques des intervenantes et des intervenants concernés. Cette pratique s'inscrit dans une perspective d'harmonisation de l'administration des peines imposées à ces personnes contrevenantes et, par conséquent, dans une optique de protection de la société.

**Engagement n° 72.1** Évaluer les personnes contrevenantes se trouvant sous la responsabilité des SCQ et étant aux prises avec une problématique de violence conjugale.

**Engagement n° 72.2** Référer les personnes contrevenantes vers des programmes et des services spécialisés adaptés et leur imposer, dans les conditions de mise en liberté, d'y participer, le cas échéant.

**Responsable** MSP

#### Résumé des réalisations

Les intervenantes et intervenants des Services correctionnels du Québec évaluent les personnes contrevenantes aux prises avec une problématique de violence conjugale et se trouvant sous leur responsabilité. Le cas échéant, ils les dirigent vers des programmes et des services spécialisés pouvant leur venir en aide, lorsque ceux-ci sont disponibles. Il s'agit d'actions qui sont intégrées aux pratiques d'intervention des Services correctionnels.

**Engagement n° 73**      **Rendre disponible, à la demande du tribunal, le Service d'évaluation pour mise en liberté provisoire des conjoints violents.**

**Responsable**      **MSP**

#### **Résumé des réalisations**

Au stade de la mise en liberté provisoire et à la demande du tribunal, les Services correctionnels du Québec peuvent offrir une évaluation des conjoints violents.

Ce service a d'abord pour objectif de contribuer à la protection des victimes et de leurs proches en apportant un éclairage au tribunal quant à l'évaluation de la situation. Il facilite donc la prise de décision au regard de la mise ou non en liberté provisoire des conjoints violents, des conditions particulières à imposer et, le cas échéant, de leur orientation vers des ressources pouvant leur venir en aide. Bien qu'il ait été offert dans certaines régions du Québec pendant la durée de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, ce service n'a pas été déployé à l'échelle provinciale.

**Engagement n° 74**      **Fournir à la cour, en réponse aux demandes du tribunal, l'éclairage nécessaire concernant la personne contrevenante aux prises avec une problématique de violence conjugale.**

**Responsable**      **MSP**

#### **Résumé des réalisations**

À la demande du tribunal, les professionnelles et professionnels des Services correctionnels du Québec fournissent un éclairage à la cour concernant la personne contrevenante aux prises avec une problématique de violence conjugale. Cet éclairage se traduit par la préparation de rapports présenticiels réguliers et spécifiques ou tout autre éclairage demandé par le tribunal.

Essentiellement, la production de rapports présenticiels permet d'informer le tribunal au sujet de cette personne contrevenante dans le cadre de la détermination de la peine. Ce type de service consiste à évaluer son potentiel de réinsertion sociale ainsi que le risque qu'elle présente pour sa victime et la société.

**Engagement n° 75**      **Favoriser l'accès à des ressources spécialisées pour la population correctionnelle, notamment lorsqu'il y a une problématique de violence conjugale.**

**Responsable**      **MSP**

#### **Résumé des réalisations**

Au regard des responsabilités qui leur incombent, les intervenantes et intervenants des Services correctionnels du Québec favorisent l'accès à des ressources spécialisées, lorsque celles-ci sont disponibles dans la communauté, pour les personnes contrevenantes purgeant une peine d'incarcération ou faisant l'objet d'un suivi dans la communauté, notamment dans le cas d'une problématique de violence conjugale. Cette action s'effectue de façon continue et est intégrée aux pratiques des intervenantes et des intervenants.

**Engagement n° 76**      **Participer aux travaux de projets visant la coordination des actions de différents partenaires intervenant en matière de violence conjugale, notamment la police, les CAVAC, les procureures et les procureurs aux poursuites criminelles et pénales, les SCQ, la CQLC, ainsi que les organismes qui travaillent avec les hommes violents.**

**Responsable**      **MSP**

**Résumé des réalisations**

**Services correctionnels**

Des représentantes et représentants des Services correctionnels du Québec ont participé aux rencontres des tables de concertation régionales en matière de violence conjugale qui sont sous la responsabilité du MSSS. Ils participent aussi ponctuellement à différentes initiatives régionales liées à la violence conjugale.

**Direction générale des affaires policières**

Les corps de police ont aussi participé, au fil des ans, aux rencontres des tables de concertation régionales en matière de violence conjugale sous la responsabilité du MSSS.

Des représentantes et représentants de la Direction générale des affaires policières du MSP participent, pour leur part, aux travaux relatifs à l'implantation nationale d'ententes pour la mise en place d'une intervention sociojudiciaire visant à contrer la maltraitance envers les personnes âgées, menés sous la responsabilité du Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille.

**Engagement n° 77**      **S'assurer de l'application du système de codage Stat A visant à faciliter le repérage des dossiers dans lesquels les personnes qui ont commis un crime dans un contexte de violence conjugale ont été condamnées à l'emprisonnement, à l'emprisonnement avec sursis ou à une ordonnance de probation avec suivi.**

**Responsable**      **DPCP**

**Résumé des réalisations**

Le système de codage Stat A vise à faciliter le repérage des dossiers dans lesquels des personnes ont commis un crime dans un contexte de violence conjugale, ce qui permet aux actrices et aux acteurs concernés d'adapter leurs interventions en fonction du besoin des victimes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, près de 50 000 dossiers se sont vu attribuer, au moment de l'autorisation de la poursuite par une procureure ou un procureur aux poursuites criminelles et pénales, le code d'identification des dossiers de violence conjugale.

**Engagement n° 78** Étudier la possibilité d'introduire une mesure législative relativement à l'ordonnance civile de protection pour les victimes de violence conjugale ainsi que la reconnaissance de telles ordonnances rendues ailleurs au Canada ou à l'étranger.

**Responsable** MJQ

### Résumé des réalisations

Les travaux effectués pour donner suite à cet engagement ont permis d'introduire au Québec le recours permettant d'obtenir une ordonnance civile de protection. Ce recours est dorénavant prévu au chapitre de l'injonction dans le Code de procédure civile, à l'article 509. Cette modification a été introduite en 2016.

Une page Web du site du MJQ permet de bien saisir la portée de ce recours :

[www.justice.gouv.qc.ca/programmes-et-services/services/demander-une-ordonnance-de-protection-en-matiere-civile/](http://www.justice.gouv.qc.ca/programmes-et-services/services/demander-une-ordonnance-de-protection-en-matiere-civile/).

Ce nouveau recours permettra d'agir notamment en prévention de la violence conjugale, lorsque la vie, la santé et la sécurité d'une personne sont menacées. Il devrait permettre de contrer la violence psychologique.

L'engagement 78 donne suite également à des travaux gouvernementaux canadiens et internationaux auxquels participe le gouvernement du Québec et qui portent sur les ordonnances civiles de protection et leur reconnaissance interétatique. Il n'est pas acquis que l'issue des travaux de la Conférence de La Haye de droit international privé sur la reconnaissance et l'exécution des ordonnances de protection concernera les ordonnances émises par les tribunaux de juridiction criminelle en plus des ordonnances civiles de protection.

Enfin, des travaux de recherche portant sur les ordonnances de protection sont également en cours.

**Engagement n° 79.1** Diffuser auprès de la population l'information concernant la résiliation du bail résidentiel pour les motifs de violence conjugale et d'agression sexuelle lorsque la sécurité d'une victime ou celle de ses enfants est menacée.

**Engagement n° 79.2** Produire des données sur les demandes de résiliation du bail résidentiel pour les motifs de violence conjugale et d'agression sexuelle lorsque la sécurité d'une victime ou celle de ses enfants est menacée.

**Engagement n° 79.3** Sensibiliser la Régie du logement à l'importance de mettre à jour les modèles de baux résidentiels au regard des modifications législatives permettant la résiliation du bail résidentiel pour les motifs de violence conjugale et d'agression sexuelle lorsque la sécurité d'une victime ou celle de ses enfants est menacée.

**Responsables** MJQ et DPCP

### Résumé des réalisations

#### Engagement n° 79.1

Le MJQ et le DPCP continuent de diffuser de l'information concernant la résiliation du bail résidentiel pour des motifs de violence conjugale ou d'agression sexuelle par l'entremise de leurs sites Internet respectifs.

#### Engagement n° 79.2

Le DPCP recueille et compile les données relatives aux demandes de résiliation d'un bail résidentiel. À titre indicatif, mentionnons qu'entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017, 255 demandes d'attestation en vue d'une résiliation de bail pour un motif de violence conjugale ou d'agression sexuelle ont été traitées par des procureures et procureurs aux poursuites criminelles et pénales agissant comme officières publiques et officiers publics désignés dans l'ensemble de la province. De ce nombre, 208 demandes ont été acceptées.

Pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, 723 demandes ont été acceptées, dont 670 concernaient des victimes de violence conjugale. D'ailleurs, près de 110 procureures ou procureurs agissent comme officières publiques ou officiers publics.

#### Engagement n° 79.3

Le Règlement modifiant le Règlement sur les formulaires de bail obligatoires et sur les mentions de l'avis au nouveau locataire, adopté par la Régie du logement, est entré en vigueur le 24 février 2015. Parmi les principales modifications législatives dont les nouveaux formulaires font état, mentionnons le délai d'avis, qui est passé de trois à deux mois pour la résiliation du bail pour l'un des motifs prévus à la loi, notamment en cas de violence, ainsi que la possibilité pour un locataire de résilier son bail en cas de violence conjugale ou d'agression sexuelle.

**Engagement n° 80** Réviser et distribuer les dépliants d'information à l'intention des victimes.

**Responsable** MSP

#### Résumé des réalisations

Dans la foulée de l'implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec et des obligations légales relatives aux victimes, notamment de violence conjugale, un dépliant d'information a été créé à leur intention. À ce dépliant est joint un formulaire permettant de produire des représentations écrites et de formuler des demandes d'obtention de renseignements. Un coupon a aussi été ajouté pour permettre aux victimes de communiquer un changement de coordonnées.

Ce dépliant ainsi que les documents joints ont été revus.

Les documents ainsi révisés ont été produits et distribués. Les modalités de réapprovisionnement à l'intention des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) ont aussi été définies. Les CAVAC ont d'ailleurs déjà commandé plusieurs caisses de dépliants, et ce, à travers la province.

Précisons enfin que ce dépliant est aussi accessible sur le site Web du MSP, à l'adresse suivante :

[www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/victime-acte-criminel.html](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/victime-acte-criminel.html).

**Engagement n° 81** Étudier la possibilité de modifier la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, notamment pour étendre le délai de prescription pour réclamer le bénéfice des avantages prescrits par cette loi.

**Responsable** MJQ

#### Résumé des réalisations

La Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, la Loi visant à favoriser le civisme et certaines dispositions du Code civil relatives à la prescription (2013, chapitre 8) (projet de loi 22), entrée en vigueur le 23 mai 2013, fait notamment passer de un à deux ans le délai de production d'une demande d'indemnisation en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (RLRQ, c. I-6). Elle précise que le moment où est survenue la blessure comme point de départ de ce délai correspond au moment où la victime prend conscience du préjudice subi et de son lien probable avec l'acte criminel. De plus, cette loi prévoit, entre autres, le remboursement de certains frais engagés pour la résiliation d'un bail résidentiel dans un contexte de violence conjugale ainsi qu'une hausse de l'indemnité forfaitaire dont bénéficient les parents d'une personne à charge décédée, qui passe de 2 000 \$ à 12 000 \$.

Par ailleurs, soulignons que le MJQ a collaboré étroitement avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à l'élaboration d'un plan d'action qui vise à améliorer le processus de traitement d'une demande de prestations et qui sera mis en œuvre dans son entièreté.

**Engagement n° 82** Analyser la possibilité d'augmenter les seuils d'admissibilité à l'aide juridique afin de favoriser un meilleur accès à la justice à toute personne travaillant au salaire minimum.

**Responsable** MJQ

#### Résumé des réalisations

Une hausse importante des seuils d'admissibilité financière à l'aide juridique a été confirmée pendant la durée de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017. Depuis le 31 mai 2016, l'accès à l'aide juridique est gratuit pour les personnes travaillant à temps plein au salaire minimum. De plus, les seuils d'admissibilité financière sont maintenant automatiquement indexés au salaire minimum en vigueur, ce qui a pour effet de maintenir la parité de l'admissibilité gratuite à l'aide juridique avec cette référence. Ces modifications, qui permettent à un plus grand nombre de personnes de bénéficier de l'aide juridique, sont susceptibles de profiter à un plus grand nombre de victimes de violence conjugale.



# CONDITIONS ESSENTIELLES À LA RÉUSSITE DES ACTIONS

La Politique d'intervention en matière de violence conjugale, *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, adoptée en 1995, établissait les conditions essentielles à la réussite de l'action gouvernementale visant à aider à surmonter les obstacles à l'efficacité des interventions en matière de violence conjugale. Ces conditions concernent particulièrement la coordination, la concertation et la formation. Basées sur une compréhension commune de la problématique de la violence conjugale, elles doivent être appuyées par la recherche tout en reposant sur une évaluation et une adaptation constantes des pratiques et des programmes.

Une quinzaine d'engagements ont été pris par les ministères et organismes concernés en ce qui a trait aux objectifs à atteindre en lien avec les conditions essentielles à la réussite des actions :

- Soutenir le développement des connaissances sur la problématique de la violence conjugale des intervenantes et des intervenants des réseaux visés, notamment celles et ceux qui travaillent auprès des personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité par rapport à ce type de violence;
- Promouvoir la concertation entre les différents partenaires travaillant auprès des victimes de violence conjugale ainsi que des conjointes ou des conjoints violents, et ce, à l'échelle tant nationale que régionale;
- Favoriser la cohérence et la complémentarité des interventions psychosociale, policière, judiciaire et correctionnelle en matière de violence conjugale.

Certaines réalisations ont en particulier contribué à l'atteinte de ces objectifs, dont les suivantes.

## **Le développement des connaissances**

En vue de soutenir le développement des connaissances sur la problématique de la violence conjugale, le gouvernement a appuyé, pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, un ensemble de réalisations incluant des recherches, des rapports, une veille scientifique, une enquête et un compendium.

Soulignons d'abord le financement de huit projets de recherche sur la violence conjugale dans le cadre du programme Actions concertées du Fonds de recherche du Québec – Société et culture. Ces travaux permettent de parfaire les savoirs relatifs à diverses thématiques actuelles dont la cyberviolence dans les relations intimes en contexte de séparation, la violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et l'itinérance, le cas des couples d'hommes, la violence conjugale chez les personnes âgées, handicapées et immigrantes ainsi que la maternité et la paternité en contexte de violence conjugale, entre autres sujets. Mentionnons aussi la production d'un rapport québécois sur la santé et la violence par l'Institut national de santé publique du Québec, dont deux chapitres portent sur la violence conjugale et les agressions sexuelles.

Un autre moyen mis en œuvre pour soutenir le développement de connaissances sur la problématique de la violence conjugale a été la diffusion d'une veille scientifique numérique sur le sujet. De 2012 à 2017, plus d'une cinquantaine de numéros d'un bulletin de veille ont été transmis à environ 2 150 destinataires, chacun rejoignant une variété de milieux. La quasi-totalité des personnes qui ont affirmé, dans le cadre d'un sondage, avoir consulté ce bulletin de veille l'ont qualifié de « tout à fait » ou « assez » utile, en plus de confirmer qu'il favorisait bel et bien la diffusion de connaissances sur les questions relatives à la violence conjugale. Le sondage a permis de constater qu'une diversité de personnes ont recours à ce bulletin, par exemple des gens du milieu étudiant, des milieux de la recherche, de l'enseignement et de l'intervention de même que du réseau de la santé. La très forte majorité de ce lectorat envisage de consulter les numéros qui sont à paraître au cours de la prochaine année.

Par ailleurs, concernant les conséquences de l'exposition à la violence conjugale sur les enfants, il est à souligner que le cycle de 2012 de l'Enquête sur la violence dans la vie des enfants, pour lequel le gouvernement a mandaté l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), a rendu possible une meilleure connaissance des manifestations pouvant être liées à la violence conjugale et auxquelles les enfants québécois sont exposés. L'ISQ rapporte à ce sujet que la publication a eu de grandes retombées médiatiques et a suscité l'intérêt de la population, ainsi amenée à discuter des impacts de la violence sur la qualité de vie et le développement des enfants.

Une étude a, quant à elle, été menée par l'Université Laval, à la demande du gouvernement, au sujet des services de supervision des droits d'accès au Québec. D'après le rapport final déposé, les parents et les enfants sont généralement très satisfaits des services rendus par les organismes de supervision des droits d'accès. Le fonctionnement des ressources, l'attitude du personnel, la neutralité des intervenantes et des intervenants et le faible coût des services figurent parmi les éléments le plus souvent mentionnés. La plupart des parents sont d'avis que ces services ont pu avoir un effet positif sur leur famille.

## **La concertation entre les différents partenaires**

L'appareil gouvernemental a également vu à mettre en place plusieurs moyens pour favoriser la concertation et la complémentarité entre différents milieux et partenaires concernés par les enjeux liés à la violence conjugale.

Par exemple, à sa demande, les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) ont travaillé à établir des canaux de communication durables avec leurs partenaires régionaux dans une recherche de complémentarité et de cohérence des interventions sur le terrain. En date du 31 mars 2017, l'ensemble des CAVAC avaient entrepris, auprès de leurs partenaires locaux, des démarches pouvant mener à la signature d'ententes de collaboration. De plus, des protocoles de référence policière signés par des corps de police et certains CAVAC ont favorisé la complémentarité des services d'intervention psychosociale et policière en matière de violence conjugale ainsi que l'orientation vers des organismes spécialisés.

Le Comité d'examen des homicides intrafamiliaux a, quant à lui, été le lieu d'une concertation et d'échanges entre des représentantes et des représentants du ministère de la Sécurité publique, des corps de police et de l'École nationale de police du Québec. Les travaux du Comité se poursuivent, alors que le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes ont été reçus et ont présenté leur offre de services.

## **Les tables de concertation intersectorielle régionales et locales**

La coordination des tables de concertation intersectorielle régionales et locales est confiée aux responsables régionales et aux responsables régionaux du dossier de la violence conjugale dans le réseau de la santé et des services sociaux. Le portrait de la situation, recueilli au printemps 2017, indique que la majorité des régions sont dotées de structures de concertation actives. Plusieurs ont une table régionale et des tables locales, alors que certaines sont dotées uniquement de tables locales. De plus, certaines tables sont mixtes, c'est-à-dire qu'elles traitent des problématiques de la violence conjugale et des agressions sexuelles. La participation et l'implication des actrices et des acteurs des différents secteurs peuvent varier d'une région à l'autre.

## **Le développement des connaissances des intervenantes et des intervenants**

La formation continue des intervenantes et des intervenants contribue à l'instauration de pratiques complémentaires qui renforcent la sécurité des personnes touchées par les situations de violence conjugale.

C'est dans cette optique que le projet *Prévenir les risques d'homicides conjugaux auprès des hommes ayant des comportements violents* de l'association à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence a permis de former des intervenantes et des intervenants des réseaux communautaire et institutionnel en matière de prévention du risque d'homicide conjugal. Ainsi, un total de 88 formations ont été données par 23 organismes membres de l'association dans la majorité des régions du Québec.

Soulignons également qu'au terme de la mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, une cinquantaine d'avocates et d'avocats de l'aide juridique, principalement des domaines du droit de la famille et du droit de la jeunesse, avaient assisté à une formation sur la violence conjugale qui portait notamment sur ses conséquences, son dépistage et les différentes approches permettant de faciliter le parcours des victimes dans le processus civil.

## **L'évaluation d'un modèle d'actions intersectorielles**

En plus des réalisations prévues au Plan d'action 2012-2017, le gouvernement a soutenu le Carrefour sécurité en violence conjugale (CSVC) pour l'évaluation du Modèle d'actions intersectorielles, visant à tisser un filet de sécurité autour des victimes de violence conjugale. Les outils d'évaluation conçus font maintenant partie d'une trousse d'évaluation utilisée par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, qui implante le modèle du CSVC dans les régions de la Capitale-Nationale et du Bas-Saint-Laurent. Cette trousse sera par la suite utilisée par le Carrefour pour surveiller le développement du modèle sur d'autres territoires québécois.

## CONDITIONS ESSENTIELLES À LA RÉUSSITE DES ACTIONS –

### RÉALISATION DES ENGAGEMENTS

**Engagement n° 83** Favoriser la complémentarité des services et la cohérence des interventions psychosociale, policière, judiciaire et correctionnelle en matière de violence conjugale.

**Responsables** MJQ, MSP et MSSS

#### Résumé des réalisations

##### **MJQ**

Entre 2013 et 2017, le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) s'est assuré de favoriser la complémentarité des services d'aide aux victimes ainsi que la cohérence des interventions menées sur le terrain par les différents partenaires, par une évaluation externe du programme de référence policière et par l'ajout aux conventions d'aide financière des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de l'obligation d'établir, avec leurs partenaires régionaux, des canaux de communication durables pouvant mener à la signature d'ententes de collaboration. En date du 31 mars 2017, l'ensemble des CAVAC avaient entrepris des démarches auprès de leurs partenaires locaux.

##### **MSP – Services correctionnels du Québec**

Dans une perspective d'amélioration des pratiques des intervenantes correctionnelles et des intervenants correctionnels (initiatives formelles et informelles), différentes actions, adaptées aux diverses situations observées, ont été effectuées par les Services correctionnels du Québec de même que par le service unifié du MSP concernant la communication d'information aux victimes. Les actions posées dans cette foulée par le service unifié visent directement à prévenir des situations à risque ou à intervenir lors d'événements critiques. Par exemple, ce service met en place et coordonne des cellules de crise en faisant appel à des actrices et à des acteurs de différents milieux (dont les policières et policiers, les procureures et procureurs de la Couronne ainsi que les ressources spécialisées : maisons d'hébergement, ressources pour hommes violents, ressources pour femmes immigrantes, agentes et agents de probation, etc.), et ce, pour évaluer les situations particulières et mettre en place des moyens visant à empêcher la commission d'actes qui mettraient la sécurité et la vie de personnes en danger.

##### **MSP – Direction générale des affaires policières**

Le Comité d'examen des homicides intrafamiliaux a été le lieu d'échanges et de présentations de la part du MSP, des corps de police et de l'ENPQ. Ses travaux se poursuivent, alors que le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, qui sont notamment subventionnés par le MSSS, ont été invités à présenter leur offre de services.

Par ailleurs, les données recueillies à l'aide du questionnaire sur l'administration des activités policières confirment que les corps de police travaillent de concert avec plusieurs organismes, notamment en ce qui concerne la violence conjugale et la maltraitance envers les personnes âgées.

Les protocoles de référence policière signés avec les CAVAC, qui ont pour la plupart des bureaux directement dans les services de police, permettent de favoriser la complémentarité des services et la cohérence des interventions psychosociales et policières en matière de violence conjugale.

##### **MSSS**

La complémentarité des services et la cohérence des interventions psychosociales, policières, judiciaires et correctionnelles font partie des sujets discutés aux tables de concertation intersectorielle régionales et locales en matière de violence conjugale, notamment par l'élaboration et la signature de protocoles d'entente par différents partenaires et la mise sur pied d'activités concertées.

## Engagement n° 84

### Consolider la concertation intersectorielle, régionale et locale, notamment :

- en assurant la coordination des actions en matière de violence conjugale des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de chacune des régions de même qu'en assurant la coordination régionale des partenaires;
- en s'assurant que tous les partenaires visés par la problématique de la violence conjugale sont présents aux tables de concertation, dont des représentantes et des représentants de personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale, si cela est nécessaire;
- en soutenant, en favorisant et en évaluant les initiatives d'aiguillage et de collaboration intersectorielle relativement aux victimes, aux enfants exposés ainsi qu'aux conjoints ayant des comportements violents.

#### Responsables

MIDI et MSSS

#### Résumé des réalisations

##### MIDI

Des représentantes et des représentants du MIDI ont siégé, durant l'année 2013, à cinq tables de concertation et à un comité femmes où la violence conjugale était traitée. Notons que, de décembre 2014 à mars 2015, le MIDI a progressivement fermé les directions régionales.

##### MSSS

Le MSSS accorde un financement aux régions selon une approche populationnelle pour leur permettre de soutenir des initiatives visant à prévenir et à contrer la violence conjugale (voir l'engagement 2) et de soutenir la concertation régionale et locale (voir l'engagement 84), selon les besoins déterminés dans la région.

La concertation intersectorielle est assurée par des mécanismes déterminés par chaque région, selon ses besoins, notamment par la mise en œuvre de tables régionales et locales. Parfois, des comités de travail sont également mis en place pour des mandats précis. Les modifications apportées dans le réseau de la santé et des services sociaux, en 2015, par l'adoption du projet de loi 10, *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, ont pu ralentir les travaux dans certaines régions. Cela a été pour plusieurs l'occasion de développer de nouveaux modèles de concertation.

## Engagement n° 85

### Favoriser la formation continue des intervenantes et des intervenants judiciaires afin d'instaurer des pratiques complémentaires qui assurent la sécurité des personnes dans les dossiers de violence conjugale et celle des enfants exposés à cette violence, particulièrement pour ceux et celles qui vivent dans un contexte de vulnérabilité.

#### Responsable

MJQ

#### Résumé des réalisations

Entre 2013 et 2017, le Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels a permis le financement d'une initiative spécifique en matière de sécurité dans le domaine de la violence conjugale, soit le projet *Prévenir les risques d'homicides conjugaux auprès des hommes ayant des comportements violents* de l'association à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence.

**Engagement n° 86****Améliorer les connaissances par le soutien à la recherche :**

- sur la problématique de la violence conjugale chez les personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale;
- sur les liens de cooccurrence entre la violence conjugale et d'autres problématiques parentales;
- sur la problématique de la violence conjugale en contexte de séparation.

**Responsable****MSSS****Résumé des réalisations**

Dans le cadre du programme Actions concertées du Fonds de recherche du Québec – Société et culture, le MSSS a financé des projets de recherche sur la violence conjugale. La tenue d'un forum d'orientation a permis de faire le point sur l'état de la recherche sur ce sujet et de prioriser des avenues de recherche. Deux vagues d'appels de propositions (annoncées en 2014 et en 2017) ont permis de financer huit projets de recherche. Les trois thèmes mentionnés dans cet engagement ont été traités dans l'un ou l'autre des projets subventionnés.

Les projets financés lors de la première vague sont :

- *Violence conjugale et séparation : intervenir pour diminuer le risque de comportements de plus en plus violents*, de Suzanne Léveillé (Université du Québec à Trois-Rivières – projet de recherche-action);
- *Maternité et paternité en contexte de violence conjugale : problématiques associées et enjeux de concertation*, de Geneviève Lessard (Université Laval – projet de recherche-action);
- *Théories explicatives, facteurs de risque et interventions efficaces au regard de la violence conjugale chez les personnes âgées, handicapées et immigrantes : similarités et distinctions entre ces trois contextes de vulnérabilité*, de Nathalie Sasseville (INSPQ – synthèse des connaissances);
- *Facteurs de risque associés à la violence subie dans les relations amoureuses : une méta-analyse explorant les spécificités selon différents contextes de vulnérabilité*, de Martine Hébert (Université du Québec à Montréal [UQAM] – synthèse des connaissances).

Les projets financés lors de la deuxième vague sont :

- *Violence conjugale lors de la période périnatale et parentalité : documenter et comprendre, pour mieux intervenir et soutenir*, de Sylvie Lévesque (UQAM – projet de recherche);
- *Comprendre la violence conjugale dans un contexte de séparation pour mieux intervenir : le cas des couples d'hommes*, de Valérie Roy (Université Laval – projet de recherche);
- *Violence faite aux femmes de la part de partenaires intimes et itinérance : mieux comprendre pour intervenir de façon concertée*, de Marie-Marthe Cousineau (Université de Montréal – projet de recherche-action);
- *Les cyberviolences dans les relations intimes en contexte de séparation : une synthèse des connaissances pour mieux comprendre le phénomène et orienter les actions*, de Mylène Fernet (UQAM – synthèse des connaissances).

Les travaux des projets de recherche et des recherches-actions se déroulent sur trois années, alors que les projets de synthèse des connaissances sont prévus sur une seule année. À la suite du dépôt des rapports des deux projets de synthèse des connaissances de la première vague, une rencontre de transfert des connaissances a été tenue.

## Engagement n° 87

### Améliorer les connaissances en matière d'interventions efficaces :

- en prévention de la violence, dont la violence conjugale;
- en promotion des rapports égalitaires;
- en intervention auprès des enfants exposés et de leurs parents dans l'exercice de leur rôle.

Responsable

MSSS

### Résumé des réalisations

#### Élaboration d'un rapport québécois

Le MSSS a octroyé un financement à l'Institut national de santé publique du Québec pour soutenir l'élaboration d'un rapport québécois sur la santé et la violence, dont deux chapitres portent sur la violence conjugale et les agressions sexuelles. La prévention de la violence conjugale, la promotion des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes et les meilleures pratiques en matière d'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale sont trois des thèmes qui sont traités dans ce rapport. Les objectifs de celui-ci sont de :

- Caractériser l'ampleur de la violence au Québec, ses multiples formes et ses conséquences sur la santé;
- Décrire les facteurs de risque associés aux différentes formes de violence;
- Mettre en lumière les liens entre les différentes formes de violence prévalentes au Québec;
- Présenter les stratégies de prévention reconnues qui sont adaptées à la réalité du Québec et efficaces;
- Documenter les initiatives de prévention de la violence menées au Québec dans une perspective de santé publique;
- Promouvoir la prévention de la violence;
- Favoriser un transfert des connaissances sur les stratégies de prévention de la violence auprès des différents publics cibles.

Une production d'un collectif d'auteurs et une synthèse de cet ouvrage qui fera l'objet du rapport du directeur national de la santé publique seront offertes au terme de la démarche.

Les réalisations en lien avec le développement d'outils visant à soutenir les professionnelles et professionnels dans l'intégration de la problématique de la violence conjugale à la gamme de services préventifs périnataux sont rapportées à l'engagement 29.

#### Compendium sur la mesure de la violence conjugale au Québec

Le MSSS a mandaté l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) en 2015-2016 pour le recensement des principales mesures pouvant décrire la violence conjugale au Québec. L'objectif du *Compendium sur la mesure de la violence conjugale au Québec* est de présenter une sélection d'indicateurs récents permettant de documenter, à l'échelle du Québec, le phénomène de la violence conjugale ou l'une ou l'autre de ses composantes, et ce, à partir de données provenant d'enquêtes et de données administratives. Accessible en version Web uniquement, ce document se trouve sur le site de l'ISQ :

[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/environnement-social/violence-couples/compendium-violence.html](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/environnement-social/violence-couples/compendium-violence.html).

## Engagement n° 88

**Inscrire comme une priorité du Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels les projets relatifs aux crimes commis dans un contexte de violence conjugale, l'identification des besoins existants relativement aux services, le développement des connaissances et des meilleures pratiques d'interventions judiciaires auprès des victimes, notamment de celles qui vivent dans un contexte de vulnérabilité.**

Responsable

MJQ

### Résumé des réalisations

Entre 2013 et 2017, le Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels a permis le financement de huit initiatives relatives à la problématique de la violence conjugale. Ces projets de guides, d'outils multimédias ou de colloques ont favorisé la recherche dans ce domaine en plus d'informer et de sensibiliser la population ainsi que de répondre au besoin d'information des victimes et de leurs proches.



**Engagement n° 89** Favoriser le soutien financier des projets de recherche portant sur les aspects judiciaires de la problématique de la violence conjugale.

**Responsable** MJQ

#### Résumé des réalisations

Entre 2013 et 2017, le Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels a permis la réalisation d'une initiative de recherche concernant la violence conjugale.

Le projet *Répondre aux besoins des victimes masculines de violence conjugale* de l'organisme Via L'Anse vise à améliorer l'aide apportée aux hommes victimes de violence conjugale par l'entremise d'une étude portant sur leurs besoins spécifiques. La recherche mènera à la création d'un outil destiné aux intervenantes et aux intervenants qui permettra de mieux accueillir les demandes d'aide de cette clientèle. Les résultats finaux sont attendus pour 2018.

**Engagement n° 90** Soutenir financièrement la réalisation d'une recherche portant sur les services de supervision des droits d'accès.

**Responsable** MJQ

#### Résumé des réalisations

Une étude menée par l'Université Laval à la demande du MJQ sur les services de supervision des droits d'accès au Québec s'inscrit dans la poursuite des travaux du Comité interministériel sur les services de supervision des droits d'accès. Ce comité et les différents acteurs concernés s'entendaient alors pour souligner la nécessité de documenter ces services, leurs impacts et la diversité des trajectoires empruntées par les utilisatrices et utilisateurs. L'objectif général de l'étude était de décrire les services de supervision des droits d'accès au Québec, et ce, précisément pour les familles qui détiennent une ordonnance de la Cour supérieure, une entente volontaire ou une entente conclue en médiation.

La version finale du rapport est accessible sur le site Internet du MJQ :

[www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/contenu/documents/Fr\\_francais\\_/centredoc/publications/couple-famille/RAPPORT\\_SDA\\_FINAL\\_dec\\_2.pdf](http://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr_francais_/centredoc/publications/couple-famille/RAPPORT_SDA_FINAL_dec_2.pdf).

**Engagement n° 91** Sensibiliser la magistrature à l'importance de mettre en place un mécanisme permettant de suivre l'évolution des dossiers relatifs à la supervision des droits d'accès.

**Responsable** MJQ

#### Résumé des réalisations

Lors de la première édition du Colloque sur la supervision des droits d'accès, organisé par le Regroupement québécois des ressources de supervision des droits d'accès, s'est tenu un groupe de discussion réunissant cinq actrices et acteurs concernés par la question, soit une juge de la Cour supérieure, deux avocates exerçant le droit familial et deux représentants des ressources de supervision des droits d'accès. À la lumière des discussions tenues dans ce groupe, un document a été élaboré pour faire état des enjeux sociaux et juridiques actuels ainsi que des pistes de solution proposées concernant les deux principaux sujets discutés, soit les mandats de supervision et les rapports d'observation. Ce document est accessible sur le site de l'Alliance de recherche universités-communautés – Séparation parentale, recomposition familiale à l'adresse suivante :

[www.arucfamille.ulaval.ca/sites/arucfamille.ulaval.ca/files/droits\\_dacce768.pdf](http://www.arucfamille.ulaval.ca/sites/arucfamille.ulaval.ca/files/droits_dacce768.pdf).

Le 16 juin 2016 entrant en vigueur une disposition du Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière familiale qui permettait de s'assurer que toute personne physique autre qu'une ressource de supervision qui exerce, auprès d'un enfant mineur, des droits d'accès supervisés signe un engagement écrit ou en est informée par la signification de l'ordonnance, accompagnée d'un avis qui en précise les conditions.

Le rapport de recherche sur la description des services de supervision des droits d'accès a été transmis au juge en chef et au juge en chef associé de la Cour supérieure.



**Engagement n° 92** Mettre sur pied un groupe de travail chargé d'identifier les bonnes pratiques visant à assurer la complémentarité des ordonnances et des décisions rendues dans les dossiers de violence conjugale dans le respect du droit constitutionnel concernant l'organisation des tribunaux.

**Responsable** MJQ

#### Résumé des réalisations

Le MJQ a pris une part active à un groupe de travail fédéral-provincial-territorial chargé notamment d'établir les enjeux posés par le recoupement des interventions de la justice familiale, dont la protection de l'enfance, et de la justice pénale en matière de violence familiale, et de cerner les pratiques prometteuses permettant de répondre à ces enjeux. Le rapport de ce groupe de travail spécial intitulé *Établir les liens dans les cas de violence familiale : collaboration entre les systèmes de droit de la famille, de protection de la jeunesse et de justice pénale* a été rendu public. Il met en lumière un grand nombre de difficultés causées par un manque de coordination dans les systèmes de justice et fait état des pratiques qui pourraient aider à les surmonter. Le document peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : [www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/elcvf-mlfvc/index.html](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/elcvf-mlfvc/index.html).

Des travaux ont par la suite été amorcés pour analyser les solutions mises en œuvre dans d'autres juridictions et, plus particulièrement, dans les autres juridictions canadiennes, et ce, en partenariat avec des spécialistes québécois en la matière. En effet, ce rapport en général et certaines pratiques qui y sont rapportées ont été présentés et analysés lors d'un forum interprovincial sur le traitement judiciaire des actes de violence commis dans un contexte conjugal, organisé par le Groupe de recherche et d'analyse sur le traitement sociojudiciaire de la violence conjugale (GRATS). Le MJQ fait partie de cette équipe et participe aux travaux. La recherche est dirigée par M<sup>me</sup> Sonia Gauthier, professeure à l'École de travail social de l'Université de Montréal.

**Engagement n° 93** Sensibiliser le Comité de la formation continue du Barreau du Québec à l'importance d'élaborer et d'offrir une formation destinée aux avocates et aux avocats travaillant dans un domaine de droit où elles et ils seraient susceptibles d'intervenir en matière de violence conjugale et proposer, pour cette formation, les thèmes suivants :

- sensibilisation des avocates et des avocats à la violence conjugale et aux formes de cette violence ainsi qu'aux moyens de la reconnaître;
- sensibilisation des avocates et des avocats sur l'information à transmettre aux tribunaux avec le consentement de leur cliente ou de leur client, et sur le fait d'informer cette personne des conséquences de cette divulgation;
- sensibilisation des avocates et des avocats à leurs obligations déontologiques lorsqu'un danger.

**Responsable** MJQ

#### Résumé des réalisations

Une formation s'adressant aux avocates et aux avocats de l'aide juridique des domaines du droit de la famille et du droit de la jeunesse a été donnée par l'organisme Côté Cour de la cour municipale de Montréal. Plus d'une cinquantaine d'avocates et d'avocats ont assisté à cette conférence qui portait notamment sur les conséquences de la violence conjugale, le dépistage et différentes approches permettant de faciliter le parcours des victimes de violence conjugale dans le processus civil.

**Engagement n° 94** Produire et diffuser des statistiques policières en matière de violence conjugale.

**Responsable** MSP

#### Résumé des réalisations

Les statistiques sur les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec sont produites et diffusées annuellement dans le site Internet du MSP. Des tableaux complémentaires sont également accessibles (répartition régionale, information détaillée sur les victimes, etc.).

De plus, une publication visant particulièrement les homicides familiaux de 2014 a été produite et mise en ligne en 2016. Cette compilation de données sera effectuée tous les deux ans.

**Engagement n° 95** Favoriser l'échange des connaissances et assurer la veille électronique sur les questions relatives à la violence conjugale.

**Responsable** SCF

**Résumé des réalisations**

Depuis janvier 2013, le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) publie, sur une base mensuelle, un bulletin de veille scientifique électronique sur les questions relatives à la violence conjugale grâce au soutien financier du SCF. Cette veille réunit les plus récentes connaissances théoriques, méthodologiques et pratiques en la matière.

Pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, plus d'une cinquantaine de numéros ont été transmis à environ 2 150 destinataires chacun, notamment au sein du milieu universitaire (étudiantes et étudiants, professeures et professeurs, chercheuses et chercheurs et autres centres de recherche), à des organismes communautaires, à des partenaires institutionnels (services de police, ministères et organismes, centres de santé et de services sociaux) ainsi qu'à d'autres destinataires concernés, contribuant ainsi au partage de connaissances sur le sujet.

Ce bulletin de veille est également accessible sur le site Internet du CRI-VIFF :

[www.criviff.qc.ca/publication-criviff/125](http://www.criviff.qc.ca/publication-criviff/125).

Le SCF a également soutenu le Carrefour sécurité en violence conjugale (CSVC) pour l'évaluation du Modèle d'actions intersectorielles, visant à tisser un filet de sécurité autour des victimes de violence conjugale pour éviter que la personne qui a déjà posé des actes de violence sur elles ne puisse de nouveau les atteindre et les aggraver plus gravement.

**Engagement n° 96** Faire connaître les résultats de l'Enquête 2012 sur la violence familiale dans la vie des enfants exposés à la violence conjugale auprès des milieux de pratique.

**Responsable** SCF

**Résumé des réalisations**

Le SCF a accordé une aide financière à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour la tenue de la troisième édition de l'enquête *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec*, dont les résultats sont parus en 2013.

Au même titre que les éditions de 1999 et de 2004, cette enquête visait à mesurer les conduites à caractère violent envers les enfants. La publication est accessible sur le site Internet de l'ISQ :

[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/environnement-social/violence-familles/violence-familiale-2012.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/environnement-social/violence-familles/violence-familiale-2012.pdf).

Une nouveauté de l'édition de 2012 est qu'elle apporte un éclairage sur l'exposition des enfants à des conduites violentes entre parents et s'intéresse de manière plus large à la problématique de la négligence envers les enfants.

Selon le rapport publié par l'ISQ, « [L]es résultats de l'enquête indiquent qu'environ un enfant sur quatre (27 %) dans la population est exposé à ces manifestations [pouvant être liées à la violence conjugale] au moins une fois dans l'année. Ce taux est d'autant plus préoccupant que la très grande majorité des enfants exposés vivent aussi d'autres formes de violence directe à leur endroit ».

L'ISQ, qui a rendu publics les résultats de cette enquête le 18 juin 2013 par voie de communiqué de presse, rapporte que la publication a eu de grandes retombées médiatiques et a suscité l'intérêt de la population, ainsi amenée à discuter des impacts de la violence sur la qualité de vie et le développement des enfants.

**Engagement n° 97** Produire et diffuser une synthèse de la recherche *Adaptation des interventions aux besoins des immigrants-es en situation de violence conjugale* réalisée par le CRI-VIFF.

**Responsable** SCF

**Résumé des réalisations**

Le SCF a accordé une aide financière au Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes pour la production de la synthèse de la recherche *Adaptation des interventions aux besoins des immigrants-es en situation de violence conjugale : état des pratiques dans les milieux d'intervention*.

Le Secrétariat a distribué 440 exemplaires de cette synthèse auprès de 440 organismes publics, parapublics, communautaires et associatifs.

# MISE EN ŒUVRE ÉVALUATION ET SUIVI

Trois objectifs de mise en œuvre et de suivi accompagnent les engagements du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale, dont il est question dans les pages précédentes :

- Assurer la coordination des actions gouvernementales en matière de violence conjugale et favoriser les échanges avec les organismes spécialisés en cette matière;
- Promouvoir les actions gouvernementales en matière de violence conjugale;
- Rendre compte de la mise en œuvre des engagements du Plan d'action 2012-2017.

La mise en œuvre des engagements présentés ci-dessous représente les actions prises pour atteindre ces objectifs.

## MISE EN ŒUVRE, ÉVALUATION ET SUIVI – RÉALISATION DES ENGAGEMENTS

**Engagement n° 98**      **Maintenir le Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle ainsi que son comité-conseil en matière de violence conjugale.**

**Responsables**      **SCF et MJQ**

### Résumé des réalisations

La mobilisation des ministères et des organismes engagés dans le Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale s'est notamment concrétisée par les travaux du Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle.

L'ensemble des professionnelles et des professionnels responsables du dossier se sont ainsi réunis à diverses étapes de la mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, en plus d'être en constante communication pendant cette période et de maintenir des liens avec leurs partenaires des milieux parapublics, communautaires, associatifs, universitaires et de la recherche en matière de violence conjugale.

De plus, les travaux visant l'élaboration d'un nouveau plan d'action ont donné lieu à la création d'un comité de travail décisionnel de niveau sous-ministre associé(e) ou adjoint(e).

**Engagement n° 99.1**      **Assortir le plan d'action des mesures nécessaires pour évaluer l'implantation des engagements des différents ministères.**

**Engagement n° 99.2**      **Produire un bilan sur la mise en œuvre des engagements gouvernementaux du Plan d'action 2012-2017.**

**Responsables**      **SCF et MJQ**

### Résumé des réalisations

Conformément à cet engagement, les ministères engagés dans le Plan d'action 2012-2017 ont suivi, à l'aide de leurs propres indicateurs, la réalisation de leurs engagements respectifs.

Des états de situation annuels ont été produits, permettant de mesurer périodiquement la mise en œuvre des 135 engagements du Plan d'action 2012-2017 et d'en constater la progression.

Les ministères engagés dans ce plan d'action ont également contribué à rendre compte de la mise en œuvre et des retombées de leurs engagements respectifs dans le présent bilan.

**Engagement n° 100** Diffuser le Plan d'action 2012-2017 et les principes directeurs de la Politique d'intervention dans l'ensemble des réseaux des ministères signataires.

**Responsables** SCF et MJQ

### Résumé des réalisations

Le SCF et le MJQ ont distribué 1 520 exemplaires en français du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale et 320 en anglais, lors de sa publication, dans le réseau des ministères qui en sont signataires.

Par la suite, ils ont continué de rendre accessibles en ligne ce document et la politique d'intervention à laquelle il est rattaché, en plus de répondre à quelques demandes d'envoi de ces documents.

Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale :

[www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Plan\\_d\\_action\\_2012-2017\\_version\\_francaise.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Plan_d_action_2012-2017_version_francaise.pdf).

Politique d'intervention en matière de violence conjugale, *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* (1995) :

[www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Prevenir\\_depister\\_contrer\\_Politique\\_VC.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Prevenir_depister_contrer_Politique_VC.pdf).

# VOLET AUTOCHTONE

## ENGAGEMENTS SELON LES QUATRE AXES D'INTERVENTION

Le Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale (Plan d'action 2012-2017) a été l'occasion pour le gouvernement de présenter dans un volet distinct ses engagements visant à répondre aux besoins des Autochtones victimes de violence conjugale ou exposés à celle-ci.

L'élaboration de ce volet distinct a été par ailleurs l'occasion de prévoir l'ajout du terme « familial » au terme « conjugal ». En effet, la problématique de la violence conjugale en milieu autochtone dépassant largement les relations de couple, elle nécessite une approche globale visant à la fois le couple et la famille.

Outre la mise en œuvre des engagements décrite ci-dessous, le gouvernement du Québec collabore aux travaux de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Le gouvernement a également mis sur pied la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics, dont le mandat porte notamment sur les relations des communautés autochtones avec les services de police. Rappelons également que le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022, *Faire plus, Faire mieux*, a été lancé en juin 2017. Il s'agit du premier plan d'action gouvernemental en la matière, sous la coordination du Secrétariat aux affaires autochtones. Le plan d'action porte notamment sur la problématique de la violence conjugale et familiale en contextes autochtones.

## 1. PRÉVENTION DE LA VIOLENCE ET PROMOTION DE LA NON-VIOLENCE

Pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, diverses actions en lien avec la prévention de la violence et la sensibilisation à la non-violence chez les populations autochtones ont été menées et ont permis l'atteinte des trois objectifs inscrits sous cet axe d'intervention :

- Sensibiliser la population autochtone à la problématique de la violence conjugale en vue de réduire la tolérance sociale à cette forme de violence;
- Promouvoir l'établissement de rapports égalitaires entre les femmes et les hommes de même qu'entre les filles et les garçons;
- Diffuser de l'information sur les ressources d'aide et les services offerts aux personnes victimes de violence conjugale et familiale, aux enfants exposés à cette violence ainsi qu'aux conjointes ou aux conjoints ayant des comportements violents.

### Une sensibilisation « par et pour » les Autochtones

Soutenus financièrement par le gouvernement du Québec, des projets développés dans une approche « par et pour » les Autochtones ont été mis en œuvre par des organismes du milieu. Parmi les initiatives soutenues, nommons une campagne de sensibilisation à la non-violence auprès des hommes autochtones concernés par la violence familiale, menée par Femmes autochtones du Québec, ainsi que la réalisation du DVD de prévention *Breaking the Silence* de l'Association des femmes inuites du Nunavik Saturviit, ayant pour objectif de sensibiliser les populations inuites du Nord-du-Québec à la violence familiale et à ses conséquences à travers les témoignages de quatre femmes inuites du Nunavik.

Un projet de sensibilisation à la violence conjugale et familiale se déroulant durant les *pow-wow* a, quant à lui, été mis en œuvre dans cinq communautés autochtones par la maison communautaire Missinak. Cette tournée a permis aux travailleuses de l'organisme de sensibiliser la population autochtone de ces communautés à la problématique de la violence conjugale et de faire connaître les ressources d'aide aux victimes de violence conjugale et familiale ainsi qu'aux enfants exposés à cette forme de violence, dont la maison communautaire Missinak. La démarche a permis de rejoindre sur le terrain plus de 700 personnes qui vivent ou ont vécu les conséquences de la violence, ou connaissent des personnes qui les vivent.

D'autre part, un projet de ressourcement en milieu naturel avec des hommes autochtones qui sert à travailler la problématique de la violence conjugale, des ateliers visant à briser le cycle des abus physiques et sexuels liés au legs des pensionnats autochtones et un atelier artistique permettant aux victimes de violence conjugale de s'exprimer sur leur vécu sont d'autres exemples de projets soutenus par le gouvernement et réalisés par les organismes autochtones au regard de la prévention de la violence et de la promotion de la non-violence.

### Un rassemblement des proches des femmes autochtones disparues ou assassinées

Enfin, la tenue d'un événement rassemblant les proches des femmes autochtones disparues ou assassinées, dans le but de sensibiliser la population à la réalité des filles et des femmes autochtones qui sont victimes de violence dans une proportion plus élevée que le reste des femmes au Québec, a également contribué à l'atteinte des objectifs de prévention du Plan d'action 2012-2017. Dans ce cadre, différentes activités publiques se sont succédé au fil des quatre jours et l'événement a permis de rassembler dix-neuf personnes venant de onze familles différentes. Depuis, le gouvernement fédéral a annoncé, le 3 août 2016, la mise sur pied de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

## AXE 1 – RÉALISATION DES ENGAGEMENTS

**Engagement n° 1** Favoriser la réalisation, par les milieux autochtones, d'activités de sensibilisation auprès de la population autochtone quant à la violence conjugale et familiale et aux conséquences sur la victime et sa famille.

**Responsables** MJQ et MSSS

### Résumé des réalisations

#### MJQ

Entre 2013 et 2017, cinq projets conçus et orchestrés par des organismes autochtones ont été financés par l'entremise du Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels, dont le projet *Semaine de sensibilisation et de prévention sur la violence familiale et conjugale. Colloque sur la violence familiale et conjugale : une alternative pour tous* du Comité de justice sociale d'Opitciwan.

Ce projet vise la tenue d'un colloque local sur la violence conjugale et familiale dans la communauté autochtone d'Opitciwan en plus de la mise en place d'une campagne de sensibilisation et de prévention. Il a pour objectif d'améliorer la concertation des acteurs locaux (corps policier, services sociaux, maison Nanikew, etc.) et externes (DPCP, avocates et avocats de la défense, CAVAC, etc.).

#### MSSS

Entre 2012 et 2017, le MSSS a accordé des montants non récurrents pour la tenue d'activités de sensibilisation auprès de peuples autochtones.

- Le MSSS a contribué aux activités du 40<sup>e</sup> anniversaire de Femmes autochtones du Québec (FAQ). L'événement visait à rassembler les femmes autochtones autour d'une réflexion historique pour célébrer les victoires du passé et les avancées en matière politique et juridique des 40 dernières années. Cette initiative a permis d'améliorer la coordination des activités de FAQ, notamment en matière de non-violence et de santé sexuelle.
- Le MSSS a financé la maison communautaire Missinak dans le cadre de son projet de sensibilisation à la violence conjugale et familiale se déroulant durant les *pow-wow* dans cinq communautés autochtones. Le MSSS a également accordé un soutien financier à l'organisme FAQ pour la tenue d'un événement rassemblant les proches des femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec.
- Le MSSS a accordé un financement au Centre de santé de Pessamit pour une formation intitulée *Créer la guérison intergénérationnelle*. L'objectif général de cette formation est de sensibiliser la population et les intervenantes et intervenants aux traumatismes vécus et aux pertes subies dans les pensionnats autochtones. Par cette formation, les intervenantes et intervenants acquièrent une meilleure compréhension de ces traumatismes, ce qui leur permet d'offrir un soutien approprié et de mener des interventions efficaces pour le rétablissement de relations saines au sein des familles et des communautés.



**Engagement n° 2** Soutenir financièrement les organismes travaillant auprès des communautés autochtones pour la réalisation d'activités de sensibilisation et de promotion de la non-violence, notamment auprès des hommes et des garçons.

**Responsables** SAA et SCF

#### Résumé des réalisations

##### SAA

Pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, le SAA a soutenu trois projets en lien avec la sensibilisation à la violence et la promotion de la non-violence, soit un projet de ressourcement en milieu naturel avec des hommes autochtones qui a permis de travailler la problématique de la violence conjugale, des ateliers visant à briser le cycle des abus physiques et sexuels liés au legs des pensionnats autochtones ainsi qu'un atelier portant sur les œuvres d'art et la littérature pour permettre aux victimes de violence conjugale d'exprimer leurs émotions.

##### SCF

Dans le cadre du 40<sup>e</sup> anniversaire de Femmes autochtones du Québec, le SCF a soutenu une campagne de sensibilisation à la non-violence auprès des hommes autochtones concernés par la violence familiale, accompagnée d'une trousse contenant des affiches, un dépliant présentant différents témoignages, un outil d'intervention, un guide de l'approche autochtone (laquelle prend notamment appui sur l'histoire, les valeurs et la culture autochtones) et un document portant sur la gestion de crise (*time-out*).

Un soutien financier a également servi à la tenue d'un rassemblement des proches des femmes autochtones disparues ou assassinées pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017.

Enfin, le DVD de prévention *Breaking the Silence*, réalisé par l'Association des femmes inuites du Nunavik Saturviit et ayant pour objectif de sensibiliser les populations inuites du Nord-du-Québec à la violence familiale et à ses conséquences à travers les témoignages de quatre femmes inuites du Nunavik, a été partiellement financé par le SCF dans le cadre d'une entente avec l'Administration régionale Kativik.

**Engagement n° 3.1** Distribuer des dépliants sur la violence dans les rapports amoureux dans le nouveau collège autochtone.

**Engagement n° 3.2** Distribuer des dépliants sur la violence dans les rapports amoureux dans les centres d'éducation des adultes autochtones et dans les centres communautaires par l'intermédiaire du secteur du loisir et du sport.

**Responsable** MEES

#### Résumé des réalisations

Pendant toute la durée de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, des dépliants sur la violence dans les rapports amoureux, intitulés *Épris sans mépris* et offerts en français et en anglais, ont été distribués dans plusieurs établissements d'enseignement autochtones selon les demandes transmises par chacun. En plus d'affirmer le caractère criminel de la violence dans les relations amoureuses, ces dépliants présentaient des statistiques sur la violence conjugale, déconstruisaient les principaux mythes sur le sujet, présentaient les différents types de violence observés dans les relations amoureuses et suggéraient des ressources d'aide.

Le collège Kiuna, les centres de développement et de formation de la main-d'œuvre (CDFM), les centres d'éducation des adultes en milieu autochtone, le Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN) et l'Institut Tshakapesh ont pu bénéficier de ces ressources d'information et de sensibilisation.

Enfin, les deux organismes éducatifs autochtones, soit le Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN) et l'Institut Tshakapesh, ont été invités à distribuer les dépliants dans les centres communautaires situés dans les communautés autochtones.

**Engagement n° 4** Informer la population autochtone des ressources et des services offerts dans leur milieu, ou à proximité, pour venir en aide aux personnes touchées par la violence conjugale et familiale.

**Responsable** MJQ

#### Résumé des réalisations

À la suite de diverses options explorées, l'élaboration d'un bottin regroupant les diverses ressources disponibles au sein ou à proximité des communautés autochtones du Québec a été retenue pour atteindre les objectifs visés par cet engagement. Les travaux d'élaboration de ce bottin se poursuivent et le document sera offert en 2018.

**Engagement n° 5** Effectuer la mise à jour de la trousse d'information sur la violence conjugale à l'intention des médias et ajouter une section sur les particularités de la problématique de la violence conjugale dans les communautés autochtones.

**Responsable** MSSS

#### Résumé des réalisations

Comme nous l'avons rapporté à l'engagement 14 du volet général, le MSSS a confié à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) le mandat de la mise à jour de la trousse média intitulée *La violence conjugale : des faits à rapporter, des mythes à déconstruire, une complexité à comprendre*, qui vise à éclairer et à orienter les médias en vue d'assurer une juste couverture médiatique de la problématique. Cette mise à jour a notamment permis l'ajout d'une section spécifique portant sur les particularités de la problématique de la violence conjugale et familiale en milieu autochtone. À titre informatif, mentionnons que, de janvier à décembre 2016, cette nouvelle section a donné lieu à un total de 1 351 pages vues. La trousse est accessible sur le site de l'INSPQ, à l'adresse suivante : [www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/accueil](http://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/accueil).

**Engagement n° 6** Promouvoir et assurer la mise à jour de l'information sur les ressources et les services offerts en matière de violence conjugale dans le réseau de la santé et des services sociaux par le *Répertoire des ressources en santé et en services sociaux*.

**Responsable** MSSS

#### Résumé des réalisations

L'accessibilité de l'information sur les services offerts en matière de violence conjugale est assurée de façon continue dans le réseau de la santé et des services sociaux. Cette information, régulièrement mise à jour, se trouve sur le site du MSSS, dans le répertoire des ressources, et peut être consultée par les intervenantes et intervenants de ce réseau ainsi que la population en général, y compris les Autochtones, à l'adresse suivante : [www.msss.gouv.qc.ca/repertoires](http://www.msss.gouv.qc.ca/repertoires). Les réalisations en lien avec cet engagement ont été rapportées à l'engagement 48 du volet général.

**Engagement n° 7** Favoriser l'accès aux programmes offerts en matière de sexualité dans les établissements d'enseignement québécois, inciter les organismes éducatifs autochtones à les consulter et encourager ces organismes à utiliser comme modèles les plans d'action en place pour contrer la violence à l'école, notamment dans les rapports amoureux des jeunes.

**Responsable** MEES

#### Résumé des réalisations

Des rencontres avec les principaux organismes autochtones ayant une mission éducative permettent de les informer de façon régulière sur les activités et programmes ministériels les concernant. Ainsi, des contacts sont maintenus avec les personnes concernées par chacun des dossiers d'intérêt, dont celui de la promotion de la non-violence à l'école.

Au cours de la période de janvier 2013 à mars 2017, près d'une dizaine de projets ont été financés.

## 2. DÉPISTAGE ET IDENTIFICATION PRÉCOCE

Les intervenantes et intervenants qui travaillent auprès des membres des communautés autochtones peuvent rencontrer, dans le cadre de leur travail, des personnes qui sont aux prises avec une dynamique de violence conjugale ou familiale. Que ces personnes soient des victimes, des agresseurs ou des témoins, les services de première ligne peuvent jouer un rôle dans le dépistage de la situation de violence, l'identification précoce de facteurs de risque ou de dangerosité et l'orientation des personnes vers les ressources appropriées.

Deux engagements portés par le ministère de la Santé et des Services sociaux visaient l'atteinte de l'objectif en matière de dépistage et d'identification précoce pour le volet autochtone :

- Soutenir les intervenantes et les intervenants en matière de violence conjugale et familiale afin qu'ils puissent mieux dépister cette forme de violence et orienter les personnes en cause vers les ressources appropriées.

### **Un outil de prévention des homicides conjugaux pour les milieux autochtones**

D'abord, pour les milieux autochtones, le gouvernement a soutenu l'organisme *à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence* pour la diffusion de l'outil d'appréciation du risque d'homicide conjugal auprès d'intervenantes et d'intervenants de même que d'organismes partenaires qui reçoivent une clientèle d'hommes ayant des comportements violents. Le projet favorisait un transfert de connaissances ainsi qu'une formation spécifique pour assurer une mise en œuvre optimale des outils dans les communautés autochtones.

### **Une formation Web abordant la réalité autochtone**

S'adressant plus largement aux professionnelles et aux professionnels de la santé, une formation Web portant sur la violence conjugale a été élaborée. Une partie de cette formation concerne la population autochtone, contribuant ainsi à soutenir l'intervention en matière de violence conjugale.

## AXE 2 – RÉALISATION DES ENGAGEMENTS

**Engagement n° 8** Favoriser le développement des compétences des intervenantes et des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux qui travaillent auprès des communautés autochtones et à proximité de celles-ci à l'identification précoce de la violence conjugale, et ce, en tenant compte des stratégies et conditions de réussite en cette matière.

**Responsable** MSSS

### Résumé des réalisations

La formation Web portant sur la violence conjugale, rapportée à l'engagement 29 du volet général, présente un contenu spécifique permettant l'acquisition de savoirs et d'habiletés pour l'intervention auprès des populations autochtones en matière de violence conjugale et familiale.

**Engagement n° 9** Recenser et diffuser des outils d'évaluation au regard de la dangerosité chez les conjoints ayant des comportements violents.

**Responsable** MSSS

### Résumé des réalisations

Le MSSS a octroyé un financement à l'organisme à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence pour la diffusion de l'outil d'appréciation du risque d'homicide conjugal auprès d'intervenantes et d'intervenants ainsi que d'organismes partenaires qui reçoivent une clientèle d'hommes ayant des comportements violents.

Ce projet visait à outiller les intervenantes et intervenants psychosociaux anglophones, dont ceux des communautés autochtones, pour qu'ils puissent apprécier le risque d'homicide lors de rencontres avec ces hommes. Il favorisait un transfert de connaissances, l'adaptation d'outils pour les Autochtones ainsi qu'une formation spécifique pour assurer une mise en œuvre optimale des outils dans les communautés autochtones.

Cet organisme a établi des liens avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), ce qui lui permet de rejoindre la majorité des communautés autochtones non conventionnées du Québec et de bénéficier de leur collaboration dans ce dossier.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence a offert des formations à une quarantaine d'intervenantes et d'intervenants travaillant auprès des Premières Nations.

### 3. INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

L'intervention en matière de violence conjugale et familiale auprès des femmes, des hommes et des enfants autochtones incite à prendre en compte la réalité qui leur est propre, à commencer par les valeurs et la culture des Premières Nations et de la population inuite. Ainsi, une adaptation des services offerts par les différentes ressources spécialisées contribue à la qualité des interventions qui leur sont adressées.

L'organisme Femmes autochtones du Québec a été l'un des principaux partenaires du gouvernement dans l'atteinte de l'objectif inscrit sous l'axe de l'intervention psychosociale du volet autochtone :

- Offrir des services adaptés aux réalités des communautés autochtones.

#### **Des services adaptés aux réalités autochtones**

Outre le financement annuel octroyé à Femmes autochtones du Québec pour la réalisation de sa mission globale et les activités de son réseau de maisons d'hébergement, le gouvernement a soutenu les activités de la coordonnatrice de la promotion de la non-violence pour l'organisme. Celle-ci a pu participer à diverses rencontres ou formations et à différents colloques favorisant la liaison entre les ressources autochtones et les ressources non autochtones. Ses interventions ont également permis de sensibiliser divers milieux à la réalité des femmes autochtones, en plus de faciliter le transfert de pratiques novatrices en maison d'hébergement autochtone aux intervenantes de l'ensemble du réseau des maisons d'hébergement du Québec.

## AXE 3 – RÉALISATION DES ENGAGEMENTS

**Engagement n° 10** Adapter aux réalités des communautés autochtones les outils d'intervention en matière de violence conjugale et les mettre à leur disposition.

**Responsable** MSSS

### Résumé des réalisations

À la suite des ateliers offerts aux intervenantes et aux intervenants travaillant auprès des populations autochtones, mentionnés à l'engagement 9 du présent volet, l'organisme à *cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence* a adapté des outils afin de mieux tenir compte des réalités spécifiques des communautés autochtones. Ce travail a été effectué grâce à la collaboration du CSSSPNLQ, de Femmes autochtones du Québec et du CRI-VIFF, dont des représentantes et représentants siégeaient au comité d'élaboration. La deuxième étape du projet, à laquelle le MSSS contribue, consiste à assurer l'impression des documents et leur distribution à 1 500 intervenantes et intervenants travaillant auprès des Premières Nations et des Inuits.

**Engagement n° 11** Soutenir financièrement l'organisme Femmes autochtones du Québec pour l'exercice des activités de la coordonnatrice de la promotion de la non-violence et des maisons d'hébergement autochtones.

**Responsable** MSSS

### Résumé des réalisations

Le MSSS a maintenu son soutien annuel à l'organisme Femmes autochtones du Québec. Ce financement permet à la coordonnatrice de la promotion de la non-violence et des maisons d'hébergement autochtones de participer à diverses rencontres ou formations et à différents colloques qui favorisent la liaison entre les ressources autochtones et les ressources non autochtones. Les activités auxquelles elle participe contribuent à la prévention de la violence et à la promotion de la non-violence dans les communautés autochtones et permettent de sensibiliser divers milieux à la réalité des femmes autochtones. Elle prend part aussi aux rencontres du réseau des maisons d'hébergement et présente aux intervenantes les pratiques novatrices en maison d'hébergement autochtone.

**Engagement n° 12** Soutenir financièrement l'organisme Femmes autochtones du Québec pour la réalisation de sa mission globale et les activités de son réseau de maisons d'hébergement.

**Responsable** SAA

### Résumé des réalisations

Dans le cadre du volet « Action communautaire » du Fonds d'initiatives autochtones II, le SAA a conclu une entente de financement quinquennale (2012-2017) avec l'organisme Femmes autochtones du Québec (FAQ) en vue de le soutenir dans la réalisation de sa mission globale. Ce soutien financier permet également la tenue d'activités en lien avec son réseau de maisons d'hébergement.

## 4. INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

L'adaptation de l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle aux réalités des milieux autochtones s'est déployée sur plusieurs fronts, bénéficiant non seulement aux victimes, mais aussi aux conjoints ayant des comportements violents. Deux objectifs ont été poursuivis sous cet axe, soit :

- Favoriser l'adaptation de l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle aux réalités des milieux autochtones;
- Soutenir les policières et les policiers dans l'exercice de leurs fonctions.

### Un accompagnement judiciaire adapté aux Autochtones

D'abord, notons que le gouvernement a financé deux centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) en milieu autochtone, soit le CAVAC du Nunavik (Sapumijit) et le CAVAC cri. Étant actifs dans sept points de service permanents et dix points de service itinérants, ces deux CAVAC comptent sur l'expertise de neuf intervenantes et intervenants autochtones. Sept autres CAVAC offrent des services spécialisés aux membres des communautés autochtones des régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, de la Mauricie, de la Capitale-Nationale, de Lanaudière et de la Montérégie. Parmi ces divers services, rappelons que les CAVAC offrent de l'accompagnement dans le processus judiciaire.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 mars 2017, 849 personnes reconnues comme autochtones ont eu recours aux services des CAVAC (sauf les CAVAC cri et du Nunavik) pour des crimes commis en contexte conjugal et 613, pour des crimes commis en contexte familial.

Par ailleurs, le CAVAC de Lanaudière, en partenariat avec la communauté autochtone de Manawan, a conçu des outils visant à sensibiliser et à informer les victimes de crimes commis en contexte conjugal sur leurs droits et recours ainsi que sur les impacts de cette forme de victimisation. Des outils d'intervention, destinés aux intervenantes et aux intervenants du milieu judiciaire qui agissent auprès des victimes de violence conjugale et familiale en milieu autochtone, ont également été élaborés.

### Des mesures de rechange pour les adultes en milieu autochtone

Toujours dans le but de favoriser l'adaptation de l'intervention judiciaire et correctionnelle aux réalités des milieux autochtones, le gouvernement a approuvé, pour les adultes de milieu autochtone, un nouveau programme de mesures de rechange visant les matières reliées à la violence conjugale. Ce programme prévoit que certains dossiers impliquant une situation de violence conjugale puissent désormais être traités en vertu des mesures de rechange auprès du comité de justice. L'approche préconisée permettra ainsi de favoriser une plus grande participation des communautés à la résolution de conflits sociaux en leur permettant d'assumer une plus grande responsabilité à l'égard de la conduite de leurs membres qui ont des démêlés avec la justice, en faisant parfois appel à des interventions traditionnelles plus adaptées, d'encourager les contrevenants à prendre part activement à la réparation des torts qu'ils ont causés et d'offrir aux victimes l'occasion de présenter leur point de vue et de participer, si elles le souhaitent, à un processus de réparation et de réconciliation.

De plus, la mise sur pied du centre résidentiel communautaire Kapatakan Gilles Jourdain, situé sur la Côte-Nord et pouvant accueillir vingt résidents innus ou autres personnes issues des Premières Nations, offre désormais une solution de rechange en matière correctionnelle, mieux adaptée à la réalité autochtone.

### La sensibilisation des corps de police autochtones

Finalement, notons que les policières et policiers autochtones et allochtones travaillant auprès des communautés ont eu plusieurs occasions de parfaire leurs pratiques et connaissances par l'entremise d'activités telles que des colloques, des rencontres et du partage d'information.



## AXE4 – RÉALISATION DES ENGAGEMENTS

**Engagement n° 13**      **Soutenir financièrement et assurer le développement en milieu autochtone des services des centres d'aide aux victimes d'actes criminels, dont ceux offerts aux victimes de violence conjugale et familiale.**

**Responsable**      **MJQ**

### Résumé des réalisations

Entre 2013 et 2017, le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels a financé deux centres d'aide aux victimes d'actes criminels en milieu autochtone, soit le CAVAC du Nunavik (Sapumijit) et le CAVAC cri. Offrant des services dans sept points de service permanents et dix points de service itinérants, ces deux CAVAC comptent sur l'expertise de neuf intervenantes et intervenants autochtones. Sept autres CAVAC offrent des services spécialisés aux communautés autochtones, soit ceux de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, de la Mauricie, de la Capitale-Nationale, de Lanaudière et de la Montérégie. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 mars 2017, 849 personnes reconnues comme autochtones ont reçu des services des CAVAC (sauf les CAVAC cri et du Nunavik) pour des crimes commis en contexte conjugal et 613, pour des crimes commis en contexte familial.

**Engagement n° 14**      **Examiner avec le milieu autochtone les mécanismes favorisant la collaboration des ressources spécialisées responsables de conseiller les divers acteurs en milieu judiciaire dans le cadre du traitement des dossiers de violence conjugale et familiale, de même que l'opportunité de mettre en place un processus de justice communautaire responsable du traitement de certains dossiers de violence conjugale et familiale.**

**Responsable**      **MJQ**

### Résumé des réalisations

Le 12 novembre 2015, le MJQ a approuvé, pour les adultes de milieu autochtone, un nouveau programme de mesures de rechange visant les matières reliées à la violence conjugale. Ce programme prévoit que certains dossiers impliquant une situation de violence conjugale puissent désormais être traités en vertu des mesures de rechange auprès du comité de justice. En novembre 2017, le MJQ a convenu avec le DPCP d'un protocole d'entente à être signé par ce dernier et les organismes autochtones intéressés de même que de la procédure à être mise en place pour le traitement des dossiers.

**Engagement n° 15**      **Diffuser auprès des victimes de violence conjugale et familiale de l'information juridique pertinente et adaptée à leur réalité.**

**Responsable**      **MJQ**

### Résumé des réalisations

Entre 2013 et 2017, sept projets d'information issus de communautés autochtones ont été financés par l'entremise du Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels. En outre, un projet du CAVAC de Lanaudière, présenté en partenariat avec la communauté de Manawan, vise à sensibiliser et à informer les victimes de crimes commis en contexte conjugal sur leurs droits et recours ainsi que sur les impacts de cette forme de victimisation.

**Engagement n° 16**      **Soutenir financièrement la conception d'outils d'intervention s'adressant aux intervenantes et aux intervenants en milieu judiciaire qui agissent auprès des victimes de violence conjugale et familiale en milieu autochtone.**

**Responsable**      **MJQ**

### Résumé des réalisations

Entre 2013 et 2017, un projet visant la conception d'outils destinés aux intervenantes et aux intervenants du milieu judiciaire qui agissent auprès des victimes de violence conjugale et familiale en milieu autochtone a été financé.

**Engagement n° 17**      **Évaluer la possibilité d'adapter le programme Parcours à la population autochtone.**

**Responsable**      **MSP**

**Résumé des réalisations**

L'évaluation de la possibilité d'adapter le programme Parcours à la population autochtone a été effectuée. Au terme de cet exercice, il a été conclu que le besoin était davantage d'élaborer des outils adaptés à cette clientèle.

À la lumière de cette conclusion, les Services correctionnels du MSP élaborent un outil d'information pouvant être mis à la disposition de l'ensemble de leur personnel, tant en milieu carcéral qu'en communauté. Un tel outil s'avérera utile lors du processus d'évaluation et d'intervention auprès de la clientèle autochtone.

**Engagement n° 18**      **Poursuivre le développement du centre résidentiel communautaire innu spécifique à la population autochtone.**

**Responsable**      **MSP**

**Résumé des réalisations**

Le CRC Kapatakan Gilles Jourdain a été mis sur pied et a accueilli ses premiers résidents en mars 2014. Depuis, il maintient ses activités auprès de la population autochtone.

**Engagement n° 19**      **Faire la promotion de l'approche de la police communautaire auprès des policières et des policiers travaillant en milieu autochtone en matière d'intervention en violence conjugale.**

**Responsable**      **MSP**

**Résumé des réalisations**

Pour promouvoir l'approche de la police communautaire auprès des policières et des policiers travaillant en milieu autochtone, le Réseau Intersection a présenté les différentes dimensions de cette approche ainsi que le rôle qu'il assume lors du Colloque des directeurs de police autochtones du Québec tenu en juin 2015. Des corps de police autochtones se sont joints à l'organisme à la suite de cette présentation.

Renouvelée en juin 2016, la pratique policière en la matière a été diffusée par le MSP, par l'entremise de son extranet, dans l'ensemble des corps de police québécois, y compris les corps de police autochtones. Lors du Colloque des directeurs de police autochtones du Québec tenu en juin 2017, l'un des corps de police autochtones a présenté l'approche de police communautaire telle qu'elle est vécue dans sa communauté.

**Engagement n° 20**      **Soutenir le travail des policières et des policiers travaillant en milieu autochtone au cours des interventions impliquant une situation de violence conjugale et familiale.**

**Responsable**      **MSP**

**Résumé des réalisations**

Afin de soutenir le travail des policières et des policiers travaillant en milieu autochtone au cours des interventions impliquant une situation de violence conjugale et familiale, le MSP incite les corps de police autochtones à s'appuyer sur la pratique policière en matière de violence conjugale. Celle-ci encourage notamment la signature d'ententes entre les services de police et les ressources du milieu ainsi que la formation adéquate des policières et des policiers pour ce type de situation. Le cas échéant et de concert avec des partenaires tels que la Sûreté du Québec, le MJQ et les corps de police autochtones, le MSP collabore à la recherche de nouveaux moyens pouvant favoriser la signature de telles ententes.

**Engagement n° 21**      **Diffuser de l'information en matière de violence conjugale auprès des policières et des policiers travaillant en milieu autochtone.**

**Responsable**      **MSP**

**Résumé des réalisations**

Le MSP a diffusé de l'information pertinente auprès des policières et des policiers travaillant en milieu autochtone par l'intermédiaire du colloque annuel des directeurs de police autochtones, d'abord en juin 2013, avec la conférence *Défis et enjeux de la pratique policière en matière de violence conjugale*, et ensuite en juin 2014, dans le cadre d'une présentation de la pratique policière en matière de violence conjugale.

Rappelons également que le MSP incite les corps de police autochtones à s'appuyer sur la pratique policière en matière de violence conjugale. Celle-ci encourage notamment la signature d'ententes entre les services de police et les ressources du milieu et l'offre d'une formation adéquate aux policières et aux policiers pour ce type de situation.

# CONDITIONS ESSENTIELLES À LA RÉUSSITE DES ACTIONS

Des interventions distinctes visant la formation des milieux d'intervention, la mise en œuvre d'actions concertées, la mobilisation de ces milieux et le développement des connaissances ont été menées pour répondre aux particularités des communautés autochtones. Ces interventions visaient l'atteinte des quatre objectifs rattachés aux conditions essentielles à la réussite des actions du volet autochtone :

- Sensibiliser et former les intervenantes et les intervenants des secteurs de la santé et des services sociaux, judiciaire, policier et correctionnel afin qu'ils puissent contribuer, dans les limites de leurs responsabilités respectives, à la lutte contre la violence conjugale et familiale;
- Favoriser la cohérence et la complémentarité des interventions des différents partenaires travaillant en matière de violence conjugale et familiale;
- Encourager la mobilisation des communautés autochtones afin de mieux contrer la violence conjugale et familiale;
- Soutenir le développement des connaissances sur la problématique de la violence conjugale et familiale.

## La formation des milieux d'intervention aux réalités autochtones

Plusieurs activités de sensibilisation des intervenantes et des intervenants travaillant auprès des Premières Nations et des Inuits ont été déployées au cours de la période couverte par le Plan d'action 2012-2017. Par exemple, cinq journées de formation ont été offertes aux partenaires des secteurs policier, judiciaire et communautaire pour leur permettre de mieux comprendre les réalités autochtones et d'être mieux outillés dans le contexte de leurs interventions. Ces formations s'ajoutent à celle reçue par les procureures et procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Dans l'objectif d'encourager la mobilisation des communautés autochtones pour mieux contrer la violence conjugale et familiale, le Regroupement pour la valorisation de la paternité (RVP) a assuré une formation de deux jours auprès des équipes d'intervention des communautés de Pessamit et de Nutashkuan. Cette formation suscitait l'adaptation, la création et la mise en œuvre d'actions et de services s'adressant particulièrement aux pères et valorisant le rôle paternel ainsi que l'importance de la coparentalité au sein de ces communautés. Au total, 30 personnes ont participé à la formation, dont dix-sept de Nutashkuan. Par la suite, des sessions d'entraide destinées aux pères ont aussi pu être données dans des organismes communautaires de milieu urbain ou rural par cinq intervenantes et intervenants de ces communautés aptes à le faire. L'ensemble de l'exercice a donné lieu à des rencontres d'échange et a favorisé la collaboration entre les communautés autochtones en matière d'intervention auprès des pères. Le projet *Former les formateurs* de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, prévoyant la formation d'une dizaine de formatrices et de formateurs, permettra par la suite de déployer le projet dans d'autres communautés.

## La mobilisation des communautés autochtones

À l'automne 2015, des allégations d'agressions sexuelles et d'abus de pouvoir à l'égard de femmes autochtones de l'Abitibi-Témiscamingue ont été formulées à l'endroit de représentants des forces policières du Québec. Par la suite, plusieurs autres expériences de violence ont été dévoilées par des femmes autochtones de la région et d'autres communautés autochtones du Québec. Sous la coordination du secrétaire général du Conseil exécutif, un comité interministériel a été créé pour assurer une réponse aux besoins à court, à moyen et à long terme dans ce dossier.

Dans ce contexte et conformément à l'objectif qui consiste à encourager la mobilisation des communautés autochtones pour mieux contrer la violence conjugale et familiale, un financement a été octroyé afin de soutenir le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or et l'organisme Chez Willie, en vue de répondre à la situation.

L'organisme Chez Willie a pu améliorer ses services en proposant aux femmes et aux hommes vivant en contexte de vulnérabilité une réponse culturellement pertinente grâce à l'embauche de personnes compétentes telles que des accueillantes et accueillants ainsi que des intervenantes et intervenants psychosociaux. Dans ce cadre, un programme de lutte contre la violence faite aux femmes autochtones et l'exploitation sexuelle a également été mis sur pied, en collaboration avec d'autres organisations locales, et a permis l'ouverture du service Nigan (Chez Willie-Nigan), qui offre un lieu sécuritaire et isolé aux femmes en situation de grande vulnérabilité.

Le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, quant à lui, a pu renforcer ses services de première ligne, notamment pour assurer un filet de sécurité aux femmes ayant dénoncé des actes de violence posés à leur égard et à l'égard de leur famille et offrir une réponse rapide, adéquate et professionnelle dans un contexte de crise sociale.

De plus, dans la foulée de ces événements, le gouvernement, en partenariat avec divers centres d'amitié autochtones, a mis sur pied une table centrale regroupant différents partenaires gouvernementaux et des tables locales d'accessibilité aux services pour les Autochtones en milieu urbain. On trouve une table locale dans les villes de Val-d'Or, de Maniwaki, de La Tuque et de Trois-Rivières, de Sept-Îles ainsi que de Montréal.

### **La sensibilisation des policières et des policiers autochtones à la déclaration des crimes**

Différents moyens de sensibilisation des corps de police autochtones à l'importance de déclarer au Programme de déclaration uniforme de la criminalité les crimes commis dans un contexte conjugal ont été mis en œuvre, que ce soit par l'entremise d'une conférence et d'un atelier sur le sujet donnés lors du colloque annuel des directeurs de police, par la modification des rapports à remettre dans le cadre de l'entente sur la prestation des services policiers dans les communautés autochtones concernées ou par des interventions ciblées directement auprès des équipes de direction de police.

## CONDITIONS ESSENTIELLES À LA RÉUSSITE DES ACTIONS – RÉALISATION DES ENGAGEMENTS

**Engagement n° 22**      **Élaborer une formation sur l'intervention en matière de violence conjugale et familiale et la dispenser aux intervenantes et aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, qui travaillent auprès des communautés autochtones et à proximité de celles-ci.**

**Responsable**      **MSSS**

### Résumé des réalisations

La formation Web sur la violence conjugale, mentionnée à l'engagement 29 du volet général, inclut un contenu spécifique permettant l'acquisition de savoirs et d'habiletés pour l'intervention auprès des populations autochtones, en matière de violence conjugale et familiale, et s'adresse notamment aux intervenantes et aux intervenants qui travaillent auprès des communautés autochtones.

**Engagement n° 23**      **Offrir de la formation aux intervenantes et aux intervenants judiciaires sur la réalité et les droits des communautés autochtones ainsi que sur la violence conjugale et familiale en milieu autochtone afin que leurs interventions soient culturellement adaptées.**

**Responsables**      **MJQ et DPCP**

### Résumé des réalisations

Entre 2013 et 2017, le réseau des CAVAC a offert cinq formations (Montréal, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière-Laurentides et Québec) en partenariat avec M. Pierre Picard du Groupe de recherche et d'interventions psychosociales en milieu autochtone (GRIPMA). Ces journées de formation ont été offertes aux partenaires des secteurs policier, judiciaire et communautaire pour les aider à mieux comprendre les réalités autochtones et leur offrir des outils leur permettant d'améliorer leurs interventions. Elles s'ajoutent par ailleurs à celle reçue par les procureures et procureurs aux poursuites criminelles et pénales en formation.

Un volet autochtone a été ajouté à la formation spécialisée sur la violence conjugale, offerte à l'occasion de l'École des poursuivants en juillet 2014.

**Engagement n° 24**      **Sensibiliser les membres du personnel des services correctionnels ayant à travailler auprès de la population autochtone aux prises avec de la violence conjugale.**

**Responsable**      **MSP**

### Résumé des réalisations

Les Services correctionnels élaborent un outil d'information pouvant être mis à la disposition de l'ensemble de leur personnel, tant en milieu carcéral qu'en communauté. Un tel outil s'avérera utile lors du processus d'évaluation et d'intervention auprès de la clientèle autochtone. Il traitera notamment de la problématique de la violence conjugale chez les Autochtones.

**Engagement n° 25**      **Sensibiliser le Comité de la formation continue du Barreau du Québec à l'importance d'élaborer et d'offrir une formation destinée aux avocates et aux avocats travaillant dans un domaine du droit où ils seraient susceptibles d'intervenir en matière de violence conjugale, et proposer, pour cette formation, le thème *Réalité des femmes autochtones et leurs droits*, et ce, afin que l'intervention des avocates et des avocats prenne en considération les particularités culturelles de ces femmes.**

**Responsable**      **MJQ**

**Résumé des réalisations**

Des échanges sur cette question ont eu lieu avec le Barreau du Québec et l'organisme Femmes autochtones du Québec et se poursuivront au-delà de 2017.

**Engagement n° 26**      **Favoriser la concertation des organismes locaux, régionaux et nationaux interpellés par la problématique de la violence conjugale et familiale en milieu autochtone.**

**Responsables**      **SAA et MSSS**

**Résumé des réalisations**

Pendant la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, le SAA a soutenu financièrement différentes initiatives de concertation des organismes locaux, régionaux et nationaux sur la problématique de la violence sous ses différentes formes. Entre autres, le SAA a soutenu, pour deux années de suite, la participation de femmes autochtones à la Table ronde nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

De plus, dans la foulée des événements survenus à Val-d'Or, le SAA, en partenariat avec divers centres d'amitié autochtones, a mis sur pied une table centrale regroupant différents partenaires gouvernementaux, dont le MSSS, et des tables locales d'accessibilité aux services pour les Autochtones en milieu urbain. Ces tables ont pour mandat de prendre la mesure des besoins à prendre en considération et de déterminer des pistes de solution pour améliorer l'accessibilité et la continuité des services en milieu urbain pour les Autochtones. La coprésidence des tables locales est assurée, d'une part, par le centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la région et, d'autre part, par le centre d'amitié autochtone de la région. On trouve une table locale dans les villes de Val-d'Or, de Maniwaki, de La Tuque et de Trois-Rivières, de Sept-Îles ainsi que de Montréal.



**Engagement n° 27****Favoriser la complémentarité des services et la cohérence des interventions psychosociale, judiciaire, policière et correctionnelle en matière de violence conjugale et familiale.****Responsables****MJQ, MSSS et MSP****Résumé des réalisations****MJQ**

Le Forum sur la violence familiale a eu lieu en février 2015. Son objectif était de permettre à divers intervenants et intervenantes actifs en cette matière de partager leur vision de cette question et d'établir des pistes de solution concrètes afin de mieux intervenir. Un protocole d'intervention intersectorielle en matière de violence conjugale et familiale a également été élaboré, mais est toujours en cours de révision par certains acteurs judiciaires.

Par ailleurs, en collaboration avec le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ), le gouvernement du Québec a mis sur pied une table centrale et des tables locales d'accessibilité aux services pour les Autochtones dans quatre régions du Québec, soit La Tuque et Trois-Rivières, Sept-Îles, Val-d'Or et Maniwaki. Les principaux objectifs visés sont d'accroître et de faciliter la complémentarité des services et la collaboration sur les plans national et régional pour améliorer les services en milieu urbain pour les Autochtones. Enfin, une recherche menée par le RCAAQ vise à dresser un portrait des besoins, notamment quant aux victimes de violence et à l'utilisation des services en milieu urbain par les Autochtones.

**MSSS**

Le MSSS a contribué à la mise sur pied de la table centrale et des tables locales d'accessibilité aux services pour les Autochtones, ainsi que le décrit la section précédente (MJQ). Les CIUSS et CISSS des régions concernées assument la coprésidence des tables locales, comme il est rapporté à l'engagement 26 du présent volet.

**MSP**

La pratique policière en matière de violence conjugale encourage notamment les corps de police québécois, y compris ceux qui sont autochtones, à signer des ententes avec les ressources du milieu ainsi qu'à former adéquatement les policières et policiers pour ce type de situation. Lorsque les travaux visant à convenir d'un modèle de protocole intersectoriel qui tient compte des particularités du milieu autochtone et des partenaires seront terminés, le MSP contribuera à faire connaître cet outil, entre autres, auprès des corps de police autochtones.

Un tel outil permet de renforcer l'importance d'une meilleure complémentarité des services et d'une plus grande cohérence des interventions en matière de violence conjugale et familiale.

**Engagement n° 28****Faciliter les échanges intersectoriels au MEES et avec d'autres ministères afin de prévenir ou de dépister les problèmes de violence, notamment dans les rapports amoureux des jeunes, dans les écoles autochtones.****Responsable****MEES****Résumé des réalisations**

Plusieurs échanges avec les principaux organismes autochtones ayant une mission éducative ont permis de les informer de façon régulière sur les programmes et activités ministériels les concernant. Ainsi, des contacts ont été maintenus avec les personnes concernées par chacun des dossiers d'intérêt, dont la promotion de la non-violence à l'école.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise afin de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école, le MEES a soutenu financièrement des organismes éducatifs autochtones reconnus pour la réalisation de projets en milieu scolaire autochtone.

**Engagement n° 29**      **Soutenir les initiatives favorisant le partage d'expertise et de bonnes pratiques en matière de soutien au rôle parental entre les organismes communautaires Famille (OCF) et les services communautaires en milieu autochtone.**

**Responsable**      **FAMILLE**

### Résumé des réalisations

Le ministère de la Famille, la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) et le Regroupement pour la valorisation de la paternité (RVP) ont élaboré un projet de transferts d'expertise communautaire vers la CSSSPNQL et les communautés autochtones. Les transferts ont été axés sur les réalités des pères autochtones et la valorisation de la paternité comme moyen de soutenir les intervenantes et intervenants qui agissent auprès des familles dans une perspective de prévention de la violence conjugale et familiale.

Une entente d'aide financière couvrant la période 2015-2017 a été signée à cette fin par le ministère de la Famille, le ministre responsable des Affaires autochtones et une personne représentant la CSSSPNQL.

Une grande rencontre de partage d'expertise sur le thème *Pères à l'honneur* a réuni 44 personnes venant de 23 communautés autochtones ainsi que des représentantes et représentants de la CSSSPNQL, de la FQOCF et du RVP.

Des intervenantes et intervenants de la CSSSPNQL et des communautés pilotes ont participé à la Su-Père Conférence du RVP et ont rencontré des personnes clés de la FQOCF et du RVP.

Les communautés pilotes de Pessamit et de Nutashkuan ont reçu chacune du RVP une formation adaptée de deux jours portant sur l'approche des pères et l'intervention auprès d'eux. Au total, 30 personnes ont participé à la formation, dont 13 de Pessamit et 17 de Nutashkuan. Par la suite, les communautés ont participé à une session de formation des animatrices et des animateurs pour les sessions d'entraide *Cœurs de pères* du RVP.

Une tournée de formation de trois jours dans des organismes communautaires de milieu urbain ou rural a été effectuée par cinq intervenantes et intervenants de ces communautés et la chargée de projet de la CSSSPNQL.

Une deuxième grande rencontre réunissant une trentaine d'intervenantes et d'intervenants a permis aux communautés de partager les actions qu'elles avaient accomplies pour rejoindre davantage les pères.

Enfin, la CSSSPNQL est à finaliser un projet de formation d'une dizaine de formatrices et de formateurs pour l'intervention auprès des pères qui sera menée dans différentes communautés des Premières Nations.

**Engagement n° 30**      **Poursuivre et renforcer la concertation entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec dans le domaine de la violence conjugale et familiale en milieu autochtone québécois.**

**Responsable**      **MJQ**

### Résumé des réalisations

Le MJQ participe à différents travaux sur la scène pancanadienne et collabore, avec le gouvernement fédéral et d'autres provinces canadiennes, à analyser les enjeux relatifs au dossier de la justice en milieu autochtone et à promouvoir les bonnes pratiques, dont celles se rapportant à la violence conjugale et familiale dans les communautés. À ce titre, deux rapports ont été rendus publics dans le cadre des travaux du groupe de travail fédéral-provincial-territorial responsable de cette question. Par ailleurs, des discussions entre le MJQ et certains acteurs fédéraux visent à établir des processus de communication qui permettraient de coordonner l'échange d'information entre les différents programmes fédéraux pour faciliter le déploiement d'initiatives en milieu autochtone au Québec.

Ces canaux permettront notamment de mieux faire connaître les programmes de financement fédéraux offerts, et ce, dans le but d'en faire bénéficier les communautés du Québec.

**Engagement n° 31** Encourager l'intervention adaptée à la culture autochtone en soutenant financièrement des initiatives régionales et locales émanant des organismes et des communautés autochtones.

**Responsables** MJQ et MSSS

#### Résumé des réalisations

##### MJQ

Entre 2013 et 2017, huit projets conçus et orchestrés par des organismes autochtones ont été financés par l'entremise du Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels. De ce nombre, trois projets touchent directement la violence conjugale, soit les projets de la maison communautaire Missinak, *S'informer, c'est juste!* et *Offrir des ateliers de guérison auprès des hommes ayant connu des expériences de violences familiales*, et une semaine de sensibilisation et de prévention sur la violence conjugale et familiale, organisée par le Comité de justice sociale d'Opitciwan.

##### MSSS

Le MSSS a accordé un financement à Femmes autochtones de Québec pour :

- une tournée de formation sur l'intervention en matière de violence familiale dans tous les centres d'amitié autochtones du Québec, afin d'assurer une intervention culturellement pertinente et sécurisante;
- une étude des besoins d'outils d'intervention auprès des intervenantes et des intervenants en matière de violence familiale et sexuelle en milieu autochtone. Le rapport de cette étude inclura l'analyse des besoins des intervenantes et des intervenants, la recension des outils d'intervention existants qui sont culturellement pertinents ainsi que leur diffusion.

**Engagement n° 32** Soutenir financièrement les organismes représentant les membres des Premières Nations et la population inuite pour favoriser la concertation des principaux acteurs des milieux autochtones en matière de violence conjugale et familiale et permettre la prise en considération de leurs besoins.

**Responsable** SAA

#### Résumé des réalisations

Pour la période de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2017, le SAA a soutenu diverses initiatives de concertation des principaux acteurs des milieux autochtones en matière de violence conjugale et familiale. Il a, entre autres, contribué au financement de rassemblements pour les proches de femmes autochtones disparues ou assassinées ainsi qu'à un rassemblement de femmes autochtones touchées par les événements de Val-d'Or dans le but de mettre sur pied un réseau d'entraide et de partage.

**Engagement n° 33** Sensibiliser les services policiers autochtones à l'importance de déclarer au Programme de déclaration uniforme de la criminalité les crimes commis dans un contexte conjugal.

**Responsable** MSP

#### Résumé des réalisations

Des moyens de sensibiliser les corps de police autochtones à l'importance de déclarer au Programme de déclaration uniforme de la criminalité les crimes commis dans un contexte conjugal ont été mis en œuvre : conférence et atelier lors du colloque annuel des directeurs de police, modification des rapports à remettre dans le cadre de l'entente sur la prestation des services policiers dans les communautés autochtones concernées et interventions ciblées directement auprès des équipes de direction de police.

Le MSP poursuit ses interventions ciblées auprès des équipes de direction de police autochtones en ce qui concerne l'importance de déclarer au Programme de déclaration uniforme de la criminalité les crimes commis dans un contexte conjugal et pour recueillir des données sur la criminalité en général.

#### Engagement n° 34

#### Soutenir financièrement des projets de recherche portant sur :

- les aspects judiciaires de la problématique de la violence conjugale et familiale en milieu autochtone;
- les approches d'intervention reflétant les valeurs culturelles des Autochtones en matière de violence conjugale.

#### Responsables

MJQ et MSSS

#### Résumé des réalisations

Entre 2013 et 2017, deux appels de projets ont notamment été lancés dans le cadre du Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels. Parmi les onze demandes déposées, une seule visait la réalisation d'un projet de recherche (Femmes autochtones du Québec). *Nānāwig Māmawe Nīnawind – Debout et solidaires – Femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec* dresse le portrait de la situation des femmes autochtones disparues et assassinées au Québec.

Les autres projets visaient plutôt la sensibilisation et l'information.

# MISE EN ŒUVRE, ÉVALUATION ET SUIVI

Un objectif de mise en œuvre et de suivi accompagnait les engagements du volet autochtone du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale, dont il a été question dans les pages précédentes :

- Assurer la coordination des actions gouvernementales en matière de violence conjugale et favoriser les échanges avec les organismes spécialisés en cette matière.

La mise en œuvre de l'engagement ci-dessous représente les actions prises pour atteindre cet objectif.

## MISE EN ŒUVRE, ÉVALUATION ET SUIVI – RÉALISATION DE L'ENGAGEMENT

**Engagement n° 35**      **Maintenir les activités du Sous-comité responsable du volet autochtone du plan d'action en matière de violence conjugale et familiale.**

**Responsable**      **MJQ**

### Résumé des réalisations

Le Sous-comité responsable du volet autochtone du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale s'est rencontré à quatre reprises afin d'échanger sur la mise en œuvre de chacun des engagements contenus dans ce volet. Les membres ont par ailleurs eu l'occasion de maintenir une bonne collaboration en partageant bon nombre d'informations sur les différentes initiatives en cours au Québec selon leur champ d'activité.

# CONCLUSION

## **VERS UN NOUVEAU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE**

La mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale a été l'occasion pour le gouvernement de poursuivre, avec ses partenaires, les efforts visant à lutter contre cette forme de violence et à venir en aide aux personnes qui en sont victimes.

Le gouvernement du Québec reconnaît que la poursuite de ces efforts demeure nécessaire. C'est pourquoi il a annoncé, en décembre 2017, l'élaboration d'un nouveau plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale et la tenue de consultations à cet effet.

Ces consultations, qui seront menées auprès des milieux parapublics, communautaires et de la recherche ainsi qu'auprès de représentantes et de représentants des milieux autochtones, viseront à faire ressortir des solutions concrètes et novatrices aux enjeux actuels.

# ANNEXE

## PRINCIPALES RÉALISATIONS LOCALES ET RÉGIONALES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX PENDANT LA PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2012-2017 EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

Engagement 2 : Soutenir les initiatives régionales et locales qui émanent des communautés et qui ont pour objet de prévenir et de contrer la violence conjugale.

Cette liste a été dressée à partir des informations disponibles au moment de sa rédaction et ne s'avère pas exhaustive.

### Région 1 Bas-Saint-Laurent

---

Campagne de sensibilisation *C'tu ça de l'abus?* : création d'affiches et d'un site Internet visant à sensibiliser les jeunes aux notions de contrôle, d'hypersexualisation, de violence dans les relations amoureuses et d'abus sexuel.

Organisation par trois tables locales de la présentation d'une pièce de théâtre visant à sensibiliser l'auditoire à la problématique de la violence conjugale.

Formation sur la dépendance affective organisée par une table locale.

Activités de prévention et de promotion en matière de violence conjugale organisées par une table locale.

Projet *Ma vie, mon environnement, ma sécurité... J'ose*, réalisé par une table locale.

Soutien à la réalisation d'un projet de sécurité à domicile.

Production d'un dépliant d'information portant sur l'abus et la maltraitance chez les personnes âgées (collaboration avec le dossier de la maltraitance).

Soutien aux trois maisons d'hébergement du territoire pour l'organisation d'un camp d'été pour les enfants exposés à la violence conjugale.

Projet de sensibilisation et de prévention portant sur la violence, y compris la violence sexuelle, réalisé auprès des différents commerces et établissements de la région, et diffusion des services offerts.

Soutien à la formation en lien avec le déploiement du programme Antidote par les centres femmes.

Soutien au déploiement d'une activité concertée de prévention en matière de violence masculine (visionnement).

Activité de théâtre portant sur la cyberviolence.

Campagne de sensibilisation à la sextorsion (création d'affiches visant à sensibiliser les jeunes et les adultes à ce problème).

### Région 2 Saguenay–Lac-Saint-Jean

---

Carnet d'éducation *Vibre à ton rythme*, destiné aux adolescentes et aux adolescents et portant sur les thèmes liés à l'amour.

Outil promotionnel concernant les services offerts aux victimes sur un territoire de CSSS.

Activités diverses entourant la journée du 6 décembre, y compris des conférences.

Production de napperons et conception d'un jeu de société.

Campagne de sensibilisation au cours de laquelle des hommes s'affichent contre la violence faite aux femmes.

Activité portant sur l'estime de soi chez les jeunes femmes.



Ateliers de création pour les enfants : miser sur leur conception de la violence conjugale et de ses solutions pour l'élaboration d'une stratégie préventive.

Journée de concertation et d'échanges sur la concomitance entre la santé mentale et la violence conjugale.

Campagne de vaccination contre la violence, visant à sensibiliser la population de diverses municipalités de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré à l'importance de s'engager à n'accepter aucun geste de violence, quelle qu'en soit la forme.

*Accroche ton cœur à une saine relation amoureuse*, une activité pour les jeunes de 12 à 20 ans visant à promouvoir le développement des habiletés sociales, des comportements pacifiques et des rapports égaux entre les sexes.

Diffusion d'un message radio de sensibilisation à la violence conjugale.

*Les rapports égaux, ça c'est cool!*, une activité visant à susciter une réflexion et un questionnement sur les rapports amoureux chez les jeunes.

Actualisation et bonification du matériel d'intervention de groupe *Les clés de la reconstruction de soi*.

YWCA – programme Centre filles : *Démystifier la violence dans les relations amoureuses chez les adolescentes*, visant à diminuer la vulnérabilité des adolescentes par rapport à la violence dans leur couple.

Centre femmes de Portneuf : groupe *L'égalité entre les sexes, mythe ou réalité?*, qui vise à sensibiliser les femmes de la région de Portneuf à l'importance d'adopter des modèles relationnels fondés sur le respect et sur l'établissement de rapports égaux entre les hommes et les femmes ainsi qu'à l'impact de la problématique de la violence conjugale.

Maison d'hébergement MIRÉPI : élaboration d'un magazine pour les adolescentes et adolescents, ce qui a permis de les rejoindre par un média différent, plus accessible, à conserver et moins intimidant pour les sensibiliser à la violence dans les relations de couple et les informer des ressources existantes.

Tenue d'une journée de sensibilisation des jeunes aux relations saines et aux rapports égaux dans les relations amoureuses, organisée par la Table de concertation en violence de Portneuf.

Élaboration et diffusion d'un outil d'information pour les femmes victimes de violence conjugale qui consiste en un tube de rouge à lèvres vide dans lequel on a glissé de l'information (sommaire) sur la violence conjugale, sur des ressources d'aide et sur des scénarios de protection.

Intervention intitulée *Pour 365 jours sans violence* par l'entremise des divers moyens proposés par la Table de concertation en violence de Charlevoix pour sensibiliser tous les citoyens et citoyennes aux actes de violence dont ils sont témoins ou victimes et permettre, par le fait même, qu'ils soient dirigés vers les ressources et organismes d'aide appropriés.

## Région 4 Mauricie et Centre-du-Québec

---

Campagne de sensibilisation sur l'hypersexualisation *Votre regard compte pour elle* (production de deux capsules et diffusion télé).

Présentation du programme de prévention *Branchons-nous sur les rapports de force* dans des écoles primaires de la région.

Projet *Hommes en rupture amoureuse : mieux intervenir pour prévenir la détresse*.

Maison d'hébergement La Volte-Face : projet *Quand les enfants parlent*.

Projet *Une image vaut mille maux*.

Projet *Démasquons la violence*.

Atelier d'autodéfense pour les femmes.

Atelier de création *Retrouver sa dignité*, qui culmine par une exposition publique des œuvres produites et un vernissage médiatique. Groupe d'entraide et d'art-thérapie pour les femmes violentées au Centre de femmes de Shawinigan.

Diffusion d'un outil d'information pour les femmes victimes de violence conjugale qui consiste en un stylo et un tube de rouge à lèvres vide dans lequel on a glissé de l'information (sommaire) sur la violence conjugale, sur des ressources d'aide et sur des scénarios de protection.

Activité de sensibilisation lors de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Carrefour des pratiques (événement annuel organisé dans la région).

*Soyons de mèche* (formation donnée aux coiffeuses pour les informer de la problématique de la violence conjugale et les amener à diriger les femmes victimes vers des ressources appropriées).

## Région 5 Estrie

---

Tenue de huit conférences *La violence, c'est quoi au juste?* (cycle de la violence).

Animation de trois ateliers *Victime de violence : reprendre du pouvoir sur sa vie*.

Atelier d'autodéfense pour les jeunes filles.

Activités de sensibilisation et de conscientisation pour la population en général.

Projet *Je suis, je pense, donc, j'agis!* (série de quinze ateliers).

Élaboration de la trousse de prévention *La violence conjugale... une menace pour mon entreprise?* (brochure de vingt pages).

Outils de sécurité pour la population et de communication (dépliants du programme *Hommes abusés sexuellement dans leur enfance* [HASE] et projet *Permis d'être heureux*).

Confection et impression de t-shirts (175).

Traduction et adaptation de documents et de programmes sur la violence conjugale, l'égalité, l'austérité, l'appauvrissement des femmes, la discrimination systémique, etc.

Atelier de sensibilisation pour la communauté anglophone.

Tenue de l'activité *Les couloirs de la violence amoureuse*.

Production d'un boîtier de soie dentaire comprenant un feuillet visant les objectifs suivants :

- Sensibiliser et informer;
- Offrir les coordonnées des ressources disponibles;
- Sensibiliser aux impacts de la violence conjugale sur les enfants;
- Servir d'aide-mémoire pour les effets à apporter en cas de départ.

Distribution de 3 500 feuillets en français et de 1 500 feuillets en anglais par la Table de concertation en violence conjugale du secteur nord de Montréal aux différents partenaires, dont le service Accueil, évaluation, orientation, référence (AEOR) du CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord.

Pour les hommes, distribution de feuillets d'information auprès des organismes travaillant avec les hommes et à l'AEOR du CSSS d'Ahuntsic et Montréal-Nord.

Projet *Pour une meilleure compréhension du processus criminel et pénal en matière de violence conjugale et familiale : développement d'une stratégie de sensibilisation concertée auprès des groupes vigilants*, mis en œuvre par le Bouclier d'Athéna, qui vise à développer des outils de communication pour favoriser l'accès des femmes présentant des barrières linguistiques et culturelles à l'information entourant le processus criminel et pénal en matière de violence conjugale.

Réalisation du projet *La violence dans les relations amoureuses chez les lesbiennes de 17-25 ans* par le Centre de solidarité lesbienne (CSL). Projet de capsule vidéo visant à outiller les jeunes lesbiennes pour la reconnaissance des signes et des manifestations de violence, y compris la violence homophobe dans leurs relations amoureuses.

Projet de sensibilisation *Alerte – Reconnaître les premiers signes de violence dans une relation*, mis en œuvre par l'organisme Femmes averties/Women Aware, dans les écoles et en partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour prévenir le crime que représente la violence dans les relations affectives par des techniques pédagogiques adaptées.

Projet *Nouveau départ!*, réalisé par l'organisme PasserElle et consistant en des groupes de soutien et d'information visant à outiller les femmes et à les rendre plus autonomes.

Soutien à la réalisation d'un projet de sensibilisation à la réalité des enfants exposés à la violence conjugale mené par la Table de concertation en violence conjugale du secteur nord de Montréal (dans huit écoles).

Production par l'organisme Côté Cour, en collaboration avec la Ville de Montréal, d'un feuillet qui présente des informations relatives aux droits des victimes en lien avec le traitement judiciaire des dossiers de violence ainsi que des ressources diverses.

Projets soutenus par les différentes tables locales, dont *La violence conjugale et les communautés culturelles*, *La prévention de la violence dans les relations amoureuses des jeunes* et *Saines relations amoureuses chez les jeunes*.

## Région 7 Outaouais

---

Financement accordé à différentes organisations, dont les suivantes :

- La Maison Unies-Vers-Femmes et la Maison pour elle des deux vallées pour leur projet *La violence conjugale frappe-t-elle toujours?*;
- L'Antre-Hulloises pour son projet *Prévenir, c'est agir!*;
- L'Espace Outaouais pour son projet *Ateliers de prévention ESPACE*.

## Région 8 Abitibi-Témiscamingue

---

Formation sur le processus de la domination conjugale offerte aux intervenantes et aux intervenants des CSSS.

Formation sur l'intervention de groupe auprès des hommes ayant des comportements violents.

Coordination du projet Roxane : prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes du secondaire.

Achat d'outils de protection (tubes de rouge à lèvres) pour femmes victimes de violence conjugale.

Parution d'articles dans le journal local (« courrier du cœur » fictif) pour sensibiliser les lectrices et lecteurs à la violence conjugale.

Publication dans les journaux de la région de la liste des femmes et des enfants assassinés dans un contexte conjugal.

Contribution à une journée locale de discussion sur l'égalité hommes-femmes, notamment la violence dans les relations amoureuses.

Vignette télévisuelle de sensibilisation à la violence conjugale pour l'ensemble des maisons d'hébergement de la région.

Formation sur l'intervention de groupe en matière de violence conjugale pour la communauté autochtone de Kitcisakik.

Cours d'autodéfense régional pour femmes.

Tenue de camps d'été pour les enfants exposés à la violence conjugale par les quatre maisons d'hébergement de la région.

## Région 9 Côte-Nord

---

Chroniques (14) de sensibilisation à la violence conjugale et aux agressions sexuelles (*Lettre à mon amie* et *Réponse à mon amie*) en partenariat avec les maisons d'hébergement de la région.

Ateliers s'adressant aux femmes et visant à assurer la sécurité et la confidentialité dans l'usage des outils et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Projet portant sur les rapports égalitaires.

Distribution du *Guide de la personne intervenant auprès des jeunes* auprès des intervenantes et des intervenants travaillant avec les jeunes et dans les écoles secondaires.

Capsules Web.

Guide pour les employeurs intitulé *La violence conjugale... une menace pour mon entreprise?*

Remise de chandails et d'articles promotionnels.

Activités pour les *12 jours d'action contre les violences faites aux femmes* tenues par chacune des tables locales.

Visionnement d'une vidéo portant sur les conséquences de la victimisation.

Journée de formation *Intervenir auprès d'un homme en vue de prévenir un homicide*.

Projet *Agir sur les normes sociales pour prévenir la violence et la violence conjugale*. Processus permettant de faire de la prévention primaire pour sensibiliser à la violence, dont la violence conjugale.

## Région 10 Nord-du-Québec

---

Mise sur pied de l'activité *Les couloirs de la violence amoureuse*, un outil pédagogique interactif visant à sensibiliser les adolescentes et adolescents à la violence dans les relations amoureuses.

Campagne *12 jours d'action contre les violences faites aux femmes*.

## Région 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

---

Soutien au regard des besoins de formation pratique des intervenantes et des intervenants des organismes Convergence et Hommes et gars.

Soutien au regard des besoins de formation des intervenantes et des intervenants jeunesse dans les maisons d'aide et d'hébergement par une formation intitulée *Coopération Forces Action*.

Conception du programme de sensibilisation et de formation intitulé *VOIR : violence, observation, information, référence*, destiné aux professionnelles en soins corporels et capillaires et en santé alternative.

Financement accordé à L'Alliance gaspésienne des maisons d'aide et d'hébergement pour la réalisation de deux projets régionaux : formation *Coopération Forces Action*, s'adressant particulièrement aux intervenantes et aux intervenants jeunesse des maisons d'aide et d'hébergement de la région, et élaboration d'un programme de sensibilisation des professionnelles en soins corporels et capillaires et en santé alternative pour la détection de cas de violence conjugale et leur orientation vers les ressources appropriées.

Offre, en décembre 2013, d'une formation intitulée *Les justifications en contexte de violence conjugale* dans toutes les MRC de la région, à laquelle ont participé 120 personnes venant des CSSS, des centres jeunesse, des centres régionaux de développement (CRD), du ministère de la Sécurité publique, des maisons d'aide et d'hébergement et des organismes intervenant auprès des conjoints ayant des comportements violents.

Rediffusion en deux temps de six capsules radiophoniques de sensibilisation à la violence conjugale.

## Région 12 Chaudière-Appalaches

---

Conférence pour les hommes en difficulté donnée par l'organisme D'hommes à hommes.

Activités de sensibilisation à la violence chez les personnes âgées tenues par l'organisme D'hommes à hommes.

Projet *Permis d'être heureux* de l'organisme D'hommes à hommes.

Services aux hommes victimes de violence conjugale offerts par l'organisme Entraide au masculin.

Activités de promotion et de sensibilisation offertes par l'organisme Entraide au masculin.

Activité de sensibilisation lors de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Formation *Intervenir auprès des hommes pour prévenir l'homicide conjugal*.

Campagne de sensibilisation (capsules vidéo).

Activité de sensibilisation *Chance égale offerte aux élèves de polyvalentes*.

Confection de matériel et de logos.

Campagne de sensibilisation auprès des hommes ayant des comportements violents.

Campagne de sensibilisation *12 jours d'action contre la violence faite aux femmes* (activités variées telles que le lancement de concours sur les chaînes de radio locales ou des capsules radiophoniques).

Campagne de sensibilisation portant sur des rapports égalitaires entre les sexes et menée auprès des nouveaux parents.

Création d'outils de promotion et de prévention pour les femmes, par exemple un outil qui renferme des numéros d'urgence et des renseignements utiles lorsqu'une femme et ses enfants doivent être relogés lors d'interventions ou par prévention.

Lancement du concours *J'ai mon voyage de la violence conjugale*.

Formation de base en matière de violence conjugale et formation sur les enfants témoins.

## Région 13 Laval

---

Projet conjoint des trois maisons d'hébergement de la région par une vaste campagne de sensibilisation en matière de violence conjugale visant diverses communautés culturelles.

Projet de campagne de sensibilisation à la violence destiné aux hommes, notamment à ceux issus des communautés culturelles, et messages publicitaires dans les journaux locaux.

Projet de campagne régionale de sensibilisation à la violence conjugale destiné aux hommes, notamment à ceux issus des communautés culturelles.

Projet de campagne de sensibilisation à la violence psychologique : *Vous n'êtes pas folle.*

Projet de campagne de sensibilisation présenté par la Maison de Lina, la Maison L'Esther et la Maison Le Prélude, et s'adressant à la population lavalloise en général de même qu'aux personnes issues des différentes communautés culturelles.

Financement visant à faciliter le déplacement de clientèles en contexte de vulnérabilité en maison d'hébergement.

## Région 14 Lanaudière

---

Accueil multiethnique et intégration des nouveaux arrivants à Terrebonne et les environs (AMINATE) : *Respecte-moi!*

Projet du journal *Le Bavard* réalisé par les jeunes de même que les intervenantes et intervenants du Café de rue de Terrebonne et qui a permis la diffusion d'un journal mensuel sur le thème de la violence dans les relations amoureuses.

Enfance libre Lanaudière : *Antennes de coccinelles.*

Maison des jeunes de Lavaltrie : *Les couloirs de la violence amoureuse* dans la MRC de D'Autray.

Regard en Elle : *Les couloirs de la violence amoureuse* dans les MRC des Moulins et de L'Assomption.

Organisation d'une journée régionale sur la violence conjugale par la table de concertation, sur le thème du pouvoir d'agir, qui a rassemblé 170 personnes de différents milieux (personnes des milieux de l'éducation, des services policiers et de la justice ainsi que des organismes communautaires; gestionnaires, intervenantes et intervenants du CISSS de Lanaudière).

Passe-R-Elle : *Branchons-nous sur les rapports de force* (engagement 23).

Passe-R-Elle : *D'égal à égale, l'amour c'est génial!* (engagement 23).

ACCROC : projet de capsules vidéo (engagement 3).

Mise en place d'un plan de communication visant à prévenir la violence conjugale dans les MRC des Pays-d'en-Haut et des Laurentides (engagement 4).

Carrefour des femmes de Lachute : projet *La violence, fini chez nous!*

Centre de femmes Les unes et les autres : projet *Pour un quotidien sans violence*.

Maison d'Ariane : projet *C'EST ASSEZ... À moi la parole!*

L'Ombre-Elle : projet *Lettre à mon amie*.

Maison d'Ariane : visionnement du documentaire *Aide-moi à les protéger* (suite de *Nouveau départ*), suivi d'une discussion.

Documentaire *Aide-moi à les protéger*, qui pose un regard sur les impacts des interventions sociojudiciaires sur la relation mère-enfant en contexte de violence conjugale au Québec.

Centre Rayons de femmes : sensibilisation aux droits humains, économiques et sociaux des femmes en matière de violence conjugale.

Passe-R-Elle : *Ondes de changement*, diffusion de capsules audio à la radio locale ainsi que de publicité dans le journal local et sur le Web (courriel et Facebook).

Présentation de l'activité *Les couloirs de la violence amoureuse* aux élèves de 3<sup>e</sup>, de 4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> secondaire.

Projet *Empreinte de femmes*. Organisation dans les Laurentides d'un congrès régional de deux jours portant sur le thème de la condition féminine et réunissant des femmes issues des milieux concernés : groupes de femmes, groupes communautaires de divers secteurs, organismes publics et parapublics.

PAIX : Programme d'aide et d'intervention auprès des jeunes de 12 à 14 ans.

Association coopérative d'économie familiale (ACEF) des Laurentides (en collaboration avec Rayons de femmes) : projet *J'ai les moyens de décider!*

Développement d'un projet pilote qui inclura deux volets d'intervention : une activité d'éducation populaire et une intervention psychosociale individuelle.

Table de concertation en violence conjugale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut : animation de capsules vidéo.

Présentation de capsules vidéo et de documents d'accompagnement aux intervenantes et aux intervenants des organismes publics et communautaires, du réseau de la santé, des écoles, etc.

Citad'Elle : formation portant sur la prévention de la violence conjugale et s'adressant aux étudiantes et aux étudiants de Lachute, à des adolescentes et à des adolescents, à des adultes ainsi qu'à des professionnelles et à des professionnels ciblés dans trois écoles.

Carrefour des femmes de Lachute : projet *Quand pauvreté et violence sont complices*.

Passe-R-Elle : Semaine de promotion des relations saines et égalitaires, qui vise à promouvoir, par diverses activités (conférences, concours de photos, etc.) sur les réseaux sociaux et dans les écoles, les relations saines et égalitaires entre les sexes ainsi que la prévention en matière de violence conjugale.

Maison des jeunes Sodarrid à Boisbriand : projet pilote *Adultes en devenir, prévenir la violence conjugale et familiale*, mené en partenariat avec le CAVAC des Laurentides. Les expertises des deux organismes permettent d'intervenir de façon précoce et adéquate auprès des adolescentes et des adolescents vivant des situations de violence conjugale et familiale.

Développement d'outils de sensibilisation à l'intention de la population d'Argenteuil par le comité opérationnel de la Table de concertation d'Argenteuil (bottin des ressources, capsules, rouges à lèvres).



Appui financier au projet de prévention mené auprès des coiffeuses du territoire.

Animation et soutien de l'organisatrice communautaire du Réseau des partenaires contre la violence faite aux femmes du Jardins-Roussillon (Table de concertation sur la violence conjugale et l'agression sexuelle), qui regroupe des partenaires des milieux policiers, judiciaires et communautaires ainsi que du réseau de la santé et des services sociaux.

Diffusion par le Réseau des partenaires contre la violence faite aux femmes de différents dépliants d'information et de sensibilisation, dont le dépliant *Brisons le silence*.

Développement et implantation d'un projet de sensibilisation auprès des esthéticiennes pour la détection des victimes et leur orientation vers les ressources appropriées.

Financement d'ateliers de formation et d'outils de promotion dans le cadre des *12 jours d'action contre les violences faites aux femmes*.

Parution d'articles promotionnels dans les journaux locaux.

Distribution de brochures dans les différents points de service des CLSC et tenue des ateliers de formation *Quand on s'aime, on s'aime égal*.

Journée de formation sur la maltraitance chez les personnes âgées et présentation d'outils d'intervention.

Colloque d'une journée sur les relations affectives et amoureuses en 5<sup>e</sup> secondaire (ateliers).

Mise à contribution de plusieurs intervenantes et intervenants du réseau, des CSSS et des organismes communautaires.

Activité de sensibilisation et de prévention portant sur la violence faite aux femmes, organisée dans le cadre de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Carrefour familial du Richelieu (prévention de la violence familiale) : *Cultive tes talents*.

Vision Intercultures : *De tolérance et d'ouverture, parlons-en!*

Complètement ADO : Action sur la violence et intervention familiale (AVIF).

Justice alternative Pierre-De Saurel : *Vers le pacifique* et *Passerelles*.

DÉCL'ART – Maison La Source du Richelieu (violence conjugale).

Sourire sans fin : ateliers sur la prévention de la violence (3-5 ans).

Courrier de La Maison des enfants de la Montérégie.

Relations harmonieuses et prévention de la violence : *Complètement ados*.

Relations harmonieuses et prévention de la violence : *Assez, c'est assez*, maison des jeunes de Marieville.

Maison d'hébergement Simonne-Monet-Chartrand : *Créer pour soi* (santé mentale et estime de soi).

Relations harmonieuses et prévention de la violence : *Intervention auprès des familles en HLM*, Maison La Virevolte.

Relations harmonieuses et prévention de la violence : *Médiation sociale pour les adolescents*, Ressources alternatives Rive-Sud.

*La prévention, ça nous concerne tous* (prévention de la violence conjugale et familiale).

Formation *Prévenir l'homicide de la conjointe* (outil et intervention destinés aux intervenantes et aux intervenants des organismes de la table sur la violence conjugale et du CSSS).

Activités dans le cadre des *12 jours d'action contre les violences faites aux femmes* : remise de 2 000 roses blanches, autocollants distribués aux jeunes d'écoles secondaires et de cégeps, atelier de formation, programme *Quand on s'aime, on s'aime égal*.

Campagne d'affichage : information, sensibilisation, prévention.

Planification et mise en place de l'activité *Les couloirs de la violence amoureuse*.

Congrès sur les relations affectives et amoureuses : journée offerte aux élèves de 3<sup>e</sup> secondaire de la polyvalente Jean-Jacques-Bertrand pour leur permettre de vivre des activités significatives visant à leur donner des repères tout en valorisant des relations affectives saines et épanouissantes.

*Lettre à une amie*, relatant le parcours d'une femme qui remet en question sa relation jusqu'au moment où elle entre dans son appartement après un séjour en maison d'hébergement.

Ateliers (3) offerts par des intervenantes et des intervenants du réseau (commission scolaire, CSSS et organismes communautaires) : *Créer mon profil affectif*, *Créer le profil recherché*, *Pièges/ressources et défis personnels*.

Projet pilote *Cercle de l'enfant* dans le cadre du volet Alliance droit-santé du Centre de pédiatrie sociale Main dans la main. Ce projet consiste en la préparation et en l'exécution d'un cercle de l'enfant qui est une médiation réunissant les intervenantes et intervenants impliqués dans la vie de l'enfant, sa famille et toute personne significative dans le but de trouver des pistes de solution à une situation qui porte atteinte à ses droits.

---

Organisation d'un atelier de sensibilisation aux réalités autochtones en matière de violence conjugale et familiale par Femmes autochtones du Québec.

Soutien et consolidation d'une pratique d'intervention précoce en matière de violence conjugale avec les partenaires du réseau :

- Entente *Prévention des homicides conjugaux : création et impression des outils* (PHARE);
- Organisation de formations.



**SCF.GOUV.QC.CA**

